

247 interventions sur le projet de loi 40

■ Le «record» de la loi 1 de 1977 va être abattu

par Rudy Le Cours

QUEBEC (PC) — Deux fois reportés, les travaux de la commission parlementaire de l'Éducation, chargée d'entendre les groupes ou personnes intéressés d'intervenir sur le projet de loi 40, sur la restructuration scolaire, commenceront mardi.

Le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, décidait en novembre de remettre après les Fêtes la tenue de la commission en raison du très grand nombre de mémoires soumis.

Il voulait en outre permettre la télédiffusion de ce grand débat sur la réforme scolaire.

La commission avait été retardée une première fois en septembre à la suite de la décision du gouvernement de reprendre les travaux de l'Assemblée nationale le 15 novembre au lieu du 18 octobre.

Le projet 40 se veut la seconde concrétisation du célèbre rapport Parent, publié au cœur de la Révolution tranquille. Il a pour objectif fondamental de faire de l'école le pi-

vot du réseau public en préconisant une restructuration des commissions scolaires axée sur une division linguistique et non plus confessionnelle.

Sur les 247 mémoires présentés, le ministre a retenu 73 intervenants qui défileront pendant 16 jours. Il s'agit du plus grand nombre de mémoires soumis à une commission parlementaire. Le précédent record (243) appartenait au projet de loi 1, présenté en 1977 par M. Laurin et embryon de l'actuelle Charte de la langue française.

Cette grande consultation publique, estime le ministre, devrait permettre au gouvernement de faire adopter la «Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public» avant le 23 juin, soit la fin de la session printanière.

Le député d'Argenteuil et critique de l'Opposition en matière d'éducation, M. Claude Ryan, estime quant à lui qu'il faudrait ajouter quelque 70 intervenants à cette liste pour faire le tour du débat.

La présentation le 20 juin dernier

du volumineux et substantiel projet 40 — il compte 625 articles et modifie 59 lois — faisait suite à un long processus de consultation commencé un an plus tôt par le ministre Laurin avec la publication du Livre blanc *Pour une école communautaire et responsable*.

À l'automne 1982, M. Laurin avait entrepris une tournée de consultation et d'information à travers la province qu'il avait dû prolonger de deux mois devant le bouchier de pro-

Voir page 14: Projet 40

CTRSM: la grève est écartée

La grève qui devait être déclenchée à minuit ce matin à la Commission de transport de la rive-sud de Montréal (CTRSM) est écartée.

Un porte-parole du syndicat des chauffeurs, M. Richard Drouin, a confirmé que les parties avaient conclu une entente de principe lors d'une

Voir page 14: CTRSM

Pas une seule des 37,867,074 grilles n'a atteint la cible...

par Michel Nadeau

La chance n'a pas guidé la main de ceux qui, la semaine dernière, ont coché 37,867,074 grilles du jeu Lotto 6/49. Si 558 individus ont été à un chiffre près de devenir millionnaire en choisissant cinq des six numéros gagnants dans cette nouvelle fièvre du samedi soir, personne n'a misé sur la combinaison gagnante: 1-7-14-31-41-43. Toutefois 703,712 joueurs pourront au moins récupérer leur mise et se

partageront \$13,7 millions. Le ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, touchera donc le plus gros lot en encaissant environ \$5,3 millions soit 33 % de l'argent parié au Québec.

Les \$7,072,577 réservés au grand prix s'ajouteront au tirage de samedi prochain qui permettra à un joueur de devenir dix fois millionnaire. Il est également possible que plusieurs personnes devinent la série gagnante et se partagent ainsi le plus gros lot

dans l'histoire des loteries en Amérique du Nord. En juillet dernier, un retraité de la Pennsylvanie gagnait \$8,8 millions U.S. mais comme ces gains sont doublement taxés dans cet État américain, il s'agissait en fait d'un prix de \$3,8 millions U.S.

Neuf personnes ont visé juste en noircissant la case de cinq numéros gagnants et du numéro complémentaire (12). La combinaison 5/6 plus rapportait \$246,201,30.

Egalement, 549 individus ont dé-

niché cinq des six numéros gagnants pour un gain de \$2,414,10 chacun.

Après avoir obtenu quatre numéros sur six, 34,157 personnes peuvent se consoler aujourd'hui avec \$99,70. Enfin, une masse de 668,997 joueurs réclameront \$10 pour avoir deviné trois bons numéros.

Comment se fait-il qu'aucune des 37,867,074 grilles cochées ne renferme la combinaison gagnante qui représente pourtant une possibilité sur

Voir page 14: Cible

Deux accidents écologiques en 3 jours dans l'Ouest

(D'après CP et PC) — Des pannes intermittentes de freins ont probablement causé le déraillement qui a menacé samedi des habitants de Medicine Hat, après qu'un wagon de soufre ait pris feu, soulevant dans l'air des vapeurs extrêmement toxiques d'anhydride sulfureux.

Le déraillement était la deuxième catastrophe écologique à frapper l'Ouest canadien en trois jours. En effet, dans la province voisine de la Saskatchewan, une fuite d'eau radioactive de 60 millions de litres s'est produite jeudi, à la suite d'une défectuosité du système de mesure du réservoir de la mine d'uranium de Key Lake, qui a permis au réservoir de se remplir au-delà de sa capacité normale.

À Medicine Hat, au moins 350 personnes ont été évacuées samedi matin et, plus tard, environ 800 autres ont abandonné volontairement leurs foyers après que les 62 wagons de fret de CP Rail, en direction de l'est, eurent déraillé à grande vitesse près du centre-ville de Medicine Hat.

Les 73 wagons du train, dévalant une longue pente menant vers la ville, filaient à vive allure quand ils rencontrèrent une courbe et déraillèrent sur le côté ouest du pont qui enjambe la rivière South Saskatchewan.

Trois locomotives et cinq wagons de fret se sont séparés du reste du train et ont continué leur route vers les cours de triage, au centre de Medicine Hat. Ils ont embouti une locomotive de triage de 180 tonnes, la démolissant et brisant une douzaine de wagons vides.

Le train comprenait des wagons-citernes transportant du soufre liquide ainsi que des produits chimiques toxiques et du bois.

Les enquêteurs ferroviaires ont découvert qu'une défectuosité du mécanisme de freinage de l'un des wagons de marchandise a rendu impossible l'usage des freins de sécurité pour empêcher que le train de 73 wagons ne déraile.

Le maire, M. Edward Grimm, a déclaré que 150 personnes chassées de chez elles samedi devaient y retourner hier. «Il n'y plus aucun danger», a-t-il précisé aux journalistes.

M. Grimm a déclaré que, selon le ministère de l'Environnement de l'Alberta, ces émanations ne furent à aucun moment très dangereuses, mais que par mesure de précaution, il a fallu procéder à des évacuations, y compris à celle d'une maison de vieillards.

M. Grimm a aussi confirmé que l'ingénieur du train de fret est mort mais on n'a pas dévoilé son nom. On a découvert son cadavre parmi les débris. Il était de Medicine Hat, tout comme un de ses camarades de travail qui a été grièvement blessé.

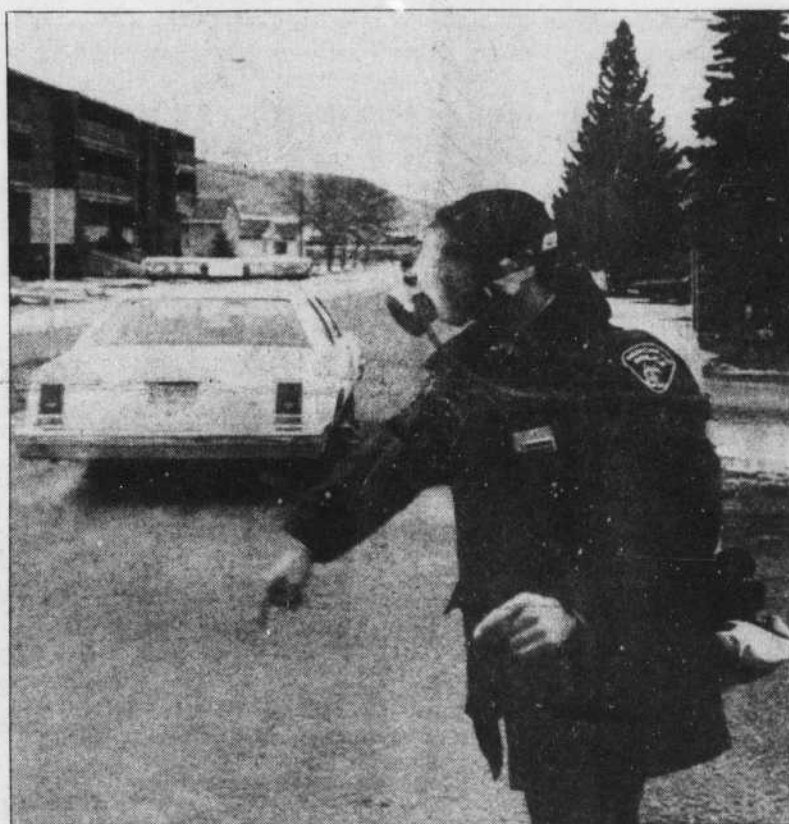
Selon M. Grimm, les émanations d'anhydride sulfureux n'ont rendu personne vraiment malade, mais beaucoup de curieux qui sont allés contempler les débris ont souffert de toux violentes.

La voie ferrée traversant Medicine Hat a été rouverte à la circulation vers 3h 30 dimanche matin.

Plusieurs incendies provoqués par le déraillement couvaient encore hier, mais tout danger d'explosion semblait passé. On évalue les dégâts à \$2 millions.

En Saskatchewan, ce sont 60 millions de litres d'eau radioactive qui se sont échappés d'un réservoir de la mine d'uranium de Key Lake — la plus grande au monde — qui appar-

Voir page 14: Accidents



Contraint de porter un masque à gaz, un policier de Medicine Hat contrôle la circulation, après qu'un déraillement de train dans le centre-ville ait répandu dans l'atmosphère des vapeurs d'anhydride sulfureux.

(Photolaser CP)

Liban: la situation se dégrade en attendant un accord à Ryad

BEYROUTH (AFP) — Une rencontre libano-saoudo-syrienne s'est tenue hier à Ryad pour tenter de débloquer la crise libanaise, au moment où l'application d'un plan de sécurité pour Beyrouth et la montagne, laborieusement mis au point, apparaît fortement compromise par des marchandages de dernière minute.

À Beyrouth, un marin a été tué hier lorsque l'hélicoptère dans lequel il se trouvait a été attaqué par des inconnus. Deux autres marines avaient été blessés samedi lors des bombardements contre la région de l'aéroport international de Beyrouth.

Par ailleurs, à Saïda au Sud-Liban, Reuter a pu recueillir des témoignages

sur la matinée de terreur vécue samedi par les habitants quand l'armée israélienne a tiré à feu nourri dans l'artère principale pour en faire évacuer les véhicules.

«Ils ont tiré de très, très nombreux coups», à trois reprises ont dit les témoins en confirmant que trois véhicules avaient été détruits et une

vingtaine d'autres touchés.

M. Nazi Mustafa, journaliste à Reuter, blessé par un éclat d'obus alors qu'il assistait au pillage, a estimé à quelque 1.800 le nombre des coups de feu tirés depuis les blindés et l'artillerie de l'armée israélienne.

Le gouvernement israélien a réaffirmé d'ailleurs hier sa volonté de maintenir ses troupes au Liban pour «assurer la sécurité d'Israël» et a de nouveau lié leur retrait à celui des forces syriennes de ce pays.

Le cabinet israélien s'est ainsi employé hier à corriger l'effet produit par les déclarations des responsables de la Défense, ouvertement partisans d'un désengagement unilatéral du Liban, notent les observateurs.

«Israël a pour objectif principal le maintien de sa sécurité à la frontière nord. L'accord israélo-libanais en vue du retrait de toutes les forces étrangères est le moyen d'aboutir à cet objectif: nous nous y tenons», a affirmé à l'issue du conseil des ministres le porte-parole du gouvernement, M. Dan Meridor.

«Israël insiste pour un retrait de l'armée syrienne du Liban, simultanément au départ de l'armée israélienne», a souligné le porte-parole. Il a ajouté qu'aucun plan de redéploiement des forces israéliennes n'a été présenté au cabinet, précisant cependant que le premier ministre, M. Yitzhak Shamir, étudiait diverses options.

Des sources militaires autorisées avaient indiqué jeudi que l'armée avait soumis, le 4 janvier, trois hypothèses de redéploiement (sur les rivières Saitanik, Zahran ou Litani).

Le chef d'état-major, Moshe Levy, avait déclaré vendredi, dans une interview à la presse israélienne, que

Voir page 14: Liban

week-end sportif

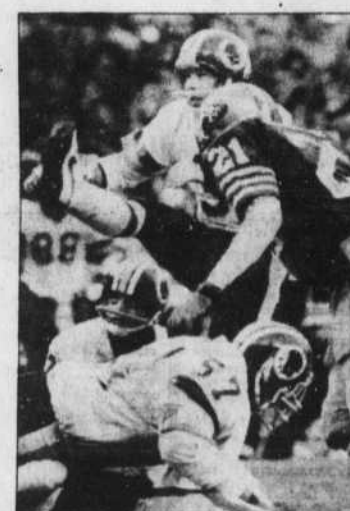


Un doublé canadien en ski alpin

La Canadienne Laurie Graham, imitant sa compatriote Gerry Sorensen en descente samedi, a remporté hier le premier super-géant de la saison, à Puy-Saint-Vincent. C'était sa deuxième victoire en Coupe du monde. Samedi, Steve Podborski a cependant déçu, prenant la 17e place de la descente masculine. Page 10

Super Bowl: Redskins et Raiders

Les jeux sont faits: le 18e Super Bowl du football américain opposera les Redskins de Washington, vainqueurs des Forty Niners de San Francisco 24-21 grâce au placement de Mark Moseley, et les Raiders de Los Angeles, qui ont facilement battu les Seahawks de Seattle 30-14, hier. Page 10.



Turnbull marque son premier but

L'ailier gauche Perry Turnbull a profité de la visite de son ancienne équipe au Forum, samedi, pour marquer son premier but dans l'uniforme du Canadien, qui l'a facilement emporté 5-0 contre les Blues de St-Louis. Rick Wamsley a réussi un jeu blanc. Page 11

La coexistence israélo-arabe en Cisjordanie

■ Après seize ans d'occupation, l'heure des choix

par Lise Bissonnette

La rédactrice en chef du DEVOIR est de retour d'un séjour au Moyen-Orient, au cours duquel elle a passé quelques jours en Israël. Elle a visité une partie des territoires occupés depuis la guerre des Six-Jours en 1967, et dont le peuplement, par des implantations juives, fait aujourd'hui l'objet d'une vive controverse en Israël même.

territoire occupé par Israël depuis 1967, rebaptisé Judée en cette partie. Ofra est l'un des 140 points de colonisation israélienne dans les territoires conquis lors de la guerre des Six-Jours, et on ne s'y établit pas comme à Brossard, pour l'économie et le grand air. La vie même de ses 150 familles est une prise de position politique, explique Malka, d'origine fran-

çaise. «Cette terre est à nous, et nous prenons un risque conscient», dit-elle.

On a beau triturer la question, la reprendre sous plusieurs angles, elle refuse même d'envisager qu'un jour, advenant un règlement politique entre Israël et le monde arabe, «la Judée et la Samarie» pourraient être rendues à la Jordanie, ou à un état

palestinien nouveau, tout comme le fut le village neuf de Yammit, quand le Sinaï fut rendu à l'Égypte en avril 1982. «Yammit, c'est pas pareil», réplique-t-elle sans cesse, me laissant tout au plus entendre que l'idéologie religieuse d'Ofra est plus résistante à la cession. «Nous sommes certains que nous allons rester.»

Elle préfère parler d'un avenir normal, des petites industries à haute technologie que veut recevoir Ofra, par décision communautaire toujours, parce que ce village est plutôt écolo, et qu'il s'oppose aux activités polluantes. Pour l'instant on s'affaire surtout à construire encore et encore, même si des dizaines de maisons restent vides, faute de volontaires. Au milieu de ses explications, Malka soudain me stupéfie: «Nous avons voté aussi de ne pas uti-

liser la main-d'oeuvre arabe.» Il n'y a rien là de raciste, dit-elle; on ne veut pas exploiter des ouvriers sous-payés; on ne veut pas, pour des raisons démographiques et sécuritaires, encourager leur établissement trop proche du village; on n'est pas prêt, pour l'instant, à ce genre de coexistence.

Curieusement les adeptes les plus acharnés du peuplement israélien des territoires occupés ne semblent pas autrement préoccupés de cette question sociale, celle de la forme de coexistence entre la majorité arabe des territoires occupés, et la minorité juive. Pourtant elle pourrait bien décider, tout autant que la stratégie politique, du véritable avenir de la Cisjordanie.

Voir page 14: Les colonies

La prison des patriotes au Pied-du-courant

EN donnant avis, au cours de l'hiver 1976, de son intention de classer l'ancienne prison de Montréal, le Pied-du-courant, M. Jean-Paul L'Allier, alors ministre des Affaires culturelles, avait satisfait un mouvement d'opinion publique qui depuis plusieurs mois menait campagne contre sa démolition.

Le classement en site historique, intervenu officiellement en 1978, n'a pas vraiment modifié l'état des lieux. Le geste a eu, ailleurs, des répercussions plus importantes.

Reportons-nous à cette période pré-olympique pendant laquelle le progrès d'une ville se mesure au nombre de kilomètres arasés. Le ministère des Transports a mis en chantier une autoroute qui file en droite ligne sur les immeubles de la Société des alcools du Québec, propriétaire depuis 1921 de l'ancienne prison. Le démantèlement de la SAQ et la démolition de l'ancienne prison ne font aucun doute dans l'esprit des ingénieurs et des promoteurs d'une certaine conception du progrès urbain. Même le ministre des Affaires culturelles, dans un premier temps, ne fait pas opposition à ce projet et propose, pour la bonne conscience historique, l'évocation des patriotes de 1837-38 dans un mémorial.

Ailleurs dans la ville, pourtant, la démolition de la maison Van Horne et le sauvetage de la maison-mère des Soeurs grises, boulevard Dorchester, ont éveillé les consciences. Des comités de citoyens et des mouvements, tel Sauvons Montréal, promouvoient une autre conception du dé-

LE PATRIMOINE

Alain Duhamel



veloppement urbain, plus respectueuse de l'acquis des siècles, désireuse de se réapproprier le tissu urbain dans une recherche qualitative de l'habitat et de l'environnement. Un mouvement, composé de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, de Sauvons Montréal, du Rassemblement des citoyens de Montréal, de la Fédération des sociétés d'histoire et de plusieurs autres, parle haut et fort en faveur de la sauvegarde de ce monument historique.

Le « petit » ministère des Affaires culturelles oserait-il affronter le « gros » ministère des Transports qui n'a pas l'habitude de prendre au sérieux, pas plus du reste que les autres ministères, le ministère des « belles culturelles »? Il apprendra à cette occasion que la loi des biens culturels, « nonobstant tout autre acte de la législature », a, entre les mains d'un ministre qui a la volonté de l'utiliser, un poids considérable. Depuis, le ministère des Transports, à qui il arrive encore de commettre quelques impairs, n'est plus le bête araseur du patrimoine des Québécois.

Il n'est plus question de construire une autoroute à tout prix puisque, parvenue à la hauteur de la rue Papineau, elle se transforme en un boulevard urbain qui contournera la prison des patriotes. Le compromis intervenu témoigne de l'évo-

lution des conceptions et des attitudes depuis dix ans.

Sauvegardée certes, la prison des patriotes n'est pas encore mise en valeur.

La Société des alcools n'a toujours pas décidé ce qu'elle fera de son siège social. Récemment, le président de la SAQ, M. Jean-Guy Lord, a indiqué qu'une décision devrait survenir vers la fin de l'année.

Aussitôt, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a repris ses démarches pour l'établissement d'un musée national des patriotes à l'endroit même où ils ont été emprisonnés et pendus.

La SAQ doit décider où de construire ailleurs un nouvel immeuble, où d'aménager son siège social dans le site historique qu'elle occupe.

Dans la première hypothèse, on suppose que la SAQ quitte les lieux, comme elle en a exprimé le désir plusieurs fois depuis une quinzaine d'années. Le problème de la mise en valeur du site historique reste entier avec, en plus, le risque que les bâtiments restent inoccupés pendant quelques hivers. Dans ce cas, le ministère des Affaires culturelles doit, avec le concours de la SAQ, prendre l'initiative de rechercher une nouvelle vocation au site sans attendre l'évacuation des lieux. Dans cette perspective, le projet de la Société Saint-Jean-

Baptiste de Montréal mérite un examen attentif.

Dans la seconde hypothèse, la SAQ devra mettre en valeur le mieux possible les éléments architecturaux qui ont survécu à plusieurs décennies de négligence et d'indifférence. Entourés d'entrepôts, les bâtiments de la prison (la prison elle-même construite à partir de 1831 et la résidence du gouverneur construite vers 1890) et certaines structures (murs extérieurs et intérieurs) ne livrent pas clairement aux visiteurs et aux promeneurs leur signification historique. À l'intérieur, plusieurs travaux de réaménagement entrepris au cours des ans n'ont guère laissé le souvenir de l'ancienne prison.

La mise en valeur d'un patrimoine historique indubitable dépasse la conservation des seules enveloppes architecturales et doit s'exprimer autrement que par la production d'une « Cuvée des patriotes », par ailleurs bien ordinaire.

Les pertes du Saint-Laurent — On appelle parfois les îles de Mingan les *perles du Saint-Laurent* tellement leur beauté exceptionnelle laisse une image indélébile dans l'esprit de ceux qui les ont vues. Claude Bellisle, réalisateur, en a tiré un film d'un peu moins d'une heure que la télévision de Radio-Canada présentera aux *Beaux Dimanches*, le 15 janvier. La Cinéma-thèque québécoise en fait un lancement public ce soir à son immeuble du boulevard Maisonneuve, près de Saint-Denis. « J'ai tenté, écrit le réalisateur, de brosser dans ce film une fresque de l'archipel au fil de saisons, de ses différents habitats et de la



La prison des patriotes où loge pour un temps encore indéterminé la Société des alcools du Québec.

(Photo Jacques Grenier)

vie qui s'y épanouit: fleurs arctiques et orchidées au parfum enivrant, canards, cormorans et macareux, baleines et dauphins, autant de créatures sauvages que la caméra a su apprivoiser. Mais par dessus tout, ces personnages fantastiques majestueusement taillés dans le calcaire! »

Publications — La Société historique de La Prairie de la Magdeleine vient de publier à l'intention de la commission scolaire cinq cahiers pédagogiques destinés aux élèves de 4e, 5e et 6e années. Une équipe de la société, composée de

Claudette Rousseau, Henri-Paul Rousseau, Gaétan Bourdages et André Taillon, a pu réaliser ces instruments grâce à une subvention du ministère des Affaires culturelles. Les cahiers présentent les quartiers, la ville d'aujourd'hui et d'il y a 300 ans et l'arrondissement historique et se complètent d'un rallye à pied.

M. F. Chicoine vient de faire paraître un essai historique sur la paroisse de Saint-Charles-sur-le-Richelieu. Cet ouvrage de près de 340 pages relate, après un bref survol de l'histoire civile, l'histoire des institutions religieuses du lieu où au temps de la

rébellion de 1837-38 plusieurs événements importants se sont déroulés. Il est disponible chez l'auteur pour la somme de \$12 (plus \$1.40 de frais de poste) que l'on rejoint au 2010 boulevard Dorchester ouest, Montréal, H3H 1R6.

L'Institut québécois de la recherche sur la culture publie dans le numéro 2 de ses documents de recherche une *Bibliographie de l'île Jésus* pré-

parée par M. André Dionne. Cet ouvrage de référence, indispensable à tous ceux que l'histoire de l'île Jésus et de ville Laval intéresse, comprend 838 titres et plusieurs renseignements sur des organismes conservateurs d'archives et de données sur la seconde ville du Québec. L'ouvrage est en vente au prix de \$18.50 et peut aussi être consulté dans les bibliothèques municipales lavalloises.

Prenez la vie à deux poumons, Cessez de fumer!



Le grand physicien Alfred Kastler meurt à l'âge de 82 ans

PARIS (AFP) — Le professeur Alfred Kastler, prix Nobel de physique en 1966, est décédé samedi à Bagnol, dans le sud de la France, à l'âge de 82 ans.

Il était un grand scientifique, dont les travaux furent honorés par un prix Nobel de physique, mais aussi un homme plein d'humanité - un homme très bon, ont dit certains de ses collègues - et aussi un poète à ses heures.

Né le 3 mai 1902 en Alsace, dans une famille protestante modeste, ayant eu pour père un employé de bureau, Alfred Kastler garda de ses débuts dans la vie une parfaite connaissance de la langue allemande, un léger accent alsacien et l'horreur de la guerre.

C'est en langue allemande qu'il a écrit certains de ses poèmes, dont un recueil fut publié à Paris sous le titre significatif *Deutsche Lieder eines Franzosischen Europaers* (Chants allemands d'un Européen français).

Cet amour de l'humain, de la poésie et de

la nature en général porta Alfred Kastler, dès les premiers essais d'armes nucléaires, à prendre position, comme Einstein, Bertrand Russell et d'autres, contre la course aux armements nucléaires.

Alfred Kastler fit partie, dès sa fondation, du mouvement Pugwash, une organisation créée l'année de la mort d'Einstein qui prévoit des réunions de scientifiques de tous horizons et surtout de l'Est et de l'Ouest. Il profita de ces débats pour défendre la paix, et aussi bien les scientifiques poursuivis pour leurs idées dans quelque pays que ce soit. Il fut le fondateur, auprès de l'Académie des sciences, d'un groupe d'aide aux scientifiques réfugiés en France.

Très disponible à toutes les grandes causes auxquelles il croyait, il consacra néanmoins

l'essentiel de son activité à la recherche et à l'enseignement.

Elève de l'école normale supérieure, il passe en 1923 une licence de physique. Trois ans plus tard, il est reçu premier au concours de l'agrégation de physique, après avoir, entre temps, fait un diplôme de chimie.

Il enseigne dans les lycées de plusieurs grandes villes, devient maître de conférence à la faculté des sciences de Clermont-Ferrand et est nommé en 1941 professeur à l'école normale de Bordeaux.

Ses travaux sur le pompage optique, publiés en 1950, ont grandement contribué à faire avancer les études sur l'atome. Ils sont à l'origine de découvertes importantes et d'inventions telles que l'horloge atomique et le magné-

Riche moisson: 20,000 étoiles

TUCSON, Arizona (AP) — Un satellite utilisant des rayons à infrarouge a découvert 20,000 nouvelles étoiles et environ 20,000 nouvelles galaxies avant de devenir inopérant, ont annoncé des scientifiques samedi.

« Nous n'imaginions pas que le ciel pourrait s'avérer aussi riche et complexe », a déclaré Nancy Bogges, membre de la NASA.

Les scientifiques vont pouvoir travailler sur les informations recueillies par le satellite IRAS pour « des années et des années », a ajouté son collègue David Black. « La mission a dépassé toutes les prévisions raisonnables ».

Black a déclaré que l'on estimait par exemple à cent milliards le nombre d'étoiles existant dans notre galaxie.

À QUI PROFITERA LA RESTRUCTURATION SCOLAIRE?



LE PROJET DE LOI 40

Avec son projet de loi 40, le ministère de l'Éducation veut prendre le contrôle des institutions locales. Au lieu de remettre en cause son propre fonctionnement, le Ministère se propose de réduire considérablement les pouvoirs des commissions scolaires, dernière expression de la démocratie locale, pour mieux intervenir dans tous les aspects de la vie scolaire.

En imposant à la population une série de mesures bureaucratiques rigides, conçues et dirigées depuis Québec, le Ministère oblige les agents d'éducation, les parents et les commissaires d'école à jouer un rôle d'exécutants des volontés de l'État!

La population mérite mieux que ça!

Votre député peut agir!

fscsq

Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

guérin
l'éditeur
qui
édite

INITIATION À L'ÉTUDE SCIENTIFIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

Jules-J. Mazy

manuel de l'élève,
ISBN 2-7601-1004-4
629 pages, cartonné,
4 couleurs 18,95\$



En vente dans toutes les librairies

Ce manuel s'adresse aux élèves de deuxième et troisième secondaire (13 à 15 ans). Il comprend cinq modules qui reprennent fidèlement les objectifs du programme du M.E.Q.: Sciences physiques (environnement physique)

MODULE I: Météorologie
MODULE II: Roches et minéraux
MODULE III: Les solutions
MODULE IV: La chaleur
MODULE V: Les changements de phases

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 849-112	Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec Tél.: (514) 677-8525	168 est, rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél.: (514) 861-5647	440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 843-6241
---	--	---	---

guérin éditeur
4501 Dorel
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514) 842-3481

en bref...

Nos ministres voyagent

LISBONNE (PC) — Le ministre canadien des Pêches, M. Pierre de Bané, est arrivé à Lisbonne hier pour discuter d'un accord sur les pêches. Accompagné d'une délégation de 17 personnes, il doit rencontrer aujourd'hui le ministre portugais des Océans, M. Carlos Melancia. L'ambassadeur du Canada, M. Lucien Lamoureux, a fait savoir que l'accord sur les pêches devait être entériné mercredi. Cet accord entre les deux pays est renouvelé annuellement depuis 1976. Les chalutiers portugais réalisent une grande partie de leurs prises en eaux canadiennes.

Consultation du SEUL

QUÉBEC (PC) — La Cour supérieure du Québec a rejeté la demande d'injonction de sept membres du Syndicat des employés de l'université Laval (SEUL), à Québec, qui voulaient empêcher que leur syndicat tienne des assemblées sectorielles avant une assemblée générale. Les syndiqués, en lock-out depuis mardi, doivent se prononcer sur les offres patronales au cours de ces assemblées sectorielles qui doivent se dérouler aujourd'hui, demain et mercredi. Une assemblée générale prévue pour jeudi devrait permettre la ratification des offres patronales, mais tout indique que les syndiqués sont réfractaires à l'acceptation des dernières propositions de l'université. La période d'inscription des étudiants à la nouvelle session d'autre part été reportée à cause du lock out.

Sur une bonne piste

Selon le chroniqueur policier de l'hebdomadaire *Dimanche Matin*, les policiers auraient réussi à identifier l'un des tueurs de la garde Yvan Charland, de la compagnie Brink's, abattu à Sherbrooke deux jours avant Noël. Il s'agirait d'un évadé de prison âgé de 26 ans, qui a déjà été mêlé à des vols à main armée. Les signalements fournis par des témoins ont permis de tracer de nouveaux portraits-robots des deux suspects. Au moment du vol, l'un des suspects portait des lunettes claires et une fausse moustache. Un témoin l'a vu retirer sa fausse moustache.

\$50,000 pour l'herpès

OTTUMWA, Iowa (AP) — Une enseignante à la retraite s'est vu attribuer \$50,000 dans un jugement de cour à la suite d'un poursuite intentée contre son ex-mari qu'elle accusait de lui avoir communiqué l'herpès durant leurs quatre années de mariage. Le juge qui a entendu la cause a conclu que la plaignante, Mildred McGaw, 68 ans, était dans son droit de réclamer une somme compensatoire parce que son ex-mari, Elmer Mormann, ne l'avait pas informée qu'il était atteint de cette maladie. Le couple s'était marié en juillet 1978 et avait divorcé en novembre 1982. La plaignante avait enregistré sa poursuite en juin. Elle réclamait en tout \$300,000.

Encore en procès

JOPLIN, Missouri (AP) — M. Bob Hamilton, un des représentants de la speakerine Christine Craft, congédiée de la station américaine de télévision KMBC-TV, et qui poursuit son ex-employeur pour discrimination sexuelle, a fait savoir que les autorités de la station avaient été averties et savaient avant de l'embaucher que Mlle Craft n'était pas une « reine de beauté ». Le directeur de l'information de la station avait répondu à M. Hamilton que cela importait peu, qu'on « l'aimait telle qu'elle était ». Pourtant, après le congédiement de Mlle Craft, ce même directeur de l'information avait laissé entendre qu'elle serait démolie et battue à l'usure si elle s'avait de poursuivre son employeur pour discrimination. Mlle Craft a effectivement poursuivi la station de télévision pour discrimination et a obtenu des dédommagements de \$500,000. Un juge de la Cour de district a renversé ce verdict qu'il trouvait « excessif » et ordonné la tenue d'un nouveau procès, qui se déroule actuellement.

Hors rails

Plus d'une centaine de passagers du train effectuant la liaison Chicoutimi-Montréal de Via Rail ont dû terminer leur voyage en autobus hier. La ligne ferroviaire a été bloquée entre Rivière-à-la-Pierre et Hervé-Jonction à la suite du déraillement d'un convoi de marchandises du Canadien National. Deux ou trois wagons seulement ont quitté la voie.

Le feu au CN

Un violent incendie a éclaté hier soir dans un vaste bâtiment des ateliers ferroviaires du Canadien National, à Pointe Saint-Charles, dans le sud-ouest de la métropole. Vers 20 h 30, 150 pompiers luttèrent toujours contre les flammes. Quelque 35 camions des services des incendies ont été dépêchés sur les lieux.

Pour récupérer son fils, il prend en otage l'avocat de son ex-épouse

MARSEILLE (AFP) — Une bataille juridique interminable sur une question de garde d'enfant a fait « craquer » samedi un professeur tranquille de Marseille, René Charmasson, qui a pris en otage un avocat, pour empêcher le départ de son fils pour le Canada où il devait rejoindre sa mère.

Depuis 1980, Luc, 10 ans, a été baloté une quinzaine de fois entre la France et le Canada. Douze procès ont eu lieu devant les juridictions des deux pays, et des jugements contradictoires, confiant tour à tour la garde au père ou à la mère ont été rendus.

« Les deux parents séparés étant de nationalité différente, les problèmes de garde d'enfants, déjà très complexes, sont encore plus exacerbés, et font intervenir le droit international », explique Me Alain Lhote, le défenseur de René Charmasson, 60 ans. Selon l'avocat, la grande difficulté est ainsi de faire appliquer les décisions de justice d'un pays dans un autre, où le droit de visite.

Mariés en France en 1969, les époux Charmasson entament une procédure de divorce dès 1980. L'ordonnance de non-conciliation confie provisoirement la garde de Luc à René Charmasson, son épouse Sandra Mac Innis retournant au Canada, à Barrie (Ontario).

La même année, la garde de Luc est confiée à M. Charmasson par le tribunal de grande instance de Marseille. Mais le divorce n'est pas officiellement légalisé, car le père n'a pas assigné son épouse dans les délais. Cherchant à trouver un terrain d'entente, les parents passent alors une convention prévoyant une psychothérapie familiale commune, impliquant le retour de Mme Charmasson à Marseille.

Terrains Angus

Le RCM pour des logis aux familles démunies

Le revenu annuel par famille dans le voisinage des terrains de l'usine Angus est inférieur de 25 % au revenu moyen de la région métropolitaine.

L'objectif de la Société des terrains Angus (SOTAN) pour le développement de ces terrains devra donc tenir compte de cette réalité et garantir l'accessibilité des logements qui y seront construits aux familles à faibles revenus.

Le PN prêt à se faire connaître

Le petit cousin fédéral du Parti québécois, le Parti nationaliste (PN), est prêt à se faire connaître de l'électorat.

Devant quelque 300 personnes en fin de semaine, le leader du PN, M. Marcel Léger, a annoncé que son parti en était rendu à la phase deux de son cheminement politique: expliquer au public les raisons de son existence et énoncer le programme qu'il défendra à Ottawa.

C'est d'ailleurs à l'énoncé de ce programme qu'ont travaillé samedi ces 300 membres du PN réunis à huis clos. Le PN s'est déjà doté d'organisations politiques au niveau des 75 circonscriptions fédérales du Québec.

Nous avons dépassé le stade de l'organisation et nous en sommes rendus à nous faire mieux connaître, a expliqué M. Léger.

Les grands voiliers, une source de discorde entre le Québec et l'Ontario

TORONTO (PC) — Un vent de discorde souffle entre l'Ontario et le Québec à propos du projet ontarien de faire venir les grands voiliers européens à Toronto.

Le Québec a consacré quatre ans à préparer la venue de ces grands voiliers océaniques au port de Québec, en juin, à l'occasion du 450^e anniversaire de l'arrivée de l'explorateur français Jacques Cartier.

Le Québec a aussi organisé plusieurs courses dans l'espoir d'attirer des visiteurs de l'Amérique du Nord.

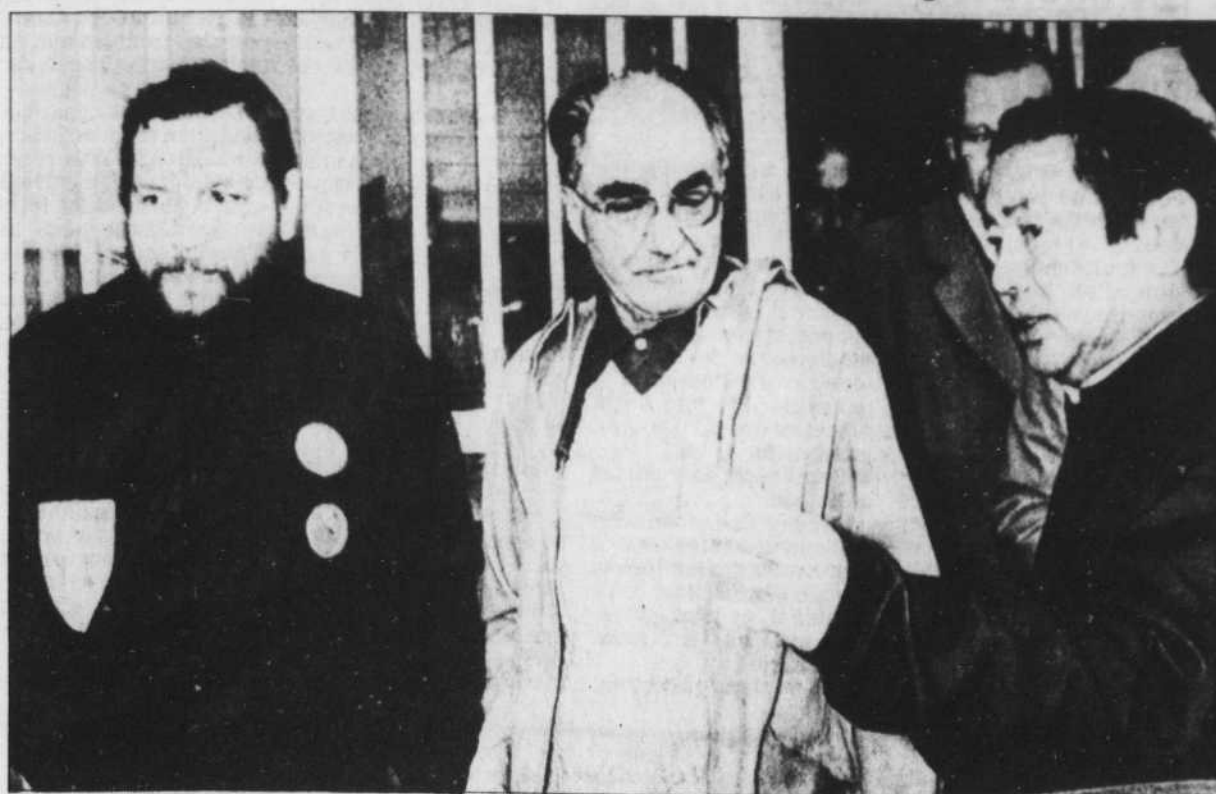
Mais l'Ontario, qui célèbre cette année son 200^e anniversaire, a décidé de profiter de ces occasions et a pris les moyens d'attirer les voiliers à Toronto juste après les fêtes de Québec.

Cela ne plaît pas tellement à Québec. Sans se plaindre officiellement, on a fait savoir officiellement que l'on craint que l'Ontario ne vole au Québec des touristes — et leurs dollars.

M. Richard Drouin, président de la société des fêtes 1534-1934, a déclaré qu'il ne voulait pas soulever de querelle. Il espère seulement qu'on saura que les grands événements auront lieu à Québec et non en Ontario.

Les voiliers les plus impressionnants ne pourront d'ailleurs se rendre à Toronto parce que leurs mâts sont trop haut pour les lignes hydroélectriques traversant le Saint-Laurent, ce que feront valoir les organisateurs du bicentenaire de l'Ontario lors d'une réunion de conciliation prévue.

M. Tom Wells, ministre des Affaires intergouvernementales de l'Ontario, dit que les relations entre les deux provinces sont encore tendues à la suite du référendum et de la constitution. Il ajoute qu'il y a eu malentendu et que cela ne serait pas arrivé si son ministère avait eu un agent de liaison à Québec.



L'universitaire français René Charmasson (au centre) est amené par des policiers après s'être rendu aux forces de l'ordre à sa résidence de Cassis où il a tenu en otage l'avocat de son ex-épouse à la pointe d'une arme pendant plus de deux heures.

son à Marseille.

Mais c'est un nouvel échec. Sandra Charmasson repart au Canada, mais cette fois avec Luc. Un peu plus tard, le professeur prend l'avion pour le Canada avec l'intention de voir son fils et sans doute le récupérer.

Mais en Ontario, il affirme ne pas pouvoir exercer le droit de visite. Après de nombreuses démarches, un

magistrat canadien décide de lui confier son fils, le 11 septembre 81, estimant que l'enfant était français de langue et de culture et qu'il avait été perturbé par l'action de sa mère. Mais M. Charmasson rentre à Marseille sans son fils, ne réussissant pas à obtenir l'application de la décision de justice.

L'universitaire revient en Ontario début 82. Cette fois, il réussit à récupérer Luc, qui revient avec lui à Marseille. Peu de temps après, en avril 82, retournement juridique: un jugement en Ontario confie cette fois la garde de Luc à sa mère, qui obtient également gain de cause en France, en automne de la même année. Entretemps, le jugement de divorce est rendu.

Un troisième jugement du Tribunal de grande instance de Marseille ira dans le même sens. Le professeur, déjà éprouvé par la bataille juridique qu'il a menée seul, au Canada, dont il ne maîtrise pas la langue, fait pourtant appel et garde de toutes façons Luc avec lui.

Le 10 décembre 1983, la décision juridique ultime tombe: la Cour d'appel d'Aix-en-Provence (sud-est de la France) confirme le jugement du tribunal de Marseille, confiant la garde de l'enfant à Sandra Mac Innis.

René Charmasson, qui a toujours estimé qu'il n'avait pu faire valoir ses droits au Canada, affirme que les autorités de ce pays ont fait pression sur la chancellerie et le parquet de Marseille, pour obtenir l'application de cette dernière décision.

Il avait promis aux magistrats marseillais qui lui demandaient d'adopter une attitude plus souple, de laisser Luc passer les fêtes de fin d'année avec sa mère. Mais il était revenu sur sa parole, de peur de ne plus jamais le revoir. Le 6 janvier, deux policiers sont venus chercher Luc à l'école et le professeur téléphona à un journaliste pour le prévenir qu'il allait « faire une bêtise ». Le lendemain, il prenait en otage pendant six heures l'avocat de son ex-femme.

Les gardiens de sécurité pressent Québec d'agir

Le ministre du Travail, M. Raymond Fréchette, risque d'avoir de la visite fort envahissante, vendredi matin, à ses bureaux de Montréal et de Québec: en effet, si la première parution du décret fixant les salaires des agents de sécurité n'est pas contenue dans la Gazette officielle de mercredi, les quelque 200 membres réunis hier en assemblée, ont résolu d'aller manifester leur désapprobation au bureau du ministre, pour accélérer le processus de mise en application du décret qui traîne depuis octobre dernier.

Selon les propos de Gilles Audette, responsable de l'Union des Agents de sécurité et qui présidait l'assemblée d'hier, les 12,000 personnes qui attendent ces augmentations de salaire — 45 cents à la publication du décret et 55 cents au 1^{er} octobre 84 — n'ont pas à payer pour la lenteur de la machine gouvernementale. « Si les fonctionnaires ont été capables de traduire en anglais en deux jours le texte du décret — selon les informa-

tions publiées par LE DEVOIR de samedi — il n'y a aucune raison pour que la publication du décret retarde encore ».

De plus, M. Audette a souligné à plusieurs reprises qu'une telle lenteur avait été rendue possible à cause de la faiblesse du syndicat qui ne regroupe que 7,000 des 12,000 travailleurs employés par les agences de sécurité. « Il commence à être temps que les gars réalisent que le décret — qui régit tous les agents de sécurité — n'est pas un cadeau du gouvernement mais qu'il provient d'une convention collective signée et négociée par ceux qui sont syndiqués. Tant qu'on ne sera pas unifiés, le gouvernement va pouvoir continuer à rire de nous autres comme maintenant. »

Par ailleurs, les syndiqués, regroupés dans le local 8922 du syndicat des Métallistes ont résolu d'adhérer à la FTQ. C'est donc plus de 7,000 travailleurs qui viennent joindre les rangs de la FTQ.

Le Guide des Reér un outil indispensable pour faire votre choix

Chicoutimi (418) 549-5746
1-800-463-9657
Place du Royaume

Laval (514) 668-5223
1-800-361-3803
Place Val des Arbres

Montréal (514) 286-3225
1-800-361-6840, poste 3225
Complexe Desjardins

Québec (418) 653-6811
1-800-463-4792
Place Belle Cour
Sainte-Foy

Sherbrooke (819) 566-5667
1-800-567-6920
Place Jacques-Cartier

Vous cherchez à réduire votre revenu imposable? Vous avez des questions sur les régimes enregistrés d'épargne-retraite? Consultez la nouvelle édition du Guide des Reér de la Fiducie du Québec. Vous y trouverez des réponses à toutes vos interrogations et plus encore.

Il vous renseigne sur les modalités des Reér et vous donne les caractéristiques particulières de ceux disponibles à la Fiducie du Québec: les Reér Dépôts garantis, Fonds Desjardins, Obligations d'épargne, Gestion autonome, Gestion personnelle et Sodeq.

Le Guide des Reér est un outil indispensable pour orienter votre choix compte tenu de vos objectifs et de vos besoins.

Renseignez-vous davantage en communiquant avec un de nos conseillers. Et rappelez-vous que la Fiducie du Québec peut aussi vous aider en matière de financement, de services fiduciaires et de placements.



Fiducie du Québec

Le rendement, c'est important; le service l'est tout autant.

Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec.

desjardins

L'autre télévision
L'autre télévision
L'autre télévision
L'autre télévision
L'autre télévision
L'autre télévision
L'autre télévision



Roger Lemelin raconte

«Le crime d'Ovide Plouffe»

à compter de ce soir 19h
14 épisodes du célèbre roman.
Réalisation: Pierre Bélisle
Cette émission est présentée par Alcan.



Radio Québec

Cours d'informatique

LA SESSION DÉBUTE
LA SEMAINE DU 16 JANVIER 1984

- Initiation à l'informatique 85 \$
- Introduction au langage basic 100 \$
- Intro. au micro-ordinateur 85 \$
- Intro. à l'informatique de gestion 85 \$

Horaires de jour, de soir ou du samedi
3 h/période, session de 7 semaines
une personne par terminal
de 9 à 15 participants par groupe

CONFÉRENCES

- Qu'est-ce que le traitement de textes? 25 \$
- Comment choisir un micro-ordinateur 25 \$

Les conférences seront données les samedis 28 janvier et 4 février de 9h à 16h.

INSCRIPTION: du 30 décembre au 14 janvier
RENSEIGNEMENTS: 849-8393, poste 740

Le centre d'éducation permanente

1450 Stanley
Montréal, Québec
H3A 2W6
Metro Peel, sortie Stanley



Centre-Ville
Fondé en 1851

Les audiences sur la pornographie et la prostitution

C'EST aujourd'hui que s'ouvrent, à Calgary, les audiences publiques sur la pornographie et la prostitution. Le comité spécial d'étude, nommé par le ministre de la Justice du Canada, M. Mark MacGuigan, en juin dernier, siégera de janvier à la mi-mai, et fera le tour de toutes les grandes villes du Canada. Il sera à Montréal les 27, 28 et 29 février puis siégera, les 1er et 2 mars, à Val d'Or, Sherbrooke et Québec.

Le mandat de ce comité spécial composé de sept membres, sous la présidence de Me Paul Fraser, est très large. Il doit étudier les problèmes de l'accès à la pornographie, ses effets sur les adultes et les enfants ainsi que ce qui est considéré comme pornographique au Canada.

On lui a également demandé d'étudier le problème de la prostitution au Canada sous divers aspects: la flânerie et la soli-



FÉMININ PLURIEL
Renée Rowan

licitation dans les rues pour des fins de prostitution; l'exploitation de maisons de débauche; le fait de vivre des fruits de la prostitution: l'exploitation des prostituées et les lois relatives à ces questions.

Le comité a également pour mandat de vérifier l'opinion publique sur les façons de traiter ces phénomènes. Il demande donc aux associations et aux individus préoccupés par ces questions de lui présenter des mémoires et de participer aux audiences publiques.

On peut se renseigner sur la date et le lieu des audiences auprès de la secrétaire du comité, Mme Robin Ja-

mieson, à l'adresse suivante: Case postale 48720, Bentall Centre, Vancouver, C.-B., V7X 1A6.

En vertu de son mandat, le comité spécial doit faire rapport et formuler des recommandations pour tenter d'apporter des solutions tant aux problèmes de la pornographie que de la prostitution au Canada avant la fin de 1984.

■ **Pour l'accès des femmes au travail**

Le congrès de fondation du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT) aura lieu à Montréal les 16 et 17 janvier au Centre marial Montfortain.

Les femmes qui retour-

nent sur le marché du travail sont de plus en plus nombreuses et éprouvent de plus en plus de difficultés à y accéder: la conjoncture économique actuelle est loin de faciliter ce retour.

Cette situation, note Lise Doyle, membre provisoire du CIAFT, impose la mise en place d'un réseau consolidé et permanent de services et de programmes de retour au travail pour guider les femmes dans des choix professionnels réalistes et adaptés aux nouveaux emplois technologiques.

Pour envisager le retour au travail et le défi technologique avec un peu plus d'optimisme, dit-elle, les femmes doivent avoir droit à:

des services d'accueil, de consultation, d'orientation et de références; des programmes permanents d'intégration au travail; une formation de base plus large; du rattrapage en mathématiques et en sciences; une présence accrue dans les programmes de formation professionnelle liés aux technologies nouvelles; un accès facilité pour les femmes aux emplois non-traditionnels dans les secteurs de pointe.

Le but de ce congrès de fondation est donc la création officielle d'un réseau de solidarité et d'entraide.

« En réunissant les forces isolées dans un même lieu d'appartenance, cela permettra au CIAFT et à son nouveau conseil d'administration d'être l'interlocuteur privilégié et représentatif des intervenantes impliquées dans des programmes de retour au travail pour les femmes », précise Lise Doyle.

Les inscriptions au congrès se terminaient le 30 décembre, mais on peut obtenir plus d'information sur cette rencontre en téléphonant à Lise Doyle, au Conseil du statut de la femme à Montréal, les mardi, mercredi et jeudi au 873-8384 ou,

pour les personnes à l'extérieur de Montréal, au 1-800-361-4349.

■ **Au-delà des apparences**
Après 25 ans de vie professionnelle au Canada comme esthéticienne, Edith Serei se raconte dans un livre publié par Les Presses libres. Un livre de plus de 200 pages dans lequel, sans fausse modestie, elle fait le tour de ses expériences, de ses difficultés de parcours, de ses réussites surtout.

« Le point important d'une existence ou d'une carrière est d'être fier de soi. Personne d'autre n'intervient là-dedans. Il ne faut pas avoir peur de se demander franchement si on est fier de soi, si on a réussi à faire ce que l'on avait prévu, si tout a bien été pour vous », écrit-elle dans *Au-delà des apparences*.

Elle est fière d'elle et ne le cache pas. Surnommée par certains « la mère de l'esthétique en Amérique

du Nord », Edith Serei ouvrait, un mois après son arrivée à Montréal, en 1958, un salon de beauté puis, en 1959, une école d'esthétique, sur la rue de la Montagne.

A ce moment-là, les futures esthéticiennes devaient se présenter à l'Association des coiffeurs pour y passer un examen leur donnant le droit de pratique. « Peu d'esthéticiennes se doutent aujourd'hui que c'est grâce à ma détermination si elles peuvent maintenant travailler librement, dit-elle. Dans certains états américains, l'esthétique est toujours régie par le monde de la coiffure. »

Edith Serei ne tenait pas à avoir uniquement un salon pour s'y enfermer avec une clientèle dorée. Elle rêvait d'une méthode qui donnerait accès aux soins esthétiques à toutes les femmes d'ici. Les écoles, croyait-elle, lui permettraient d'atteindre son but.

Après Montréal, elle ouvrait, en 1961, une deuxième

école à Québec, puis une autre, à Toronto, en 1963. Cette dernière est actuellement la plus grande et la plus importante école d'esthétique en Amérique du Nord.

Un peu naïf, écrit dans un langage simple, ce livre de souvenirs et de réflexions, retrace le cheminement de sa carrière au Québec. En plus de se consacrer à la mise en marché de ses produits et de s'occuper de ses écoles, Edith Serei a donné, chaque jour, pendant au-delà de 15 ans, des conseils de beauté aux téléspectatrices de Télé-Métropole et du canal 12. Elle a écrit de nombreux articles dans des journaux et revues, elle a prononcé des centaines de conférences et a voyagé partout à travers le monde.

Elle se considère aujourd'hui une femme bien dans sa peau. Elle est une de ces rares personnes qui peut faire le bilan de 25 ans de vie professionnelle en affirmant: « Je suis heureuse ».

747: les parents de 47 Sud-Coréens tués réclament \$329 millions à Moscou

SAN FRANCISCO, Reuter — Les parents de 47 des Sud-Coréens tués lors de la destruction d'un Boeing 747 des lignes aériennes sud-coréennes Kal par les soviétiques, le 1er septembre, ont introduit des demandes de dommages et intérêts pour un total de \$329 millions a annoncé samedi Me Melvin Belli, leur avocat.

Cette somme est réclamée à l'Union soviétique, à laquelle il est reproché d'avoir ouvert le feu sans avoir fait les avertissements prescrits par les règlements internationaux, à la Kal, que les parents des victimes jugent coupable de négligences sans lesquelles l'avion ne se serait pas égaré dans l'espace aérien soviétique, et aux sociétés Boeing et Litton, cette dernière fabriquant les appareils de navigation dont était équipé l'avion.

Les pilotes soviétiques doivent être prêts à décider au besoin eux-mêmes de la conduite à suivre quand des avions non identifiés violent l'espace aérien du pays, indique samedi le mensuel *Aviation et Cosmonautique*.

La revue, qui donne exceptionnellement des détails sur les règles à appliquer face à un appareil non identifié, note que les pilotes sont envoyés en mission sans savoir en quoi leur travail consiste et qu'il leur faut établir l'origine de l'intrus avant de passer à l'action.

Le 1er septembre dernier, le pilote d'un chasseur soviétique avait abattu un Boeing-747 sud-coréen au-dessus du territoire de l'URSS, causant la mort des 269 personnes à bord. Moscou avait accusé l'avion d'accomplir une mission d'espionnage.

Le mensuel ne fait que brièvement allusion à l'affaire, qui a entraîné un refroidissement majeur dans les relations soviéto-américaines, mais il souligne que les pilotes doivent, dans certains cas, prendre une décision eux-mêmes.

En règle générale, écrit la revue, la décision est prise par les pilotes en coordination avec la tour de contrôle et le commandant d'unité une fois l'avion intercepteur en vol et en vue de l'intrus. Un triple accord est habituellement nécessaire avant d'ou-

vrir le feu.

« Certaines situations aériennes peuvent exiger du pilote qu'il prenne lui-même la décision finale, dit le journal. Par exemple, d'engager l'intrus à atterrir à l'aéroport le plus proche ».

Selon la version soviétique de l'affaire du Boeing coréen, l'appareil abattu avait été sommé d'atterrir à l'aéroport russe le plus proche mais avait ignoré l'injonction.

Lorsque l'équipage d'un avion intrus ne se conforme pas aux instructions du pilote soviétique, celui-ci doit prendre des « mesures résolues », dit le journal, qui recommande bravoure, mise à profit des ressources personnelles et habileté tactique afin d'empêcher la violation des règles internationales de l'aviation.

Selon les termes du chef d'état-major soviétique Nikolai Ogarkov, le pilote soviétique avait, le 1er septembre, « interrompu le vol » du boeing coréen en faisant usage d'un missile au moins.

Dans l'article publié samedi sous

sa signature, le général d'aviation S. Golubyev raconte qu'un pilote soviétique avait, voici quelques années, estimé que le seul moyen d'arrêter un avion intrus était de lui foncer dessus à la vitesse maximum, détruisant ainsi les deux appareils.

Il ajoute, sans plus de détails, que le pilote avait trouvé la mort.

Publiée par les forces aériennes soviétiques, la revue peut être consultée par tout le personnel volant du pays.

La première réaction des experts militaires occidentaux est que l'article laisse entendre qu'il aurait fallu agir autrement lors de l'intrusion de l'avion sud-coréen et que le pilote aurait dû prendre davantage de soin à l'identifier.

L'article note également que les responsables « se cachant derrière le dos des autres n'ont plus le droit moral d'être chargés du peuple ».

Selon les experts occidentaux, il pourrait s'agir d'une attaque contre les responsables de la Défense dans la partie orientale de l'URSS.

Le racket des... applaudissements

MOSCOU, (AFP) — Il existe dans certains théâtres de Moscou une sorte de chantage aux applaudissements opéré par des gens qui se livrent à un véritable racket auprès de certains acteurs en mal de succès, dénonce hier le quotidien *Russie soviétique*.

En effet, selon ce journal, les fleurs jetées du balcon aux pieds des ballerines du Bolchoï, les ovations et les bravos qui saluent traditionnellement les artistes, ne sont pas toujours un témoignage spontané d'un public enthousiaste: le rôle de la « claque », comme dans beaucoup d'autres pays, y est capital.

Pour chaque représentation au théâtre Bolchoï, 30 à 40 « abonnés » se fauflent dans les rangs parmi les spectateurs: ce sont eux qui donnent le signal des applaudissements ou des sifflets, en fonction, non pas du talent de l'interprète, mais plutôt de sa « générosité ».

Car il s'agit d'un véritable racket: ce « service » n'est nullement gratuit et les artistes doivent fournir en échange « des abonnements, de l'argent ou une invitation au restaurant ». La plupart cèdent au chantage et acceptent le marché dans la crainte de représailles, reconnaît le quotidien soviétique qui cite le cas d'un jeune danseur.

Son refus de collaborer avec les racketteurs lui a valu de sérieux ennuis. Lors d'une représentation, la « claque » a tout fait pour saboter son spectacle: « Bruits de pieds dans la salle, cliquetis de clés qui tombent, quintes de toux dans le silence », bref, autant de « petits riens » qui démobilisent la salle, perturbent la concentration de l'artiste et lui font faire des faux pas.

Quelques fois la vengeance est encore plus perfide, rapporte le quotidien. Pour « punir » un artiste récalcitrant du théâtre Stanislavski, des « voyous » ont un jour lâché des souris dans la salle en pleine représentation, provoquant la panique parmi les spectateurs.

FAITES-VOUS PLAISIR

RECEVEZ LE DEVOIR À VOTRE PORTE CHAQUE JOUR

Seulement 2.25\$ par semaine

LE DEVOIR est maintenant livré à domicile
dans presque toutes les villes du Québec

De Laprairie à Grand'Mère ...et même jusqu'à Sept-Iles

Abonnez-vous dès aujourd'hui

Composez sans frais l'un des numéros suivants:

À Montréal: 332-3891

À Québec: 687-2022

Si votre code régional est

(514) composez 1-800-361-6059

(819) composez 1-800-361-5699

(613) composez 1-800-361-5699

(418) composez 1-800-463-4748

Télé-payante: la nouvelle entreprise débutera ses activités avec un déficit de \$14.4 millions

par Michel Nadeau

La nouvelle entreprise qui devrait naître, au début du mois prochain, de la fusion de Premier Choix et de TVEC débutera ses activités avec un déficit de \$14.4 millions, accumulé par les deux réseaux francophones au cours des premiers mois de la télévision payante. Par ailleurs, en vertu d'un amendement de dernière heure, la Société de développement des industries culturelles et des communications (SODICC) n'aura plus de droit de veto au conseil d'administration de Premier Choix-TVEC où First Choice aura le contrôle des décisions importantes.

Selon les documents qui viennent d'être rendus publics par la firme créée par Premier Choix, TVEC et la SODICC, l'entreprise terminera l'exercice financier 1984 avec un déficit de \$2.6 millions et 91,750 abonnés. Lors de l'annonce de l'entente, il y a moins d'un mois, le président de la SODICC, M. Pierre A. Deschênes, parlait d'un seuil de rentabilité atteint en décembre prochain avec 114,000 abonnés. Les profits n'apparaîtront qu'en 1986 avec un léger surplus de \$462,000. L'intégration des

deux entreprises donnera une liste d'un peu plus de 50,000 abonnés.

Vendredi prochain, au Centre Sheraton, à Montréal, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) entendra la requête de Premier Choix-TVEC en vue de la fusion de leurs activités et d'une demande de First Choice afin de ne plus être contraint d'offrir un service en langue française.

Les trois partenaires ont signé, le 3 janvier dernier, un protocole amendant l'entente du 15 décembre dernier. Ainsi, la majorité requise pour l'adoption d'une décision au conseil d'administration n'est plus de 75 % mais 65 % des voix. Ce changement est important car auparavant l'accord de la SODICC (qui détient 30 % des voix) ou de TVEC (également 30 %) était essentiel ce qui n'est plus le cas. Cependant, le consentement de First Choice, avec 40 % des voix, demeurera nécessaire dans tous les cas. Donc, les deux partenaires SODICC et TVEC ne pourront faire adopter une résolution sans le consentement de First Choice qui pourra se passer de l'un d'eux. La désignation du président du conseil re-

quiert toujours l'appui unanime des trois actionnaires.

Les amendements précisent également que les deux réseaux ne devront pas montrer des pertes de plus de \$875,000 d'ici la date projetée pour la fusion, le 1er février prochain. On ne modifie pas la clause de l'entente interdisant la présentation de films pornographiques à l'heure ce qui laisse à First Choice le monopole en ce domaine controversé.

Cointrairement à ce que propose le CRTC dans une décision publiée jeudi, il n'est pas question de baisser les tarifs d'abonnement actuels de \$15.95 plus la taxe de 9 %. L'organisme fédéral soutient que les tarifs élevés retardent la pénétration de la télé payante au Canada. (Aux États-Unis, ce service coûte \$8.). Actuellement, les entreprises touchent \$9.25 et versent le reste aux câblodistributeurs. Or, les prévisions de Premier Choix-TVEC indiquent que ce montant sera de \$9.70 en 1986-1987 et de \$10.70 en 1988-1989. Ces majorations seront retransmises à l'abonné.

C'est la première fois que le public a accès aux états financiers des deux réseaux francophones. Dans un pro-

spectus préliminaire, le tandem First Choice-Premier Choix avait déjà révélé que les pertes de 1983-1984 dépasseraient \$20 millions.

Mais l'encre rouge a coulé abondamment aussi dans les états financiers des deux réseaux francophones où les actionnaires ont perdu un total de \$10 millions en 15 mois d'activités pour Premier Choix et en neuf mois pour TVEC. Actuellement, les sommes dues aux distributeurs sont de \$3 millions dans le cas de TVEC et de \$3.5 millions pour Premier Choix. La faillite de ces entreprises aurait ainsi coûté près de \$6.54 millions aux maisons de distribution de films surtout étrangers. Ceci ne tient pas compte des engagements futurs de \$9.7 millions au chapitre des droits à payer.

Le déficit s'aggrave au cours des derniers mois: sans compter les frais de loyer, TVEC a perdu \$2.9 millions en huit mois alors que ses revenus n'ont été que de \$1.2 million contre des dépenses de plus de \$4 millions. La situation n'était guère plus rose à Premier Choix où apparaît un solde négatif de \$5.6 millions pour neuf mois seulement.

Mais l'avenir s'annonce meilleur selon les prévisions déposées. La

rentabilité sera touchée au début de 1986 et les profits seront de \$994,000 (131,000 abonnés) en 1987, de \$1 million (133,000 abonnés) en 1988 et de \$1.6 millions (136,000 abonnés) en 1989.

Entre temps, en plus du \$3 millions versés par la SODICC, l'entreprise obtiendra une marge de crédit bancaire de \$3 millions également. Ces sommes devraient être suffisantes pour maintenir à flot le fonds de roulement.

Les données montrent que les recettes brutes passeront de \$10.1 millions cette année à \$17.5 millions en 1988-1989. C'est près de la moitié de ces sommes qui devraient être consacrées aux émissions canadiennes, selon les conditions des permis accordés à TVEC et Premier Choix. Or, les documents publiés ne donnent pas de chiffres précis pour les budgets à contenu canadien. On ne fait mention que du montant payé pour les droits qui tournera autour de 60 % des recettes totales.

Canal sportif

La société First Choice a annoncé, vendredi, qu'elle avait acquis l'exclusivité au Canada pour l'utilisation de

la programmation du canal américain de télé payante consacré entièrement aux sports. Les meilleures émissions de ce service seront présentées à compter du 1er mars prochain au réseau First Choice. On prévoit transmettre jusqu'à 14 heures par semaine d'événements sportifs américains.

Récemment, le CRTC refusait d'accorder à First Choice une licence pour la mise en place d'un canal séparé d'émissions sportives.

Cette annonce a été faite après l'assemblée annuelle de la compagnie à Toronto où se trouve le siège social légal d'Astral-Bellevue-Pathé. A cette occasion, les actionnaires ont approuvé le principe de l'émission sous la forme de placement privé de \$7.6 millions d'actions sans droit de vote. De plus, chaque détenteur d'une action recevra en échange de celle-ci une action de catégorie « B » avec droit de vote et une demi-action sans droit de vote de catégorie « A ». Les actions valent actuellement \$8.12. Ce changement augmentera à environ 56 % la participation conjointe des frères Peter et Edward Bronfman et de la famille Greenberg dans Astral-Bellevue-Pathé.



Nouveau tableau de bord

Kan Lam (à gauche), président de la compagnie Lamko Tool & Mold, de London, en Ontario, et son frère Fu Lam, vice-président, nous font voir un tableau de bord d'automobile fait entièrement de plastique et coulé à leur usine. Leur chiffre d'affaires pour 1983 s'est élevé à \$4 millions. (Photolaser CP)

L'année 1984 s'annonce difficile pour le Nicaragua

SAN JOSE, Costa Rica (AFP) — Mobilisation de toutes les forces vives face à une éventuelle agression nord-américaine, et amorces de dialogue avec l'opposition pour tenter une timide ouverture politique, caractérisent le Nicaragua au début de l'année 1984.

1983 aura été marqué, pour le Nicaragua, par

un événement qui s'est pourtant passé à près de 3,000 km de ses frontières: l'invasion de l'île de la Grenade par les marines américains, le 25 octobre dernier. Malgré la distance, l'impact sur le Nicaragua a été aussi fort que s'il avait été touché directement.

Le débarquement américain y a été perçu comme le prélude à une

intervention directe des États-Unis en Amérique centrale, au Nicaragua et au Salvador, où l'armée régulière perd régulièrement du terrain face à la guérilla du Front Farabundo-Marti.

Après avoir fait face à l'action des groupes anti-sandinistes des Forces démocratiques nicaraguayennes (FDN) et de l'Alliance révolutionnaire démocratique (ARDE) soutenues de plus en plus ouvertement par la CIA, les responsables nicaraguayens se sont préparés à une attaque imminente des troupes, nord-américaines.

Le message passe bien et même après la confirmation par Fidel Castro que les Nicaraguayens ne pourront compter sur son appui militaire en cas d'attaque américaine, la population ne cède pas à la panique.

Le sentiment d'un péril général pousse même une certaine fraction de la population qui avait jusqu'alors gardé ses distances vis-à-vis des sandinistes à participer aux préparatifs de défense civile. La prolifération d'abris anti-aériens rudimentaires donne peu à peu à la ca-

pitale des allures de gigantesque taupinière.

Mais dans le même temps qu'ils mobilisent la population et multiplient les appels à la communauté internationale, les dirigeants de Managua prennent diverses initiatives susceptibles de faire baisser la tension.

Aux États-Unis, qui ont considéré « insuffisant » un projet de traité américano-nicaraguayen « pour garantir le respect mutuel, la paix et la sécurité » entre les deux États qui leur avait été soumis à la mi-octobre, ils font, le 27 novembre, une offre beaucoup plus directe. Ils proposent de demander à Cuba de retirer ses conseillers militaires si le Honduras et le Salvador en font autant avec ceux des États-Unis.

Tomas Borge, le ministre de l'Intérieur, projette même une tournée aux États-Unis « pour expliquer au peuple américain » la position de son gouvernement. L'administration Reagan refuse de lui donner un visa d'entrée.

Texaco a réalisé le plus important achat de société de l'histoire

NEW YORK (AFP) — En proposant près de 10 milliards de dollars pour acheter la société pétrolière californienne Getty Oil, dont les actionnaires étaient divisés par des querelles de famille, le groupe pétrolier américain Texaco a lancé la plus importante acquisition de société jamais réalisée.

Le géant Texaco, troisième groupe pétrolier américain, dont la politique était jusqu'à présent traditionnelle et très éloignée des batailles financières, a en effet provoqué une grande surprise vendredi en offrant 125 dollars par action de Getty Oil, dépassant ainsi largement une offre concurrente.

Proie tentante d'une offre d'achat, Getty Oil, treizième société pétrolière américaine, était affaiblie par des querelles entre les héritiers du fondateur de la société, le milliardaire et mécène Jean-Paul Getty, en son temps l'homme le plus riche du monde.

L'un des fils du fondateur, Gordon Getty, qui contrôle 40.2 % du capital de la société, grâce au Fonds Sarah Getty dont il est administrateur, avait conclu la semaine dernière un accord avec une petite société pétrolière texane, la Pennzoil Co, pour acquérir Getty Oil au prix de 112.5 dollars par action, soit un total d'environ 5.3 milliards de dollars.

L'offre supérieure de Texaco a provoqué un renversement complet d'alliances: en quelques heures, elle a été accep-

tée par le conseil de direction de Getty Oil et par Gordon Getty. La victoire essentielle de Texaco a été d'obtenir l'accord du Getty Museum, qui possède 11.8 % du capital de la société.

La société Pennzoil, évincée, a aussitôt menacé d'engager un procès à Gordon Getty pour rupture de l'accord de principe signé la semaine passée.

Le gouvernement britannique introduira prochainement de nouvelles cartes pour les assurés sociaux, ce qui pourrait être un premier pas vers la création de cartes nationales d'identité, a annoncé hier l'hebdomadaire *The Sunday Times* (indépendant).

Les nouvelles cartes se présentent comme des cartes de crédit et comportent au verso une bande magnétique capable de recevoir des informations invisibles, précise le journal, qui ajoute que le gouvernement ne prévoit pas actuellement l'utilisation de cette bande.

Selon le ministre de la Santé du « cabinet fantôme » travailliste, M. Michael Meacher, il n'y a aucune « raison valable, du point de vue de la sécurité sociale », pour changer le modèle des

cartes. « Ceci intervient

dans les premiers jours de 1984, c'est un cauchemar orwellien, c'est scandaleux », affirme M. Meacher.

Le conseil national pour les libertés civiles s'est également prononcé contre ces nouvelles cartes.

Un porte-parole du ministère de la Santé a pour sa part expliqué qu'il n'y a « rien de sinistre dans tout ça » et que l'émission de ces nouvelles cartes, plus maniables, avait déjà été annoncée au parlement en 1982.

Les cartes, sur les-

quelles figureront le nu-

méro d'assurance nationale (sécurité sociale et allocations diverses) des Britanniques, remplaceront les modèles en papier cartonné actuellement en vigueur. Elles seront d'abord délivrées aux jeunes quittant le milieu scolaire ou universitaire pour leur premier emploi, aux nouveaux immigrants venus travailler en Grande-Bretagne et aux personnes qui changeront de nom, notamment les femmes qui se marieront, puis progressivement à tous les assurés sociaux.

Une telle opération porterait pour Texaco le prix d'achat de Getty Oil à 10.9 milliards de dollars.

L'achat de Getty Oil, qui placera Texaco au même niveau que la deuxième société pétrolière américaine, Mobil Oil, avec 59 milliards de dollars de chiffre d'affaires, devra être approuvé

par les autorités fédérales, comme conforme à la législation anti-trust.

Cette acquisition dépasse largement le précédent record des achats de sociétés, détenu jusqu'à présent par le groupe chimique Du Pont Co lors de son achat de la société pétrolière Conoco en 1981, pour 8 milliards de dollars.

En Grande-Bretagne

Un premier pas vers la création de cartes nationales d'identité?

Contrairement à de nombreux pays européens, la Grande-Bretagne n'a pas adopté jusqu'à présent le système des cartes nationales d'identité.

L'introduction de ce système a été réclamée par plusieurs députés après l'attentat perpétré par l'IRA (Armée républicaine irlandaise), le 17 décembre dernier, près du grand magasin londonien Harrods.

Selon ces parlementaires, l'existence de cartes d'identité faciliterait la recherche d'auteurs d'opérations terroristes.

Nos REÉR suscitent beaucoup d'INTÉRÊT... et le vôtre?

Demandez une ANALYSE GRATUITE à un conseiller du Trust Général.

Gratuitement et sans obligation, un de nos conseillers financiers analysera avec vous votre régime actuel. Il vous aidera à obtenir des taux d'intérêt élevés et une sécurité totale, tant au niveau du capital qu'à celui des intérêts. Il pourra vous guider dans le choix de fonds de placements en actions, en obligations ou en hypothèques. Il pourra aussi vous renseigner sur notre REÉR autogéré.

Notre conseiller se chargera, si vous le désirez, de transférer sans frais votre régime actuel au Trust Général.

Les REÉR du Trust Général... un gage de rendement et de sécurité.

Téléphonez-nous

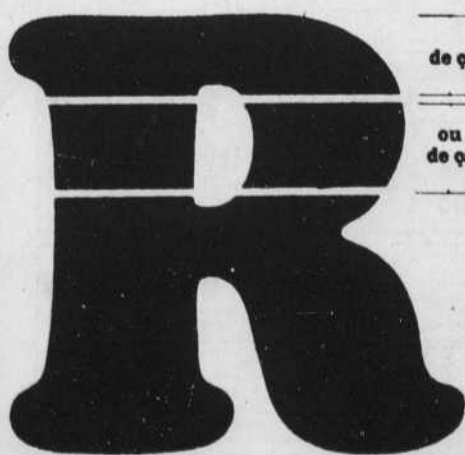
Montréal/University: 1100, University, 871-7200
Montréal/Place Ville-Marie: 861-8383
Ottawa: 1, Vincent d'Indy, 739-3265
Ville Mont-Royal/Centre Rockland: Niveau 2, 341-1414
Montréal/Ahuntsic: 10416, Lajeunesse, 382-8000
Laval/Chomedey: Place du Carrefour, 687-6780
St-Hubert/Place de la Mairie: 5950, boul. Cousineau, 462-1880
Granby: 398, Principale, 378-8461



TRUST GÉNÉRAL

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec. Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

SOLDE ROOTS Les prix coupés de 20 à 50%



À Partir de janvier, c'est le temps des soldes dans toutes les boutiques ROOTS.

20% à 50% de rabais sur tout en magasin.



lundi — mercredi — de 10h à 18h
jeudi et vendredi — de 10h à 21h
samedi de 9h30 à 17h

1392 ouest, rue Ste-Catherine 866-0519

Delta a 4 vols quotidiens pour Washington/Baltimore.

Envolez-vous par Delta et arrivez à l'aéroport de votre choix: le Washington National ou le Baltimore Washington International. Il y a des départs chaque matin à 7h00 et 11h00. Il y a également un départ à 14h27 pour Washington et un autre départ à 18h40 pour Baltimore (sauf le samedi). Appelez Delta au 337-5520 ou consultez votre agent de voyages. Delta est toujours là. MD



Détenteur d'un permis du Québec. Départs de l'aéroport de Dorval. Horaires sous réserve de changement sans préavis.

L'ombre du Watergate plane sur un proche de Reagan

WASHINGTON (AFP) — Une fois encore, l'ombre du Watergate plane sur Washington. Deux commissions du Congrès doivent recevoir aujourd'hui des enregistrements sur bandes magnétiques réalisés secrètement par un des plus proches amis du président Reagan, M. Charles Wick, directeur de l'Agence d'information des États-Unis (USIA).

Charles Wick, 66 ans, dirige l'USIA depuis 1981. Cette agence a été fondée après la guerre pour promouvoir l'image des États-Unis à l'étranger, au moyen de divers programmes, brochures, conférences ou échanges académiques et par le biais de centres culturels. Elle a pour organe principal La Voix de l'Amérique, une radio dont l'influence est particulière-

ment importante dans les pays de l'Est.

Ce que l'on reproche aujourd'hui à ce personnage dépensier, gaffeur, dynamique certes mais quelque peu outrepassant, c'est d'avoir secrètement enregistré pendant plusieurs mois ses communications téléphoniques avec divers interlocuteurs, du directeur de l'Agence de contrôle des armements M. Kenneth Adelman à l'acteur Kirk Douglas, en passant par le chef d'état-major de la Maison-Blanche James Baker.

Au premier abord la faute paraît assez vénielle, et l'enregistrement est admis aussi bien par la loi fédérale que par celle du district de Columbia (c'est-à-dire de la ville de Washington). Néanmoins, le procédé

contrevient aux règlements mis en place par la General Services Administration (GSA) pour toutes les agences gouvernementales, qui interdisent aux fonctionnaires d'enregistrer secrètement des conversations téléphoniques.

Outre les deux commissions du Congrès qui s'intéressent à l'affaire, les agissements de M. Wick font l'objet d'une enquête de la part de la GSA, ainsi que de la Justice de l'état de Floride, dont le code pénal interdit les enregistrements secrets, et où certains d'entre eux ont été réalisés. Si l'enquête de la GSA ne peut déboucher que sur une remontrance administrative, en revanche celle de Floride peut aboutir à une inculpation.

En outre, à peine l'histoire dévoilée par le *New York Times*, plusieurs

hauts responsables et de nombreux organes de presse ont crié à l'immoralité. M. James Baker a considéré qu'enregistrer quelqu'un sans lui demander son avis était « inacceptable » et « contraire à la morale ». « C'est maladroit », a déclaré M. Edwin Meese, conseiller du président, tandis que des éditeurs pariaient de « faute majeure », et d'« erreur totale », rappelant que de telles pratiques étaient interdites dans leurs journaux.

Le président Reagan cependant a volé au secours de son ami, avec qui il avait d'ailleurs passé les soirées de Noël et du Nouvel An. « Il a voulu, a-t-il assuré, pouvoir transmettre aux personnes chargées d'en faire

usage les suggestions que lui fournissaient ses interlocuteurs ». Balayant les rumeurs de démission, il a affirmé aussi que M. Wick allait continuer son « travail splendide » à l'USIA.

Si l'affaire Wick suscite une telle indignation, c'est surtout, estime-t-on dans les milieux politiques, que M. Wick est loin d'en être à son coup d'essai. D'abord, il a commis un certain nombre de bévues, dont une des plus belles date seulement du mois dernier. Il avait affirmé publiquement que si Mme Thatcher disparaissait l'intervention américaine à la Grenade, c'était seulement « parce qu'elle est une femme ».

Par ailleurs, on reproche à cet ancien producteur de cinéma, réputé

pour ne rien connaître aux affaires étrangères, d'avoir financé des institutions ou des programmes favorables au parti républicain, ou encore d'avoir pratiqué le népotisme à l'USIA, pratique très mal admise aux États-Unis. Enfin, d'avoir politisé La Voix de l'Amérique et y avoir développé les émissions de propagande.

De ce fait, M. Wick n'a pas, loin s'en faut, que des amis, et l'affaire des bandes magnétiques apparaît comme l'occasion rêvée pour régler certains comptes. Bien que personne n'ait encore demandé sa démission, M. Wick a d'ailleurs flairé le danger. Ne négligeant rien pour sa défense, il a loué les services d'un spécialiste des bandes magnétiques: un avocat-conseil employé par le président Nixon lors de l'affaire du Watergate.

Habré boude déjà la table ronde sur l'avenir du Tchad

PARIS (AFP) — La table ronde sur le Tchad, réunissant les responsables politiques du pays dans le but de trouver une solution à dix-sept ans de guerre civile, s'ouvre aujourd'hui à Addis-Abeba, en l'absence du président tchadien Hissène Habré.

La décision de M. Habré de pas se rendre, pour le moment du moins, à cette conférence a été motivée, de source proche de l'ambassade tchadienne à Paris, par l'accueil officiel qui a été réservé à Addis-Abeba à M. Goukouni Weddeye, président du gouvernement d'union nationale de transition (GUNT), opposition au gouvernement de N'Djamena.

Dans la matinée, M. Goukouni avait été accueilli à Addis-Abeba par le chef de l'état éthiopien, et président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), M. Mengistu Hailemariam. On indiquait dans la capitale éthiopienne que cette réception se situait à mi-chemin de celle d'un chef d'état en visite et de celle d'un ex-chef de l'état, en précisant que les modalités de l'accueil avaient été établies par l'OUA.

Il semble également que la décision de M. Habré soit également motivée par la disparition brutale samedi matin du ministre des Affaires étrangères Idriss Miskine, emporté par une crise de paludisme.

Selon N'Djamena, Miskine a été inhumé dans les premières heures de la matinée selon les rites musulmans en présence du chef de l'état. Ce dernier a rendu vibrant hommage à son second, qualifié d'« homme d'état de grande envergure » et de « nationaliste fervent ».

M. Miskine dirigeait avec la présence et une conviction peu communes la diplomatie de N'Djamena depuis le retour triomphal de M. Habré en juin 1983.

Négociateur coriace — il l'avait prouvé lors du difficile sommet avorté de l'OUA à Tripoli en novembre 1982, où il avait dit aux journalistes « être l'otage de Kadafi » —, c'était avant tout un chef de guerre redoutable originaire du centre du pays.

Vice-président du conseil de com-

mandement des forces armées du nord (CCFAN), il avait passé pratiquement tout l'été dernier au front durant les combats pour Faya-Largeau.

Le refus de M. Habré de se rendre à la réunion « ne change rien à sa détermination d'aboutir », a affirmé l'ambassadeur du Tchad à Paris, M. Allam-Mi Ahmad, qui a notamment fait valoir que son gouvernement était « largement et solidement » représenté à la réunion.

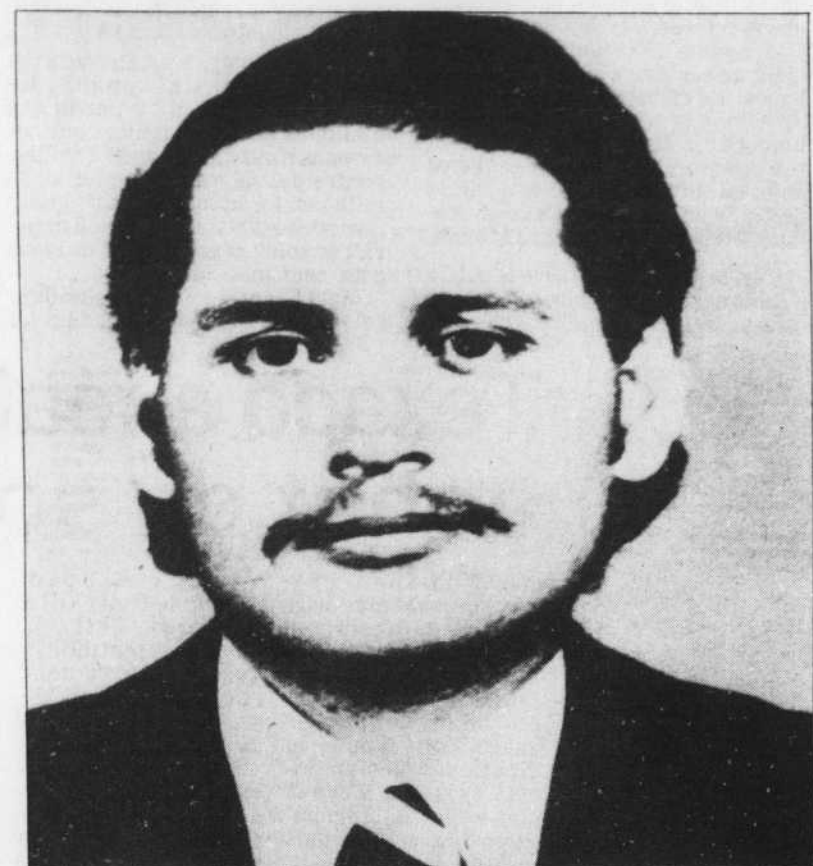
La délégation gouvernementale, attendue hier soir à Addis-Abeba, ne compte pas moins de huit ministres, sur un total de dix-huit personnes, et sera conduite par un proche collaborateur du président, le ministre de l'Intérieur, M. Tahar Guinassou, précise-t-on dans la capitale tchadienne.

À N'Djamena, où les observateurs n'excluent pas que le chef de l'état ne se rende en Éthiopie qu'après qu'un « plan de travail » aura été définitivement établi par les parties prenantes de la conférence, la décision de M. Habré n'a pas constitué une surprise.

Bien que onze tendances politiques aient été invitées à Addis-Abeba par le président de l'OUA, la rencontre ne pourra probablement que refléter la situation sur le terrain, c'est-à-dire le face-à-face de deux gouvernements.

Le GUNT de M. Goukouni contrôle, avec l'appui de la Libye, le nord du pays. L'autre gouvernement, dirigé par M. Habré, soutenu par plus de deux mille soldats français et un détachement zairais, tient le reste du pays depuis la capitale.

La réunion d'Addis-Abeba risque dès lors d'achopper rapidement sur les questions de légitimité. Chacun peut affirmer à juste titre qu'il a été reconnu par l'OUA: en 1981 pour le GUNT, en 1983 pour le gouvernement de M. Habré. Ce dernier a indiqué qu'il était prêt à rencontrer les forces adverses, mais en tant qu'« opposition groupée ». Mais M. Goukouni a lui aussi déclaré, à son arrivée à Addis-Abeba, qu'il assisterait à la conférence comme représentant du gouvernement légitime du Tchad.



Le terroriste international Ilitch Ramirez Sanchez, dit « Carlos », (ici d'après une photo d'archives des années 1970) a revendiqué par une lettre manuscrite les attentats de la Saint-Sylvestre en France.

(Photolaser AP)

Kamikazes iraniens prêts à attaquer des cibles occidentales

LONDRES (AFP) — Un réseau terroriste iranien est l'auteur des attentats meurtriers récents dirigés contre les États-Unis et la France, affirmait hier l'hebdomadaire britannique, *The Sunday Times*.

Son objectif est d'organiser des opérations suicides sur des cibles occidentales et ses centres de recrutement se trouvent à Londres et à Rome, précise le journal. L'existence de ce réseau de kamikazes (en persan « Ensan entehari ») a entraîné un renforcement de la sécurité personnelle de plusieurs chefs d'état occidentaux, notamment des présidents Reagan et Mitterrand, indique le journal.

Son premier attentat a eu lieu en avril dernier contre l'ambassade américaine à Beyrouth. Les plus meurtriers ont été ceux commis dans cette même ville contre les quartiers généraux des soldats américains et français de la force multinationale. Les derniers en date sont ceux perpétrés le 31 décembre en France contre un train à grande vitesse (TGV) et la gare de Marseille, toujours selon le *Sunday Times*.

Les « Ensan entehari » ont entre 16 et 30 ans et viennent de plusieurs pays musulmans, dont le Pakistan, la Tunisie et la Turquie, précise le correspondant iranien du *Sunday Times*, M. Amir Taheri. Ils sont entraînés physiquement et psychologiquement en Iran dans trois camps spéciaux: Manzarieh, au nord de Téhéran, Saléh-Abad, au nord de Qom pour les hommes et Beheshtieh, à l'ouest de Téhéran, réservé aux femmes.

Dans ces camps, les volontaires sont coupés de tout contact avec le monde extérieur durant plusieurs mois et, à la fin de leur stage, la perspective de tuer pour Allah et de mourir pour l'ayatollah Khomeiny est devenu pour eux une joie. Selon un membre haut placé de la CIA, cité par l'hebdomadaire, les « Ensan entehari » se droguent avant de perpétrer leurs attentats.

Le centre de recrutement de Londres est dirigé par l'ayatollah Azari Komî, qui est arrivé dans la capitale il y a cinq mois. En octobre dernier 4 millions de livres (6 millions de dollars) ont été déposés sur un compte

en banque dans l'île britannique de Jersey pour financer ses opérations, précise le *Sunday Times*.

Le centre de Rome est dirigé par l'ayatollah Hadi Khosrow-Shahi, dont les fonctions officielles sont celles d'ambassadeur auprès du Vatican.

Le fils du shah, Reza II et l'ancien ministre de la Défense iranienne, l'amiral Ahmad Madani, font partie de la liste noire de l'ayatollah Khomeiny qui comporte 19 noms, indique le *Sunday Times* qui note également que les autorités françaises ont averti un certain nombre d'exiliés politiques iraniens de se tenir sur leurs gardes.

Par ailleurs, l'explosif employé pour les attentats de la Saint-Sylvestre en France pourrait être, selon les enquêteurs, du semtex, une « pâte d'amande » rose-orangée fabriquée en Tchécoslovaquie qui est l'arme favorite de nombreux mouvements terroristes et que l'organisation de Carlos possède dans son arsenal.

Le terroriste vénézien Carlos a été identifié comme étant l'auteur d'une des lettres de revendication des attentats qui ont fait cinq morts et 41 blessés à la gare Saint-Charles de Marseille (sud) et dans le train à grande vitesse (TGV) Paris-Marseille pendant la nuit du Nouvel An. Depuis, c'est une trace de semtex que les spécialistes du laboratoire de la préfecture de police de Marseille recherchent en priorité, apprend-on de bonne source à Paris.

Les examens de laboratoire n'ont donné jusqu'ici aucun résultat concluant. Cette difficulté même est considérée par les spécialistes de la police comme un indice de l'emploi de cet explosif (45 % de pentrite et 45 % d'exogène stabilisé avec de l'huile de paraffine) au pouvoir de destruction exceptionnel qui est fabriqué en Tchécoslovaquie pour les armées du Pacte de Varsovie.

En effet, le semtex, qualifié de « brisant », par opposition aux substances « soufflantes » à onde de choc plus lente comme la dynamite, pulvérise le béton et sa puissance détonnante est telle qu'il est difficile d'en recueillir la moindre particule sur les lieux d'une explosion.

lesquelles portent l'essentiel des débats de la cinquième conférence conjointe des ministres du groupe de Contadora et du Guatemala, du Salvador, du Honduras, du Costa Rica et du Nicaragua, définissent les mécanismes devant permettre la mise en vigueur du document de 21 objectifs, politiques, économiques, sociaux et de sécurité, déjà approuvés par les gouvernements de ces pays.

Les « normes d'exécution », sur

Pretoria est prêt à des négociations avec la SWAPO

JOHANNESBURG (d'après Reuters et AFP) — Pour la première fois, l'Afrique du Sud a offert la tenue de pourparlers directs à l'Organisation du peuple du Sud-Ouest africain (SWAPO) après avoir annoncé un important succès sur les maquisards namibiens de M. Sam Nujoma.

M. Pik Botha, chef de la diplomatie de Pretoria, a déclaré samedi soir que son pays était prêt à des négociations entre une délégation conduite par l'administrateur général de la Namibie et la SWAPO.

En outre, les forces sud-africaines ont commencé à se retirer des zones de combats dans le Sud-Angola, un mois après le début de leur opération contre les nationalistes namibiens de la SWAPO, a annoncé hier à Pretoria le ministre sud-africain de la Défense, le général Magnus Malan.

Ce désengagement survient après que l'armée sud-africaine a déclaré samedi que ses troupes avaient atteint leur objectif et qu'elles se préparaient à quitter progressivement le territoire angolais.

Dans son communiqué, le général Malan a affirmé hier que les soldats sud-africains étaient parvenus à désorganiser les bases de commandement et de logistique de l'Organisation du peuple du Sud-ouest africain (SWAPO), dont selon lui, plus de mille hommes se sont repliés vers le nord de l'Angola.

Le général a mis en garde la SWAPO, en indiquant que les troupes sud-africaines étaient prêtes à réitérer ce genre d'opération si elles le jugeaient nécessaire, et cela, sans se soucier des conséquences.

Le responsable sud-africain a cependant ajouté qu'il partageait l'opinion internationale, selon laquelle une solution pour l'indépendance de la Namibie devrait être trouvée à la table de négociations, et non à l'aide d'opérations militaires.

Son communiqué souligne qu'il ne peut accepter le soutien de la SWAPO par l'Angola. « On peut croire que le gouvernement angolais se rendra compte de la gravité de la situation, et qu'il mettra un terme à son soutien actif et à sa protection

des terroristes de la SWAPO qui leur permettent de poursuivre leurs crimes contre la population du Sud-Ouest africain (Namibie) », a avancé le général Malan.

Tout en affirmant que son gouvernement était prêt à négocier avec Luanda pour assurer la paix en Afrique australe, le ministre a ajouté que l'Afrique du Sud était toujours soucieuse de « remplir ses responsabilités dans le Sud-Ouest africain (Namibie) et qu'elle ne permettrait pas que la population locale innocente soit intimidée ou terrorisée ».

En confirmant officiellement pour la première fois son offensive dans le sud de l'Angola, à la fin du mois dernier, l'Afrique du Sud avait dans le même temps proposé une trêve d'un mois à partir du 31 janvier sur le théâtre d'opérations.

Cette offre avait reçu un accueil positif à Luanda comme de la SWAPO, mais les conditions mises par chaque partie pour un cessez-le-feu rendaient son entrée en vigueur bien improbable.

Dans une lettre au secrétaire-général des Nations unies, la semaine passée, M. Nujoma avait demandé pour sa part à M. Javier Perez de Cuellar de préparer une trêve en Namibie par des négociations directes avec Pretoria.

Les observateurs notent que, aux termes de son offre, l'Afrique du Sud entend se faire représenter à toute discussion par son administrateur général en Namibie, M. Willie van Niekerk, ce que la SWAPO pourrait juger inacceptable.

Néanmoins, ils estiment que cette offre constitue un important pas de la part de Pretoria qui s'était juré de ne jamais négocier directement avec la SWAPO.

« Elle reconnaît le pouvoir de la SWAPO en tant que force politique et combattante dont l'influence politique en Namibie est croissante », a déclaré M. André du Pisan, professeur à l'université d'Afrique du Sud. « Mais je doute que la SWAPO l'accepte dans la mesure où je pense qu'elle préférera parler avec des responsables de plus haut rang ».

les annonces classées

286-1200

* Pour insérer votre annonce. 2 façons de le faire: par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 16h30, par courrier: c.p. 6633, succ. Place d'Armes, Mt 12V 356

Autos à vendre

BMW 1983, modèle 733, 4 portes, 23 000 km, transmission 5 vitesses. Tout équipé. Christian 382-8442 14-01-84

Antiquités

Decapage, traitement du bois, procédé original à la main, finition naturelle. Atelier Siré — 525-2116 14-01-84

Appartements/Logements

Duplex style victorien, 4½, semi-mobilié, non chauffé, 15 miles du pont Champlain. Haut remède, petite avenue, eau chaude, tapis entrée et double salon, cuisine et réfrigérateur, 3500 \$/semaine, laveuse-sécheuse, lave-vaisselle, four, cuisinière, réfrigérateur, 2425-659-5149 10-01-84

Chambres et pensions

CHAMBRE avec ou sans pension pour jeune homme dans home distingué. Sor 737-2222 11-01-84

Cours

NOUS FORMONS DES « D.J. » disque jockey. Annonceurs de radio. Annimateurs de T.V. Intermédiaires de placement. Centre de formation — 842-0550 23-01-84

Déménagement

ACCEPTERAIIS déménagements de tous genres. Spécialité appareils électriques. Assurances. Téléphone 253-3584 J.N.O.

Espaces commerciaux à vendre

DISPONIBLE en tout temps déménagement. Spécialité cuisine réfrigérateur. Local, longue distance, emballage, entreposage, assurance complète. 253-3275 J.N.O.

Fermes à vendre

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements en tout genre, estimation gratuite 937-4491 J.N.O.

Gardiennes

EDMONTON, ménagère-gardiennne, femme mature capable de prendre charge de la maison, non-fumeuse, logée, nourrie, 525 \$/mois. Résumé à Mme Louise Aris, 14-003, 47e avenue, Edmonton, Alberta, T6H 5B7 10-01-84

Locaux à louer

Locaux à louer à St-Hubert 678-9194, 678-0915 11-01-84

Maisons à louer

C.D.N. luxueuse maison de ville, restaurant, 4 chambres, 2 s.d., foyer, aspirateur central, bain thermomasse, chauffage électrique, climatisée, jardin et courtoie intérieure, 1100 \$ sans appareils électroménagers avec appareils pris à discuter. Références. Après 16h — 739-1108 10-01-84

Maisons à vendre

Attention professionnels! Bord de l'eau, Nouveau-Bordeaux, luxueuse résidence, 23 pièces, 4 foyers, piscine intérieure, bureau pouvant accommoder plusieurs professionnels. Grand stationnement, grand terrain. Fait voir à: Gascon — 668-1102 — 668-7734. Grand Prix courtoie — 14-01-84

Ménagerie

MENISER 20 ans d'expérience, charpentier, insérer, rénovation, 464-5488 11-01-84

Occasions d'affaires

Magasinez maintenant. Demandez-moi comment. 100% satisfaction garantie. Clients et distributeurs demandés. 252-9939 01-02-84

Offre de services

DACTYLOGRAPHIE, correction d'épreuves, traduction anglais-français. Téléphonez entre 9h et 12h. 651-8782 11-01-84

Propriétés à vendre

10-1-84

Montreal Trust

PRES COLLEGE MARIE FRANCE — Superbe Split Level, construit sur immense terrain paysagé avec piscine, 2 chambres plus séjour, salle de jeux, air climatisé, garage, parking, occasion exceptionnelle. 298 000 \$, négociable. Jacqueline N. Brault 932-0566, 934-1818

CONDOMINIUMS

CHATEAU DECELLES — Choix de Condo, 2 chambres, grande salle à dîner, vue superbe, 2 balcons, garage, prix d'abaîne. Jacqueline N. Brault 932-0566, 934-1818.

Sociétés/loisirs

10-1-84

RENDRE-VOUS...

Agence de rencontre professionnelle. Nous servons exclusivement une clientèle distinguée, cadres, professionnels, femmes et hommes d'affaires. Brochure et consultation gratuite. 282-0058

1117 ouest, rue Ste-Catherine, Suite 108, 1:00 P.M. à 6:00 P.M.

10-01-84

Résultats

Loto 6/36 Prochain **GROS LOT** 200,000.00\$

Date	06-01-84	2	11	16	20	27	29	no complé-mentaire	36
6/6	6	70,753,10\$							
5/6+	20	6,736.50\$							
5/6	357	566.10\$							
4/6	8,371	67.00\$							
Ventes totales		2,443,223. \$							

MISE-TÔT				
6	21	26	36	
Gagnants 401				
Lot 124,70\$				

Mini Loto 996057 50 000\$

96057	5 000\$	057	50\$
6057	250\$	57	5\$

Provincial 4438266 500 000\$

Date	06-01-84	8266	100\$
438266	50 000\$	266	25\$
38266	1 000\$	66	10\$

Inter Loto 967637 250 000\$

67637	2 500\$	Gros lots de 25 000\$	NUMÉROS MOBILES
7637	250\$	937931	50422 2 500\$
637	50\$	866717	0757 250\$
37	10\$	702899	588 50\$

La Quotidienne Semaine du 01-01-84

L	M	M	J	V	S	
3	986	726	247	013	135	494
4	0192	5396	6683	0840	9623	4443

Lotto 6/49 Prochain **GROS LOT** 10,000,000.00\$

Date	07-01-84	1	7	14	31	41	43	no complé-mentaire	12
6/6	0	7,072,577.10\$							
5/6+	9	246,201.30\$							
5/6	549	2,414.10\$							
4/6	34,157	99.70\$							
3/6	668,997	10\$							
Ventes totales		37,876,074.00\$							

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets.
En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Tunisie: une centaine de victimes lors des émeutes

TUNIS (d'après AFP et Reuter) — Le calme régnait hier pour la troisième journée consécutive en Tunisie, où la situation paraît être totalement normalisée, mais les forces de l'ordre restaient vigilantes.

De source proche de la Ligue de défense des droits de l'homme, on estime à une centaine le nombre de morts dans tout le pays à la suite de la vague de violence déclenchée par la hausse massive des prix du pain et des produits à base de céréales.

Près de cinq cents autres personnes ont été blessées et un millier ont été arrêtées, dont 150 à 200 pour des motifs politiques, ajoute-t-on de même source.

Une liste détaillée publiée par la Ligue fait état de 45 morts au total pour Tunis et sa périphérie. Citant

des sources médicales, la Ligue a répertorié 32 cadavres dans cinq hôpitaux civils, alors que, selon une autre source, 13 autres étaient dans un établissement hospitalier militaire.

Toujours d'après la Ligue, 64 personnes ont été tuées en province, dont 15 à Sfax, la capitale économique, 12 à Gafsa, la cité minière du sud, et 13 au Kef, centre agricole à l'ouest de Tunis.

Les autorités n'ont publié jusqu'ici aucun bilan officiel des sept jours d'émeutes, mais des responsables gouvernementaux citent en privé le chiffre d'environ 70 morts.

La fermeture de tous les établissements d'enseignement, qui devait prendre fin hier, a été maintenue pour une durée indéterminée, officiellement pour réparer les dégâts

importants provoqués dans de nombreux établissements, lors des émeutes.

Les dégâts des émeutes sont considérables. La compagnie de transport nationale annonce que 200 de ses véhicules ont été détruits pour la seule journée de mardi. À Sfax, rapportent des témoins, les bâtiments de la Banque de Tunisie ont été sac-cagés.

La vie économique du pays a ainsi été paralysée pendant une semaine. L'étendue des dégâts en province n'est pas encore connue, mais les détails donnés par la presse laissent penser qu'ils sont importants.

La présence de l'armée, qui est intervenue au plus fort de la tourmente mardi dernier pour soutenir les forces de police totalement dé-

bordées, a été un peu allégée. Elle n'en demeure pas moins constante. Les soldats armés de fusils d'assaut et de mitraillettes patrouillent toujours, et les hélicoptères militaires continuent leur ronde régulière au-dessus de la capitale.

Les rencontres de football, qui entraînent chaque dimanche la grande foule, ayant été annulées provisoirement, les Tunisois désœuvrés en ce dimanche se pressaient aux terrasses des cafés bondés.

Au lendemain de la décision prise par le président Habib Bourguiba d'écarter son ministre de l'Intérieur, M. Driss Guiga, et de charger le premier ministre Mohamed Mzali d'assurer l'intérim de ce ministère, aucune indication officielle n'était fournie sur les motifs de l'éviction d'un

homme qui passe pour l'un des plus proches collaborateurs du chef de l'État.

Toutefois, de sources informées tunisiennes, on l'attribue aux carences constatées dans l'intervention des forces de police lors des émeutes survenues mardi à Tunis. De mêmes sources, on souligne aussi que certains groupes de manifestants, visiblement bien encadrés, avaient conspué le premier ministre vendredi à Tunis, sans que la police n'intervienne et alors que le calme régnait partout.

Cet épisode d'une rivalité entre M. Guiga et son premier ministre s'inscrit à l'évidence dans la lutte d'influence qui émaille épisodiquement la vie politique tunisienne depuis des années dans la perspective de « l'a-

près-Bourguiba ».

Le président, qui a souvent mis en garde dans ses discours les états-majors politiques contre les dangers des luttes de clan pour sa succession, a été amené à plusieurs reprises depuis l'indépendance en 1956 à trancher en écartant l'un ou l'autre de ses collaborateurs.

Samedi le « combattant suprême » semble avoir confirmé avec éclat son premier ministre, qui est son successeur désigné constitutionnellement. Le gouvernement de M. Mzali, qui est l'artisan du processus d'instauration du multipartisme intervenu depuis deux ans en Tunisie, sera probablement d'autant plus homogénéisé que le chef de l'État l'avait, au cours de l'année 1983, remanié par retouches successives en faveur du premier ministre.

Phnom Penh rejette la solution politique offerte par l'ASEAN

BANGKOK (AFP) — Le Cambodge pro-vietnamien a vigoureusement rejeté, à l'occasion de son cinquième anniversaire samedi, les offres des voisins non communistes de l'Indochine en faveur d'une solution politique à la crise cambodgienne.

Les observateurs à Bangkok constataient hier que les déclarations des dirigeants de Phnom Penh durant cette célébration, citées par l'agence officielle cambodgienne SPK captée à Bangkok, ne laissaient transparaître aucun espoir de progrès dans la crise, cinq ans après l'invasion vietnamienne du Cambodge.

Le ministre des Affaires étrangères, M. Hun Sen, a en particulier repoussé comme « absurde » une proposition de l'Association des nations du Sud-Est asiatique (ASEAN) d'instaurer une force de maintien de la paix qui prendrait le contrôle de zones du Cambodge évacuées successivement par les forces vietnamiennes.

L'ASEAN (Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande, auxquelles vient de se joindre le sultanat de Brunei devenu indépendant), réclame le départ complet des 150.000 à 170.000 soldats du corps expéditionnaire maintenu depuis 1979 au Cambodge par Hanoi.

L'Asean avait formulé cette proposition le 21 septembre dernier, et Hanoi ne l'avait pas aussi clairement rejetée. Le vice-ministre vietnamien des Affaires étrangères, M. Vo Dong Giang, s'était contenté d'affirmer qu'elle ne traduisait pas de changement notable dans la position de l'ASEAN.

Quant à l'éventualité d'une réconciliation nationale autour de la personne du chef actuel de la résistance, le prince Norodom Sihanouk, président du gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique reconnu par les Nations unies, M. Hun Sen a été catégorique: son régime, « tout en faisant toujours preuve de clémence à l'égard de collaborateurs repentants, ne coopérera jamais avec les traîtres notoires », a-t-il dit.

En mai dernier, M. Hun Sen avait déclaré à la presse qu'il était exclu pour le parti communiste cambodgien, qu'il représentait, de partager le pouvoir à Phnom Penh avec une quelconque organisation politique distincte.

La fermeté de ces prises de positions a été renforcée par l'absence de geste symbolique de la part du Vietnam dont de nombreux analystes et diplomates occidentaux s'attendaient qu'il annonce un nouveau retrait partiel de troupes au Cambodge.

Le Vietnam a fait savoir l'an dernier qu'il procéderait annuellement à de tels retraits — dont la réalité n'a pas été établie avec certitude au cours de deux expériences précédentes en juillet 1982 et mai 1983.

Aucune issue n'apparaissant dans la crise cambodgienne, les observateurs s'attendent à un regain d'activités militaires dans la région frontalière entre la Thaïlande et le Cambodge où sont principalement établis les 50.000 maquisards de la résistance.

Les chefs de la résistance ont dénoncé à maintes reprises, de même que la Thaïlande, au cours des dernières semaines l'imminence d'une offensive des forces alliées vietnamo-cambodgiennes, à l'occasion de la saison sèche, qui pourrait dépasser en intensité celle de l'année dernière, déjà la plus forte depuis 1979.

Au cours d'une conférence de presse convoquée dans son quartier général en bordure de la Thaïlande, M. Son Sann a aussi affirmé que son mouvement, le Front national de libération du peuple khmer (FNLPK) parvenait à agir dans un tiers du pays contre les forces vietnamiennes. Le FNLPK regroupe 12.000 maquisards armés et est membre du gouvernement de coalition tripartite du Kampuchea démocratique présidé par le prince Sihanouk qui s'oppose par les armes à la présence de 150.000-170.000 soldats vietnamiens au Cambodge.



Le premier ministre chinois Zhao Ziyang se désaltère lors d'une escale à Laie (Hawaii), première étape d'une tournée de deux semaines aux États-Unis. (Photolaser AP)

Des grèves se sont déroulées à la fin 1983 en Roumanie

PARIS (AFP) — Des grèves ont éclaté en septembre et en novembre en Roumanie à la suite de l'instauration par les autorités d'un nouveau système de rémunération du travail qui supprime notamment le salaire minimum, apprend-on de source roumaine émigrée à Paris.

Selon les informations parvenues à Paris à la Ligue de défense des droits de l'homme en Roumanie, une série de grèves a d'abord éclaté au mois de septembre — avant l'entrée en vigueur généralisée de la nouvelle loi le 1er octobre — dans sept mines de Maramures, dans le nord de la Transylvanie. Il s'agit des mines de Baia Borsa, Gura Baia, Torioaga, Burloaga, Magura, du 16 mai et du 1er mai.

Les mineurs, indique-t-on de même source, réclamaient le maintien de l'ancien système de rémunération, une meilleure organisation du travail, une amélioration de l'approvisionnement alimentaire, ainsi qu'un alignement de leurs conditions de travail sur celles des mineurs de la vallée du Jiu (qui avaient fait grève en 1977).

D'autre part, selon les mêmes sources, une grève a éclaté en novembre dans l'usine de camions Steagul Rosu (Drapeau rouge) à

Brasov, lorsque les ouvriers ont reçu leur première feuille de paie calculée selon le nouveau système et qu'ils ont constaté une baisse de leur salaire. Un millier d'ouvriers ont alors cessé le travail, précise-t-on de même source.

Toujours selon les informations parvenues à la Ligue de défense des droits de l'homme en Roumanie, les ouvriers ont reçu à l'usine la visite du premier secrétaire du comité du parti de la ville de Brasov, M. Ion Draghici, qui a promis une enquête mais a déclaré aux grévistes que s'ils ne reprenaient pas le travail immédiatement ils pouvaient rentrer chez eux, l'embauche de mille nouveaux ouvriers ne posant pas de problèmes à la direction de l'usine.

Le nouveau système de rémunération entré en vigueur en Roumanie sous le nom d'« accord global » (parce qu'il prévoit des rémunérations par équipes) subordonne le salaire à la réalisation des normes imposées, sans minimum garanti. Les salaires baissent même si la non-application des normes est due à des circonstances (telles que coupures de courant ou manque de pièces) dont les salariés ne sont pas responsables.

Semaine décisive pour l'avenir de Talbot

PARIS (AFP) — La semaine qui vient s'annonce décisive pour l'avenir de l'usine automobile Talbot de Poissy (région parisienne), fermée à la suite des graves affrontements entre grévistes et non-grévistes qui ont fait plusieurs dizaines de blessés de mardi à jeudi dernier.

La direction du groupe privé Peugeot-Talbot-Citroën (PSA) a mis à profit le week-end pour commencer la remise en état de l'usine transformée en « champ de bataille », chiffrant à huit millions de francs les dégâts pour la seule journée de jeudi,

point culminant des heurts. Elle prévoit de faire redémarrer progressivement le travail à partir du milieu de semaine, si le calme revient dans l'entreprise.

Pour la majorité des syndicats, l'heure n'est plus, semble-t-il, au refus catégorique des 1905 licenciements (dont 70 % d'immigrés) intervenus à la mi-décembre à la suite d'un compromis entre le gouvernement et la firme automobile, mais plutôt à la recherche d'une issue honorable au conflit pour éviter un dépôt de bilan, envisagé par la direc-

tion, qui laisserait sans travail les 15.000 salariés restant.

Le premier ministre, M. Pierre Mauroy, pour qui « le risque chez Talbot, c'est la fermeture », doit recevoir aujourd'hui MM. Edmond Maire et Henri Krasucki, dirigeants nationaux de la CFDT (socialisant) et de la CGT (proche du PC), pour examiner les moyens de ramener le calme à Talbot-Poissy, où les antagonismes ont créé une situation explosive.

Pour l'instant, seule la CFDT, minoritaire à Poissy, mais à la pointe

de la grève depuis un mois, reste intransigeante: pour elle, les licenciements restent inacceptables sous leur forme actuelle et si des négociations ne s'ouvrent pas, « rien ne justifie l'arrêt de la grève ».

Cette position est vivement critiquée par les autres syndicats, mais aussi par les formations politiques au pouvoir qui n'ont pourtant jamais cessé d'accuser le groupe PSA d'être responsable de la situation actuelle en raison de sa gestion « désastreuse ».

mercredi:



LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Le cahier des gens d'affaires

- indicateurs économiques
- cotes des marchés financiers
- innovations technologiques
- fiscalité corporative
- critiques de livres d'économie

LE DEVOIR
toujours mieux
informer

Le patriotisme, une valeur en hausse aux USA

WASHINGTON (AFP) — Les marines sont redevenues les « braves petits gars » de jadis, la poupée GI Joe et les drapeaux américains battent tous les records de vente. Le patriotisme est une valeur en hausse aux États-Unis.

Quand Ronald Reagan est arrivé à la Maison-Blanche, l'humeur du pays était plutôt morose. Tous les jours, à la télévision, les Américains s'étaient vu conspuer par les foules iraniennes, qui n'arrêtaient pas de leur répéter qu'ils étaient l'émulation sur terre du « grand satan ». S'ils ont chassé le président Carter, c'est bien d'ailleurs que ce dernier n'avait pas réussi à redorer le blason national, et à rendre à son peuple une haute idée

de lui-même.

Près de trois ans plus tard, les Américains ont redressé la tête et offrent au président une série de sondages qui vont tous dans le même sens. Les Américains ont réappris à s'estimer et n'ont qu'une formule à la bouche: « Vive l'Amérique ».

Ainsi, interrogés par le *New York Times Magazine*, la majorité d'entre eux se disent très patriotes et adorent entendre l'hymne de leur pays. « Si, jadis, quand la fanfare entonnait l'hymne les jours de fête nationale, les jeunes restaient allongés dans l'herbe, fumant je ne sais quoi. Aujourd'hui, ils sont tous debout », constate avec satisfaction l'un d'entre eux.

Le responsable d'une des plus importantes maisons de drapeaux américains, établie dans le Michigan, affirme que jamais il n'a vendu autant de drapeaux. Un journaliste américain, en poste à l'étranger et de passage dans son pays, fait la même constatation: « De Dallas à Cleveland et Boston, j'ai vu déployer plus de drapeaux, et des plus grands, que jamais depuis mon enfance », affirme-t-il.

Du côté des adolescents, on s'engage et se rengorge à tour de bras. Les jeunes américains se bousculent aux portes des centres de recrutement, et à Harvard, autrefois berceau de la contestation, le nombre des étudiants suivant les cours de préparation pour être officiers de réserve a doublé cette année.

En outre, depuis le mois de mai, une moyenne de 40 000 jeunes par semaine, tout juste âgés de 18 ans, ont donné leur nom pour être inscrits, comme le veut la loi, sur les listes de conscrits utilisables en cas d'urgence nationale. Personne ne parle plus de ces objecteurs de conscience, jugés l'an dernier à grand renfort de publicité. La moyenne des inscrits a d'ailleurs nettement augmenté en septembre, après que les soviétiques eurent abattu un Boeing sud-coréen.

« Cela veut dire, commente le directeur des services de recrutement, que les jeunes d'aujourd'hui aiment leur pays. Ils veulent jouer leur rôle pour préserver leur société ». Les grands discours réaganiens et manichéistes, sur le thème « Nous sommes le bien, ils sont le mal », ne sont pas tombés dans les oreilles de sourds. 55 % des Américains, selon un sondage du *New York Times Magazine*, préféreraient risquer un anéantissement de leur pays que de subir une domination des soviétiques. Et le pourcentage des étudiants qui se considèrent comme libéraux ou d'extrême-gauche est tombé de 52 % en 1972 à 21 dix ans plus tard.

Dès leur plus jeune âge, les enfants épousent l'humeur nationale. Ainsi, le GI Joe, cette poupée guerrière, a été le jouet le plus vendu aux États-Unis au cours de l'année 1982,

rapportant à son fabricant \$ 45 millions. En 1983, dit-il, les ventes ont encore été en hausse. Cela tient aussi sans doute aux parents, qui, selon le porte-parole de la firme, « ne manifestent plus cette hostilité hystérique à l'égard des jouets militaires qui était souvent de règle il y a dix ans ».

Hollywood a aussi suivi le mouvement, le temps du gentleman-cambrioleur est passé. Aujourd'hui, on est gentleman-officier, comme dans le film *un officier et un gentleman*. Puis est arrivé *The Right stuff*, hommage à ces « vrais » hommes courageux et prêts à tout, au service de leur pays et de l'aviation. Sur les

écrans « uncommon valor » un film d'aventures et de bons sentiments sur les Américains disparus au Vietnam, vient de sortir.

Tout ce renouveau du patriotisme n'est d'ailleurs qu'une émanation de la mentalité générale qui règne actuellement aux États-Unis. Non seulement trois Américains sur quatre considèrent que le style de vie américain est le meilleur qui soit, mais beaucoup pensent qu'il est idéal. Et si certains ont cru que l'avènement du président Reagan entraînerait une resurgence de tous les petits mouvements de contestation aux

États-Unis, tels les groupes d'action civique ou les mouvements féministes, ils se sont finalement trompés lourdement.

Il est d'ailleurs à noter que les moins patriotes sont justement les membres des groupes les moins intégrés. Seulement 35 % des noirs, par exemple, se déclarent « très patriotes », contre 56 % des blancs, et 49 % des femmes contre 59 % des hommes. Les femmes, comme les noirs, savent en effet que l'ère du président Reagan ne sera pas celle des droits civiques, ni de l'égalité des droits pour les deux sexes.

Une série d'études sur la pollution dans l'Antarctique

(AFP) — Les États-Unis, l'Australie, la France, le Japon et la Grande-Bretagne effectueront, à partir de ce mois-ci, une série d'études sur la pollution de l'Antarctique, a fait savoir le laboratoire de Los Alamos, au Nouveau-Mexique.

Bien que l'Antarctique ait bénéficié jusqu'ici de l'air le plus pur que l'on puisse trouver sur la terre, des signes de pollution ont été détectés récemment, laissant supposer que cette situation privilégiée est en train de se dégrader. Les scientifiques du monde entier se demandent, en particulier, si des phénomènes tels que l'industrialisation de certains pays du Tiers-Monde, situés dans l'hémisphère Sud, ne seraient pas à l'origine de ce changement et s'il est possible d'y remédier.

Les chercheurs du laboratoire de Los Alamos souhaitent donc mieux connaître l'action des courants aériens dans cette région pour qu'ils constituent le principal véhicule des agents polluants. A cette fin, des appareils spécialisés — un C-130 Hercules sera affecté par la Fondation nationale pour la science (NSF) des

États-Unis et un Boeing WC-135 de l'Armée de l'air américaine — procéderont, en janvier puis en juillet prochains, à des épandages aériens de « méthane lourd », un gaz dont les atomes de carbone et d'hydrogène contiennent un neutron supplémentaire.

Ces émissions de méthane lourd, un gaz facile à identifier et pratiquement inexistant dans la nature, seront effectuées entre la Nouvelle-Zélande et l'Antarctique, à une altitude variant entre 6 000 et 7 000 mètres. Plusieurs stations scientifiques situées sur le continent antarctique prélèveront ensuite des échantillons d'air pour tenter de retracer la piste suivie par le méthane lourd.

Ces prélèvements seront expédiés au laboratoire de Los Alamos, où ils seront analysés en détail. Cette expérience, baptisée *Antarctic Tracer Experiment*, sera répétée en octobre. Deux nouvelles émissions de méthane lourd auront alors lieu, l'une à 6 000 mètres et l'autre à ras le sol, a encore indiqué le laboratoire de Los Alamos.

AVIS PUBLICS

AVIS
Avis est par la présente donné que Hugo Jakubovic, professeur et son fils George (Jura) Jakubovic, étudiant, les deux demeurant au 4200 Bourret, Montréal, P.Q., s'adressent au Lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret leur permettant de changer leurs noms à celui de Hugo Colby et George Colby respectivement. Ledit changement affectera aussi l'épouse de Hugo Jakubovic, Alicia, née Roth, de la même adresse.
Montréal, le 15 décembre 1983.

PRENEZ AVIS que M. LEONARD GIARD, 366 rue Court, Granby, Québec, J2G 5A2 détient le permis de transport M-502561-001 région 05 s'adressant à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de M. Adrien Gincé, 1579-106 rang ouest, Ste-Cécile de Milton, Québec, J0E 2C0, conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq jours qui suivent la dernière parution.
1ère parution: 9 janvier 1984
2ème parution: 10 janvier 1984

PRENEZ AVIS que la requérante-vendeur, TRANSPORT A.L. INC., et la requérante-acquéreur, METRO-FLAME INC., s'adressent à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation

AVIS
PRENEZ AVIS que la requérante D. HEATLIE TRANSPORT INC., détentric du permis M-305892, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin que le permis spécial, 364 jours, suivant lui soit octroyé.
1) De Montréal et de Québec à la frontière Québec/États-Unis, (tous ports d'entrée), à destination de New York, Pennsylvanie, pour le transport de rebuts d'aluminium pour fins de recyclage.
2) De Montréal et de Québec à destination de la frontière Québec/Ontario, (ports d'entrée: Rivière Beauport et Pointe Fortin), destination: Toronto, pour le transport de rebuts de cuivre pour fins de recyclage.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec, H2L 1K2.

1ère publication: le 9 janvier 1984
2ème publication: le 10 janvier 1984
PAQUETTE, PERREAU, RIVET, TRUDEAU & ASSOCIÉS
par: Adrien R. Paquette
Procureur

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571D du Code civil, que PÉCHEURS UNIS DE QUÉBEC, ayant son siège social à Montréal et d'autres places d'affaires à Rivière aux Renards, Newport, Gaspé Sud, Rivière au Tonnerre, Havre aux Maisons, Cloridorme, St-Maurice de l'Éclaire et Duboué, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à BANQUE NATIONALE DU CANADA par acte daté du 1er décembre 1982 et enregistré aux bureaux des divisions d'enregistrement de Montréal, Gaspé, Ste-Anne-des-Monts, Ile-de-la-Madeleine, Sept-Îles et de Québec respectivement sous les numéros 3310052, 92717, 49936, 22127, 46362 et 1060373.

BANQUE NATIONALE DU CANADA

PRENEZ AVIS que Transport Canada Limitée, détentric du permis M-305575 s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'émission du permis spécial suivant: Transport général, longue distance, route, de Montréal et St-Hyacinthe à la frontière Québec/États-Unis (port d'entrée: St-Bernard de Lacolle/Champlain, N.Y.) et retour, pour le transport de marchandises générales. Origine et destination: États-Unis, tous points. Le présent permis sera exploité en conjonction avec le permis MC-148299 émis par l'I.C.C. et détenu par 15865 Canada Ltd., compagnie parente de la requérante.

Durée: 364 jours. La présente demande a pour but de prolonger le permis spécial identique à celui présentement demandé, déjà émis par la Commission des Transports du Québec, lequel se termine le 31 janvier 1984. Toute personne intéressée peut s'opposer ou intervenir à la présente demande dans les cinq jours suivant la dernière publication, en s'adressant à la C.T.Q.
Parenteau, Boucher & Associés, procureurs.
1ère parution: lundi, 9 janvier 1984
2ème parution: mardi, 10 janvier 1984.

Avis est donné que Maniwaki Montréal Transport Ltée, de Maniwaki, Côte Gatineau, région 07, détentric d'un permis de camionnage M-300 822-084, qui se lit comme suit:

TRANSPORT GÉNÉRAL — LONGUE DISTANCE — ROUTE
De Maniwaki et tous autres points intermédiaires entre Mont-Laurier et St-Jérôme inclusivement, à Montréal-Métropolitain (Montréal), pour le transport de marchandises diverses. Droit additionnel: Véhicules autorisés, isothermes et/ou réfrigérés. Condition: Droit additionnel — A l'occasion du transport effectué en vertu de ce permis, la détentric est autorisée à transporter des spiritueux de Montréal à l'Annonciation et Mont-Laurier, et retour avec marchandises refusées ou avariées, pour le compte de La Régie des Alcools du Québec, nonobstant les dispositions de l'article 41, para. 8 de l'ordonnance générale sur le camionnage. Restriction: Modifie le permis en y rattachant les matières en vrac; demande à la Commission l'autorisation de modifier sa clause pour qu'elle se lise dorénavant: **TRANSPORT SPÉCIALISÉ — LONGUE DISTANCE — ROUTE — CONTAINER**
De Maniwaki et tous autres points intermédiaires entre Mont-Laurier et St-Jérôme inclusivement, à Montréal-Métropolitain (Montréal), pour le transport de marchandises, par véhicules isothermes et/ou réfrigérés, pour le compte de La Société des Alcools du Québec.
Condition: Droit Additionnel — A l'occasion du transport effectué en vertu de ce permis, la détentric est autorisée à transporter des spiritueux de Montréal à l'Annonciation et Mont-Laurier et St-Jovite, et retour avec marchandises refusées ou avariées, pour le compte de La Société des Alcools du Québec, nonobstant les dispositions de l'article 41, para. 8 de l'ordonnance générale sur le camionnage. Restriction: Modifie le permis en y rattachant les matières en vrac.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou intervention, dans les 6 jours qui suivent la première parution dans les journaux à: Commission des Transports du Québec, 505 Sherbrooke Est, Montréal, H2L 1K2.
1ère parution: 9 janvier 1984
2ème parution: 10 janvier 1984

"Avis de demande de dissolution"

Prenez avis que la Société "Café & The Martican (1980) Ltée/Martican Coffee & Tea (1980) Ltd." a l'intention de procéder à sa dissolution en vertu de l'article 206 de la Loi sur les Sociétés Commerciales Canadiennes.

Montréal, le 3 janvier 1984
Me Marc Valois
Procureur de la Compagnie

DEMANDE DE PERMIS SPÉCIAL
PRENEZ AVIS que LIVRE-TOUT INC., ayant sa place d'affaires au 5550, Côte des Neiges, Montréal, QC, H3S 1Z7, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial l'autorisant à donner le service suivant:

TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE

De Montréal à tous points dans un rayon de 50 km des limites de ladite ville pour le transport de produits pharmaceutiques, d'arrangements floraux, de vêtements nettoyés et/ou à nettoyer, de mets préparés, de commandes d'épicerie, de messageries et de petits colis inférieurs à 10 kilos pour le compte des propriétaires de pharmacies, des fleuristes, des nettoyeurs, des restaurateurs, d'épiceries en général et des services de messagerie.

La requérante demande également qu'en vertu de l'article 85 des règles de pratique de la régie interne de la Commission, la décision à être rendue devienne exécutoire immédiatement.
Me Yvon Chouinard, CHOUINARD & LAFAMME, 480, Chemin St-Louis, Québec, QC, G1S 5E7.
1ère parution: lundi, 9 janvier 1984
2ème parution: mardi, 10 janvier 1984.

Avis est donné que Maniwaki Montréal Transport Ltée, de Maniwaki, Côte Gatineau, région 07, détentric d'un permis de camionnage M-300 822-084, qui se lit comme suit:

TRANSPORT GÉNÉRAL — LONGUE DISTANCE — ROUTE
De Maniwaki et tous autres points intermédiaires entre Mont-Laurier et St-Jérôme inclusivement, à Montréal-Métropolitain (Montréal), pour le transport de marchandises diverses. Droit additionnel: Véhicules autorisés, isothermes et/ou réfrigérés. Condition: Droit additionnel — A l'occasion du transport effectué en vertu de ce permis, la détentric est autorisée à transporter des spiritueux de Montréal à l'Annonciation et Mont-Laurier, et retour avec marchandises refusées ou avariées, pour le compte de La Société des Alcools du Québec, nonobstant les dispositions de l'article 41, para. 8 de l'ordonnance générale sur le camionnage. Restriction: Modifie le permis en y rattachant les matières en vrac.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou intervention, dans les 6 jours qui suivent la première parution dans les journaux à: Commission des Transports du Québec, 505 Sherbrooke Est, Montréal, H2L 1K2.
1ère parution: 9 janvier 1984
2ème parution: 10 janvier 1984

AVIS EST DONNÉ que M. André Akl, résident et domicilié au 20 rue Jules Verne, Montréal, district de Montréal, s'adresse au Ministre de la Justice, pour obtenir un certificat de nom en celui de M. André Johan Eagan.

Montréal, le 3 janvier 1984
Desjardins, Ducharme, Desjardins & Bourque
Procureurs de la compagnie

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON
DE CHARTRE
Prenez avis que la compagnie "PREVILLE LUMBER PRODUCTS INC." demandera au Ministre des Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.
Berthierville, ce 3 janvier 1984
Diane Barbeau-Sylvestre
Secrétaire

LES PLACEMENTS

JEAN COUTU INC.
AVIS est, par les présentes, donné que LES PLACEMENTS JEAN COUTU INC., compagnie constituée en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social en la ville de Laval, province de Québec, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 janvier 1984
Desjardins, Ducharme, Desjardins & Bourque
Procureurs de la compagnie

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

PRENEZ AVIS que monsieur PIERRE LEMIEUX, résident et domicilié au 6415, 39e Avenue, app. 6, dans la cité et district de Montréal, désire dans les trente jours suivant la dernière publication du présent avis, présenter une requête au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de PIERRE LEMIEUX.

Montréal, ce 4 janvier 1984
TOULET BUSHEY LAPORTE & TURGEON
3236 rue Masson, Suite 201
Montréal, QC, H1Y 1Y3
Procureurs du requérant

"Avis de demande de dissolution"

Prenez avis que la Compagnie MAR-MIR INC. demandera à l'Inspecteur Général des Institutions Financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 3 janvier 1984
Me Marc Valois
Procureur de la Compagnie

de transférer à la requérante-acquéreur la clause 1) du permis M-304958, le tout conformément à l'article 41 de la Loi des Transports et à l'article 30 du règlement concernant les règles de pratique et de régie interne de la Commission (AC 147 82).
Les requérantes demandent de plus, conformément à l'article 85 du règlement concernant les règles de pratique et de régie interne de la Commission (AC 147 82) que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue.

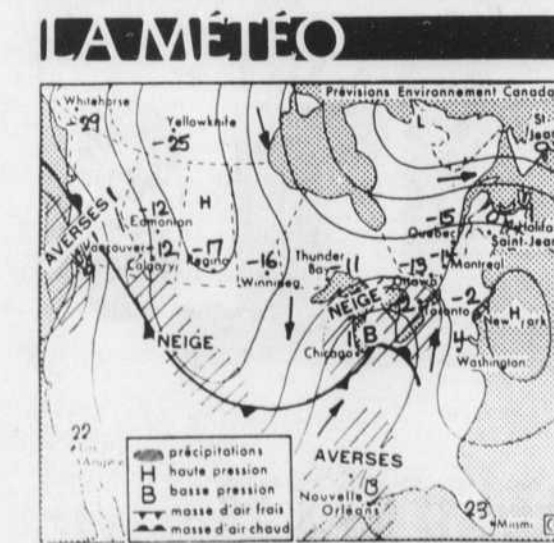
Toute personne intéressée à faire opposition à la présente demande devra le faire dans les cinq jours suivant la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.
JOCELYN LECLERC
MARTINEAU WALKER
Procureurs des requérantes
1ère parution: 9 janvier 1984
2ème parution: 10 janvier 1984

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
TRIBUNAL DE LA JEUNESSE
NO: 500-43-000550-83
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION
PAR AVIS PUBLIC
(art. 139 C.p.c.)

A: Ronald McLellan, adresse inconcuse
Considérant la demande formulée par requête en date du 20 décembre 1983, la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse 410 est, rue Bellechasse, Montréal dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente c.donnance pour être informé, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant l'adoption de Nancy Ellen McLellan, née le 1er août 1961 et pour y donner ou refuser son consentement. A défaut par lui de ce faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

Le Greffier-adjoint
Lucille ROULLIER
Emé Lacroix, C.R.
Phelan & Lefebvre



Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

Le Québec demeurera sous une masse d'air très froid. Le ciel sera généralement dégagé sauf sur les secteurs de la péninsule gaspésienne exposés aux vents du fleuve. Sur l'extrême ouest, une faible perturbation pourra donner quelques flocons de neige. Demain, en fin de journée, le ciel s'ennuagera sur l'ouest de la province avec l'approche d'une dépression.

MONTRÉAL

Ensoleillé avec passages nuageux. Ennuagement en fin de journée. Max.: -10. Précipitations: 20 %. Demain: faible neige.

QUÉBEC

Abitibi, Témiscamingue: ensoleillé avec passages nuageux. Ennuagement en fin de journée, suivi de faible neige passagère et de vents modérés par moments. Très froid. Max.: -19 à -16. Précipitations: 40 %. Demain: dégelage.
Pontiac, Gatineau, Rivière-du-Loup: ensoleillé avec passages nuageux, ennuagement en fin de journée, suivi de faible neige passagère. Max.: -17 à -14. Précipitations: 10 %. Demain: dégelage.
Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux, ennuagement en fin de journée, suivi de faible neige passagère. Max.: -17 à -14. Précipitations: 10 %. Demain: faible neige.
Outaouais: ensoleillé avec passages nuageux, ennuagement en fin de journée, suivi de faible neige passagère. Max.: -10. Précipitations:

10 % Demain: dégelage.
Trois-Rivières, Drummondville, Québec: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: -13 à -10. Précipitations: 20 %. Demain: faible neige.
Région montagnarde de l'Estrie, Beauce: ciel variable avec quelques flocons de neige. Max.: -12 à -10. Précipitations: 60 %. Demain: faible neige.

Saguenay, Mauricie, Réserve des Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux. Vents modérés par moments et très froid. Max.: -19 à -16. Demain: faible neige.
Réservoirs Cabonga, Gouin, Lac-Saint-Jean: ensoleillé avec passages nuageux. Vents modérés par moments et très froid. Max.: -20 à -18. Demain: faible neige.

Rivière-du-Loup, La Malbaie, Rimouski, Matapédia: généralement nuageux avec quelques flocons de neige. Vents modérés par moments. Max.: -15 à -13. Précipitations: 50 %. Demain: faible neige.
Sainte-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie, Gaspé, parc Forillon: nuageux avec quelques chutes de neige surtout près du littoral. Vents modérés par moments. Max.: -15. Précipitations: 70 %. Demain: faible neige.

Basse Côte-Nord, Anticosti, secteur de Natashquan et à l'ouest de cette région: généralement nuageux avec quelques flocons de neige. Vents modérés. Max.: -15. Précipitations: 70 %. Demain: faible neige.
Secteur à l'est de Natashquan: plutôt nuageux avec chutes de neige. Vents modérés causant de la pluie. Max.: -13. Demain: faible neige.

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES

pour 10 h 30 heure de Montréal

ECP-84-19029 le mardi 31 janvier 1984 Poste Saint-François Laval CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE COMMANDE, INSTALLATION ÉLECTRIQUE INITIALE ET TRAVAUX CONNEXES DE GÉNIE CIVIL Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec Garantie de soumission: 80 000 \$	RBJ-84-19028 le mardi 7 février 1984 Région Baie James Aménagement La Grande 2 Territoire de la Baie James CONCESSION POUR L'EXPLOITATION D'UNE CAFÉTERIA Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec Garantie de soumission: 100 000 \$	ECP-84-19011 le mardi 31 janvier 1984 Poste Beaumont Montréal INSTALLATION ÉLECTRIQUE ET TRAVAUX CONNEXES DE GÉNIE CIVIL (ADDITION 1984) Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec Garantie de soumission: 15 000 \$
RME-84-19017 le mardi 31 janvier 1984 Région Mauricie SERVICES D'AUTOBUS DE 45 PASSAGERS ENTRE LA TUQUE ET LA CENTRALE RAPIDE-BLANC Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec Garantie de soumission: 7 000 \$	RMV-84-19006 le mardi 7 février 1984 Région Montmorency SERVICES D'ÉQUIPES POUR L'ÉMONDAGE ET L'ABATTAGE D'ARBRES Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec Garantie de soumission: 100 000 \$ (SOUMISSION PARTIELLE ACCEPTABLE)	ECL-84-19008 le mardi 31 janvier 1984 CONSTRUCTION SUR PLYONS D'ACIER ET PLYONS TUBULAIRES DE LA LIGNE À 230 KV SOREL-TRACY AU POSTE SOREL-SUD Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec Garantie de soumission: 100 000 \$

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de 25 \$ pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8 h 30 à 16 h 30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
SERVICE CONTRATS
BUREAU 809
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER,
MONTRÉAL, QUÉ. CANADA
H2Z 1A4
Pour renseignements: Téléphone: (514) 289-2895

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé tiré par le soumissionnaire sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire ou un chèque officiel d'une banque à charte du Canada, payable à l'ordre d'Hydro-Québec, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué.

Lorsqu'il est indiqué ci-dessus qu'une soumission partielle est acceptable, la garantie choisie doit être d'un montant égal au multiple de 1 000 \$ le plus près de DIX POUR CENT (10 %) de la somme totale de la soumission ou de la proposition la plus élevée, jusqu'à concurrence du montant mentionné ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le directeur, Approvisionnement
Roger A. Labrie

Un mot pour échapper... le fait Robert le rattrape.

LES MOIS CROISÉS

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

Horizontalement

- Ouvrage de verre dont l'amatériau imite celle de l'opale. — Clarté.
- De nature de l'ulcère. — Telement.
- Forme larvaire de certains crustacés. — Comédien.
- Entêté. — Cadmium.
- Quatre saisons.
- Action de faire administrer par l'État.
- Fournure d'une sorte de putois. — Pièce de la charrie.
- Joindre une chose à une autre.
- Action d'élever, de construire.
- Adverbe de lieu. — Non préparé. — Située.
- Boutique de boucher. — Rejeter au-dessus.
- Contrier. — Vaisseau de guerre à trois rangs de rameurs superposés.
- Se trompe. — Germination. — Le meilleur en son genre.

Verticalement

- De l'Ouzbékistan. — Écolier.
- Homme puissant par sa fortune.
- Nom générique de corps obtenus par action des aldéhydes sur les alcools. — Direction générale.
- Chemin de halage. — Scintiller.
- Se rendra. — Préfixe privatif. — Technéium. — Route rurale.
- Indispensable.
- Obtint. — Localité de Mauritanie.
- Actin de couper. — Unité de travail.
- Jour. — Sert à débiter le bois.
- Inflammation du tissu osseux.
- Peu de chose. — Action de s'adresser à la Divinité (plur.).

Les revirements causent la perte des Seahawks qui s'inclinent 30-14

Les Redskins et les Raiders au 18e Super Bowl

■ Une brillante remontée des Forty Niners ne suffit pas

(d'après AP) — Le 18e Super Bowl mettra aux prises les Redskins de Washington et les Raiders de Los Angeles, le dimanche 22 janvier, au Stade municipal de Tampa Bay.

Les Raiders de Los Angeles ont facilement défait les Seahawks de Seattle 30-14 hier après que les Redskins de Washington eurent effacé une brillante remontée des 49ers de San Francisco, qui tiraient de l'arrière par 21 points, pour finalement l'emporter 24-21, au début de l'après-midi.

Au Coliseum de Los Angeles, la défense des Raiders a intercepté cinq passes et le demi offensif, Frank Hawkins, a réussi deux touchés sur des courses et les Raiders ont facilement éliminé les Seahawks de Seattle par le compte de 30-14.

Le quart des Raiders, Jim Plunkett a réussi 17 passes en 24 tentatives pour des gains de 214 verges et le demi à l'attaque, Marcus Allen, a gagné 154 verges en 25 courses au sol pour les vainqueurs. Le receveur Malcolm Barnwell a pour sa part capté cinq passes pour 116 verges.

Le quart des Seahawks, Dave Krieg, qui avait jusque là étonné en série d'après-saison, n'a réussi que trois passes en neuf tentatives (12 verges) et trois interceptions. Son remplaçant, Jim Zorn, a complété 14 de ses 27 passes pour 134 verges, mais dans une cause désespérée. La recrue par excellence de la Conférence américaine, Curt Warner, a

pour sa part été limité à 26 verges au sol en 11 courses.

Seattle, qui a mérité une participation aux éliminatoires en élimi-

nant successivement les Broncos de Denver et les Dolphins de Miami, avait remporté ses deux affrontements contre les Raiders, cette sai-

son, en interceptant sept passes et recouvrant six échappés. Cette fois, le contraire s'est produit.

La quatrième passe de Krieg a été interceptée par Lester Hayes qui a couru 44 verges le long des lignes de côtés pour permettre, quatre jeux plus tard, un placement de 20 verges de Matt Bahr.

Avant la fin du premier quart, Plunkett a rejoint Cliff Branch, avec une passe de 11 verges, puis une course de 16 verges d'Allen avant que Barnwell ne réussisse un de ses cinq attrapés. Hawkins a ensuite inscrit le premier de ses deux majeurs, sur une distance d'une verge.

Menant par 10 points, les Raiders ont franchi 60 verges en quatre jeux. Barnwell a réussi un attrapé spectaculaire de 49 verges, qui a conduit au deuxième touché de Hawkins.

Vers le milieu du troisième quart, Marcus Allen a couru à deux reprises, dont une course de 43 verges, et donnait un avantage de 27-0.

Les deux touchés des Seahawks ont été réussis lorsque le quart Jim Zorn est venu remplacer Krieg, incapable d'inscrire des points. Zorn a rejoint Dan Doornink dans la zone des buts, sur 11 verges, puis l'aillier rapproché, Charles Young, sur neuf verges.

À Washington, Mark Moseley a réussi son seul placement en cinq tentatives, à 40 secondes de la fin du match, pour effacer une brillante re-

montée des 49ers de San Francisco, en deuxième demie, et ainsi permettre aux Redskins de Washington d'accéder au Super Bowl pour la deuxième année consécutive grâce à une victoire de 24-21 au R.F.K. Stadium.

Le placement de Moseley, sur une distance de 25 verges, a effacé une brillante remontée des 49ers qui ont inscrit trois touchés sans riposte pour égaliser le pointage, 21-21, avec un peu plus de trois minutes à faire dans le match.

Le centre-arrière des Redskins, John Riggins, a marqué les deux premiers touchés des vainqueurs sur des courses de courtes distances. Riggins a amassé 123 verges en 36 tentatives, égalisant du coup le record pour le nombre de courses au sol, établi l'an dernier face aux Cowboys de Dallas, en finale de la Conférence nationale.

Riggins en était à son sixième match éliminatoire consécutif dans lequel il gagnait plus de 100 verges au sol. Charlie Brown a inscrit l'autre majeur des Redskins sur une longue passe de 70 verges de Joe Theismann, à la fin du troisième quart.

Tirant de l'arrière par 21 points, le quart des 49ers, Joe Montana, a lancé trois passes de touché en sept minutes pour égaliser le pointage.

Le premier touché des 49ers est survenu au début du quatrième quart lorsque Montana a repéré Eason Ramsom à la ligne de trois verges, sur une double latérale. Trois jeux

plus tard, Montana rejoignait Mike Wilson, le remplaçant de Dwight Clark, dans la zone des buts.

Après que Moseley eut raté une de ces cinq tentatives de placement, Montana a rejoint Freddy Solomon dans la zone des buts pour un gain de 76 verges. La marque était maintenant de 21-14 avec neuf minutes à jouer dans la rencontre.

Après une série de jeux infructueuse des Redskins, Montana a eu besoin de quatre jeux, sur une distance de 53 verges, pour égaliser le match. Il a rejoint Wilson sur 12 verges pour mettre les deux clubs à égalité.

Des pénalités pour obstruction contre Eric Wright et Ronny Lott et une course de 17 verges de Riggins a placé Moseley en bonne position pour le placement victorieux. Moseley avait auparavant raté des placements de 41 verges, 45, 34 et 38 verges.

Dans la défaite, Joe Montana a néanmoins réussi 27 passes en 45 tentatives pour des gains de 347 verges, deux verges de moins que le record pour un match de championnat, établi par Johnny Unitas, en 1958.

Les Redskins de Washington tenteront maintenant de remporter leur deuxième Super Bowl consécutif, le dimanche 22 janvier, à Tampa Bay. Washington et Los Angeles se sont affrontés le dimanche 2 octobre et les Redskins avaient alors effacé un déficit de 15 points avec sept minutes à faire pour l'emporter 37-35.



Le demi John Riggins, des Redskins de Washington, repousse le plaqué du secondeur Jack Reynolds, des Forty Niners de San Francisco, pour marquer le deuxième touché de son équipe, hier.

(Photolaser AP)

Laurie Graham remporte le premier super-géant

PUY-SAINT-VINCENT (AFP) — L'équipe canadienne, au lendemain de la victoire de Gerry Sorensen dans la descente, s'est offert hier, à Puy-Saint-Vincent, dans les Alpes du sud, un second succès grâce à Laurie Graham qui a dominé le premier super-géant inscrit cette saison au programme de la Coupe du monde féminine de ski alpin.

Partie avec le dossard 21, Laurie Graham (23 ans), qui a signé en la circonstance sa deuxième victoire en Coupe du monde — elle avait rem-

porté la saison dernière la descente du Mont Tremblant — a devancé la jeune Suissesse Michela Figini (18 ans) et l'Américaine Debbie Armstrong.

L'Allemande de l'Ouest Irene Eppler, 7e de la descente la veille, a réalisé le quatrième temps de ce super-géant qui lui a permis de ravir à la Suissesse Erika Hess la première place du classement général provisoire de la Coupe du monde.

Erika Hess, 18e hier, n'avait pas

participé samedi à la course de vitesse et elle n'a pu, de la sorte, figurer au classement du combiné de Puy-Saint-Vincent.

Spécialiste des épreuves techniques, Erika Hess, peu à l'aise sur une piste tracée sur mesure pour les descendues, a donc été contrainte de laisser la vedette, au sein de l'équipe suisse, à la jeune Michela Figini. Cette dernière, révélation la saison passée de la descente de Mont Tremblant (3e derrière Laurie Graham),

s'affirme, au fil des courses, comme un des plus sur espoirs de la formation helvétique.

Les Canadiennes auront été les principales animatrices de ces deux journées passées sous le soleil de la petite station des Alpes du sud. Hier, elles sont parvenues à placer trois des leurs dans les dix premières, Diana Haight (19 ans), bien que partie avec le dossard 81, s'octroyant une surprenante mais très méritoire 9e place.



La Canadienne Laurie Graham (à droite) et la Suissesse Michèle Figini affichent leur sourire du dimanche à la suite de leur performance à Puy-Saint-Vincent, hier. Mlle Figini a pris la deuxième place.

(Photolaser AP)

Sorensen: 1er triomphe en deux ans

PUY-SAINT-VINCENT (AP, AFP, Reuter) — La Canadienne Gerry Sorensen a enregistré une surprenante victoire, samedi, dans la descente comptant pour la Coupe du monde de Puy-Saint-Vincent, en France. Il s'agit de son premier triomphe en deux ans et il s'agit de la première victoire canadienne, cette saison.

« Je me suis prouvée à moi-même que je pouvais encore gagner. Je suis très heureuse de cette victoire qui va me donner confiance pour la suite de la saison et les Jeux olympiques », a déclaré Sorensen après sa victoire. Sorensen, championne du monde en 1982 à Schladming, en Autriche, n'avait plus rien gagné depuis.

« J'ai été malade la saison dernière et, à force de perdre, j'ai perdu confiance. Je réfléchissais trop. Aujourd'hui, j'ai vraiment eu l'impression d'aller vite. J'ai très bien passé le passage technique, à mi-course, ce qui m'a permis de prendre beaucoup de vitesse pour terminer la descente ».

Sorensen, 25 ans, de Kimberley, en Colombie-Britannique, a réalisé un chrono d'une minute 40,44, soit 1,38

seconde plus rapide que sa plus proche rivale, l'Autrichienne Veronika Vitzthum. La Suissesse Maria Walliser, favorite de la course et considérée comme la meilleure dans cette épreuve, a pris la troisième place en 1:42,02.

L'instructeur de l'équipe féminine canadienne, Currie Chapman, a précisé que l'excellent contrôle de Sorensen dans l'un des virages du bas de la piste avait permis cette victoire convaincante.

« Elle a négocié ce virage parfaitement », a confié Chapman. Elle est sortie de ce virage quatre kilomètres heures plus vite que les meilleures et cette vitesse lui a permis de terminer avec force ».

Avec une confiance retrouvée, Sorensen entretient maintenant avec beaucoup d'optimisme les prochains Jeux olympiques d'hiver, le mois prochain.

« À Sarajevo, la piste est plus courte, a-t-elle expliqué. C'est un long sprint, comme à Mégève, mais je pense que je peux y réussir quelque chose ».

Après des résultats décevants en

décembre, Laurie Graham, de Inglewood, Ontario, a terminé au 13e rang avec un chrono de 1:43,07.



Gerry Sorensen

« Elle n'a pas aussi bien skié aujourd'hui qu'elle ne l'avait fait à l'entraînement... mais elle progresse », a commenté Chapman.

Diana Haight de Fruitvale, C.B., a terminé 28e en 1:44,33; Liisa Savijarvi de Bracebridge, Ontario, a pris le 32e échelon en 1:44,72 et Karen Stemmler de Kettleby, Ontario, s'est classée 41e en 1:46,42.

Sorensen, qui avait dit qu'elle prendrait sa retraite à la fin de la présente saison, est en train de retrouver sa forme qui lui avait permis de se hisser au sommet du classement de la Fédération internationale, il y a quelques années.

Ses résultats cette saison sont plus que respectables: Quatrième à Val d'Isère et 15e à Haus. Mais pour Sorensen, il s'agit surtout de performances ordinaires.

Mais tout ça est maintenant chose du passé. Elle est maintenant assurée qu'elle gagnera d'autres courses.

en bref...

■ MacLeish passe aux Red Wings

PHILADELPHIE (AP) — Les Flyers de Philadelphie ont cédé hier le vétérinaire MacLeish, 34 ans, aux Red Wings de Detroit en retour de considérations futures. MacLeish a compté huit buts et récolté 14 assistances en 29 parties, cette saison. Il avait été réengagé par les Flyers en tant qu'agent libre, au début de la saison, après avoir été échangé aux Penguins de Pittsburgh, en 1981. Le directeur général et entraîneur des Flyers, Bob McCammon, a expliqué que le développement des jeunes talents permettait aux Flyers de se départir du vétérinaire joueur de centre.

■ Les Soviétiques: 6e victoire, samedi

HALIFAX (d'après AFP et PC) — L'équipe de hockey de l'Union soviétique qui affrontera l'équipe canadienne au Forum, ce soir, a vaincu l'équipe canadienne pour la sixième fois au cours de sa tournée nord-américaine en l'emportant 6 à 5 à Halifax, samedi. Le Soviétique Igor Orlov a été l'une des vedettes de cette rencontre. Il a marqué à deux reprises et a été à l'origine de deux autres buts, dont le dernier tiré par son frère, Alexander Orlov. Sergei Kharin, Evgeny Shlepov et Ilya Biakin ont assuré les autres tirs victorieux. Du côté canadien, Darren Lowe et Pat Flatley ont chacun marqué deux buts, le cinquième a été l'oeuvre de Gord Sherven. L'URSS compte dorénavant six victoires, une défaite et un match nul.

Contrairement à ce qui avait été prévu, la formation soviétique ne s'est pas entraînée au Forum, hier. Les hommes de Boris Kulagin ont ainsi bénéficié d'une journée complète de repos. Ce soir, l'équipe canadienne sera privée des services de Georges Servin, blessé à un pouce, de Joe Grant, au rancart pour le reste de la saison en raison d'une fracture de la clavicule, et de Gord Sherven, qui s'est blessé à un genou samedi. Jean-Jacques Daigneault et de Dave Gagner effectueront cependant un retour au jeu même s'ils n'ont pas participé à l'exercice, hier matin. Mercredi soir, à Québec, Sylvain Côté et Claude Gosselin, des Remparts, prêteront main forte à l'équipe de Dave King.

■ Rosemont: victoire de Connors

CHICAGO (AP) — Jimmy Connors a facilement défait hier l'Équatorien Andres Gomez en finale du tournoi de tennis de Rosemont, dans l'Illinois, l'emportant en trois sets, 6-3, 6-2 et 6-1. Connors, 31 ans, a brisé le service de Gomez à deux reprises au premier set et il n'a jamais été menacé par son opposant. Le champion en titre de l'Omni des États-

Unis avait également vaincu Gomez 6-3, 6-4 en préliminaires, mercredi soir. Connors a battu en trois sets, 6-7, 6-1, 6-3, le Polonais Wojtek Fibak, samedi soir. Gomez a quant à lui causé une surprise en disposant du Tchèque Ivan Lendl 3-6, 7-5, 7-6.

À Londres, les Tchécoslovaques Pavel Slozil et Tomas Smid ont défait hier les Suédois Anders Jarryd et Hans Simonsson 1-6, 6-3, 3-6, 6-4 et 6-3 en finale du double. Il s'agit de la première finale impliquant quatre joueurs européens en 12 ans d'histoire de la classique. À Toronto, l'Américain Bob Green a vaincu son compatriote Bud Schultz 7-5 et 7-6 (7-4) pour remporter la première étape du circuit de tennis Alcan. En double, Bill Cowan et Zoltan Kuharsky ont vaincu Harry Fritz et David Schneider 5-7, 7-6 (7-2), 7-6 (8-6). Samedi, Le Lavallois Stéphane Bonneau s'était incliné devant Schultz en demi-finale, perdant 6-3 et 6-4. Green avait vaincu Cowan, 4-6, 7-6 (7-1) et 7-5, en demi-finale.

■ Benoit Lamarche prend la 10e place

ASSEN, Hollande (AP) — Le Soviétique Valery Gouk a remporté hier le championnat du monde junior de patinage de vitesse. Benoit Lamarche, de Sainte-Foy, a été le meilleur représentant du Canada en terminant 10e au classement cumulé. Gouk, âgé de 17 ans, qui menait déjà après deux des quatre épreuves au programme, samedi, avec une victoire au 500 mètres et une deuxième place au 3 000 mètres, a remporté hier le 1 500 mètres et terminé quatrième au 5 000 mètres. Lamarche a terminé 10e en vertu des résultats suivants: 14e au 1 500 m, 12e au 500 m, sixième au 500 m et 14e au 3 000 m. Son coéquipier Robert Dubreuil, également de Ste-Foy, s'est classé 33e au 1 500 m et ne s'est pas qualifié pour participer au 5 000 mètres. Samedi, Dubreuil avait terminé 32e au 500 mètres. Samedi, l'Allemande de l'Est Angela Stahnke avait remporté le titre féminin pour la troisième année consécutive, devant la Soviétique Galina Voytkoshnikova.

■ Triomphe de Watson

TUCSON, Arizona (AP) — Tom Watson a remporté son premier tournoi américain en 18 mois hier quand il a battu Gil Morgan par deux trous en finale du tournoi match play de Tucson doté d'une bourse de \$1 million. Watson, qui a déjà dominé la scène du golf pendant cinq ans, n'avait pas remporté un seul tournoi aux États-Unis depuis 1982, même si dans l'intervalle il a gagné deux fois l'Omni britannique. Il a mérité un chèque de \$100 000, sa plus grosse bourse en carrière. Morgan, qui avait remporté le tournoi match play l'an dernier, n'a pas réussi un seul birdie hier, mais a quand même empoché une somme de \$ 60 000. Scott Hoch, le seul golfeur qui ait survécu aux cinq premières rondes du tournoi qui a débuté lundi dernier, a mérité la troisième position et une bourse de \$ 35 000 après avoir battu par deux trous Lanny Wadkins, qui a empoché pour sa part une somme de \$ 25 000. Chez les seniors, la finale a été remportée par Gene Littler aux dépens de Don January. Peter Thompson a terminé troisième et Billy Casper quatrième.

Victoire du Suisse Raebler, samedi Podborski finit 17e

LAAX (PC, AFP, Reuter) — Le Suisse Urs Raebler a remporté devant près de 10 000 spectateurs sa deuxième victoire consécutive à l'occasion de la passionnante descente de Laax qui a eu lieu samedi dans des conditions météorologiques idéales.

Réalisant une fin de course parfaite, Raebler a devancé l'Autrichien Franz Klammer de 11 centièmes de seconde et de 55 centièmes l'Italien Michael Mair.

Si les Suisses et les Autrichiens ont outrageusement dominé cette descente en classant 16 d'entre eux parmi les 20 premiers, les Canadiens, par contre, ont amèrement déçu. Privée de Todd Brooker, qui a subi une légère commotion cérébrale et une blessure mineure à la cheville droite lorsqu'il a fait une chute vendredi matin, l'équipe canadienne a obtenu son meilleur résultat de Steve Podborski, de Toronto, qui n'a pu faire mieux qu'une 17e place.

Parmi ses coéquipiers, Podborski a été suivi par Gary Athans, de Kelowna, Colombie-Britannique, (38e), Chris Kent, de Calgary (40e), Robin McLeish, Kanata, Ont. (49e), Scott Shaver, Ottawa (55e) et Don Stevens, Rossland, C.B. (59e), Chris McIver, de Vancouver, et Paul Boivin, de Saint-Lambert, ne parvenant même pas à terminer l'épreuve.

Brooker a évidemment perdu le premier rang qu'il occupait au classement de la descente. Il a été rem-

placé par Raebler, en tête avec 74 points. Franz Heiner, cinquième samedi, figure pour sa part au premier rang du classement général avec 98 points, un point devant Pirmin Zurbriggen, qui n'a pas skié samedi.

Cette première descente masculine de l'année a de loin été la plus intéressante de l'hiver, et cela aussi bien pour les athlètes que pour les spectateurs qui ont assisté à un dramatique duel entre Raebler et Klammer, auteur de 24 victoires en 12 saisons de Coupe du monde et qui a déjà triomphé à Laax en 1977 et 1978.

Prenant beaucoup de risques sur les 3 230 mètres du parcours de 960 mètres de dénivellation, Klammer a signé le meilleur temps intermédiaire, mais a commis une erreur peu avant le long faux plat final. Déporté à l'extérieur du tracé dans un de ses derniers virages, il y a perdu près d'une demi-seconde sur Raebler.

Quant à Podborski, il a qualifié sa performance d'humiliante. Avec raison d'ailleurs, puisqu'il s'agit de son pire classement de la saison.

« Je ne sais pas vraiment pas pourquoi j'ai été aussi lent dans le bas du parcours », a-t-il déclaré après la course.

Pour sa part, Boivin qui avait terminé neuvième lors de la descente précédente, il a perdu le contrôle de ses skis alors qu'il était en vue de la ligne d'arrivée et a terminé sa course parmi les spectateurs.

SPORTS

Sauvé garde les Sabres dans le match

Perreault brise les reins du Canadien

par Bernard Cyr

(PC) — Le Canadien a disputé hier soir sa meilleure rencontre de la saison face aux Sabres de Buffalo, mais a tout de même quitté le Memorial Stadium avec une défaite de 4-3, sa cinquième en autant de matches contre cette équipe, cette saison.

C'est un but de Gilbert Perreault, son 21e de la saison, qui a procuré la victoire aux Sabres. Il a brisé une égalité de 3-3 en déviant un tir de Phil Housley à 5:30 de la troisième période. Réal Cloutier a également participé au but.

Le Canadien était parvenu à effacer un déficit de 3-0 grâce à deux buts de Guy Carbonneau et un autre de Mario Tremblay et avait largement dominé le deuxième tiers. Il a limité les Sabres à quatre tirs en deuxième période et à trois, en troisième.

Mais le but de Perreault a remis la fiche du Canadien à .500 (20-20-2). Le Canadien tentait de porter son dossier à deux victoires au-dessus de .500 pour la première fois de la saison.

N'eut été du gardien des Sabres, Robert Sauvé, le Canadien serait rentré au vestiaire avec une priorité de 5-3 après 40 minutes de jeu. En deuxième période, Sauvé a volé des buts certains à Ryan Walter et Guy Carbonneau, qui avaient reçu des passes en provenance de derrière le filet des Sabres et tiré sans hésitation.

Sauvé a d'ailleurs connu une soirée plus occupée que son opposant Rick Wamsley, puisqu'il a été mis à

l'épreuve 29 fois, tandis que le gardien du Canadien faisait face à 20 tirs.

La rencontre s'annonçait dans la même lignée que les quatre précédentes entre les deux formations cette saison, puisque les Sabres menaient 3-1 après une période, mais le Canadien est revenu en force au deuxième tiers et a profité de deux bévues des Sabres pour créer l'égalité à 3-3.

On a d'abord réduit l'écart à un but lorsqu'une mauvaise passe de Dave Andreychuk est arrivée sur le bâton de Mario Tremblay, en territoire des Sabres. Il faut dire cependant que Tremblay avait fait chuter Andreychuk en l'accrochant et qu'il s'en est tiré sans pénalité.

Tremblay, en profitant de la présence du défenseur Bill Hajt devant lui, a décoché un tir frappé d'une quarantaine de pieds qui a surpris Sauvé. Il s'agissait du 10e but de Tremblay.

Puis vers la fin de la période, Bill Root a été pénalisé pour avoir donné du genou à Jerry Korab et avant que le jeu ne reprenne, Korab et Perry Turnbull ont quitté le banc pour engager un combat.

Les deux joueurs ont été chassés et, 36 secondes plus tard, en désavantage numérique, Guy Carbonneau a créé l'égalité après avoir saisi une passe parfaite de... Phil Housley.

Housley, le dernier joueur en zone des Sabres, a en effet commis une bévue impardonnable en tentant une passe à contre-courant que Carbonneau a coupé pour se diriger seul de-

vant Sauvé et marquer son 15e but.

Carbonneau a marqué le premier but des siens, au premier tiers, lorsqu'une rondelle tirée par Steve Shutt a dévié sur sa jambe avant de se retrouver derrière Sauvé.

Brent Peterson (7e), Mike Foligno (15e) et Phil Housley (17e) avaient donné une avance de 3-0 aux Sabres dans les six premières minutes de jeu.

Le gardien du Canadien, Rick Wamsley, qui commençait hier un troisième match de suite, a été faible sur le but de Housley, marqué à l'aide d'un tir frappé d'une quarantaine de pieds.

Parlant de Housley, il a été le meilleur des Sabres en attaque avec un but et deux aides, mais sa performance a été ternie par quelques bévues en défensive.

Incapables de vaincre les Sabres cette saison, les joueurs du Canadien avaient le moral à la hausse même après leur défaite.

« Certes les Sabres nous ont vaincus, mais pour nous il s'agit d'une victoire morale », a indiqué le joueur de centre Guy Carbonneau, l'un des meilleurs des siens avec ses 14 et 15e buts de la saison.

Ce n'est pas la première fois cette année que les joueurs du Canadien revendiquent une victoire morale après une défaite. Mais cette fois, ils ont vraiment l'impression d'avoir dominé les Sabres.

« On a mal joué durant les 10 premières minutes mais par la suite nous avons vraiment contrôlé la ren-

contre, a ajouté Carbonneau. « On parle souvent de l'excellence des six défenseurs des Sabres. Mais ils ont eu l'air de joueurs bien ordinaires ce soir (hier) parce que nous les avons constamment pressés dans leur territoire ».

Carbonneau n'a pas tout à fait tort dans son analyse du match et, n'eût été du brio du gardien Robert Sauvé, le Canadien aurait bien pu rentrer à Montréal avec une victoire en poche.

« Notre erreur c'est d'avoir tenté de jouer en début de rencontre comme nous l'avions fait en troisième période le 27 décembre dernier au Forum, a poursuivi Carbonneau. Nous étions trop tendus, tout le monde a essayé d'en faire trop ».

« Mais l'important, c'est que tout le monde a constaté qu'on pouvait maintenant les battre. Après la première période avec un retard de 3-1, nous étions confiants dans le vestiaire de pouvoir l'emporter ».

Carbonneau s'avère de plus en plus un rouage important dans l'équipe. Encore hier il a marqué durant un désavantage numérique et le jeune joueur a retrouvé toute sa confiance.

« Je suis satisfait de ma saison jusqu'à présent. J'ai déjà 15 buts à ma fiche en dépit du fait que j'évolue sur l'unité défensive. Mais ce qui me réjouit le plus, c'est que l'équipe aligne maintenant des joueurs qui peuvent compter à tous les matches. La présence de Turnbull est un plus pour nous et je suis convaincu que Lefleur va bientôt se remettre en marche de même que Mario Tremblay ».

Victoire du Canadien, samedi Turnbull: 1er but

par Bernard Cyr

(PC) — Seul le temps le confirmera, mais pour l'instant il semble que le Canadien a eu le meilleur dans sa transaction avec les Blues de St. Louis qu'il a défaits 3-0 samedi, au Forum, devant 6.679 spectateurs.

Un seul des joueurs impliqués dans ce qui risque de devenir une célèbre transaction a inscrit son nom à la feuille de pointage et il s'agit de l'ailier gauche Perry Turnbull, l'acquisition du Canadien.

Turnbull a réussi son premier but dans l'uniforme du Canadien (en sept matches) à 1:30 de la troisième période, à la suite d'un superbe jeu et d'une passe précise de Larry Robinson. Il s'agissait de son 15e filet de l'année. Il a reçu une longue ovation du public montréalais, qui a ni plus ni moins tourné le fer dans la plaie.

Des trois joueurs du Canadien acquis par les Blues, Gilbert Delorme a été le meilleur, avec quelques bons tirs au but. Il a toutefois commis quelques bévues en défensive qui, heureusement pour lui, n'ont pas été coûteuses.

Doug Wickenheiser a beaucoup joué mais il a été ordinaire, tandis que Greg Paslawski a joué sporadiquement.

Turnbull a relégué dans l'ombre les performances de l'ailier gauche Steve Shutt, qui a réussi deux buts et récolté une passe, et celle du gardien Rick Wamsley, qui a mérité son deuxième blanchissage de la saison.

Les autres buts du Canadien ont été réussis par Pierre Mondou (11e) et Mats Naslund (15e), en troisième période.

Shutt avait aussi réussi deux buts lors de la dernière visite des Blues à Montréal et sa performance lui a permis de porter son total de la saison à 10.

Mais la vedette de la rencontre a sans conteste été le gardien Rick Wamsley, qui a sauvé le Canadien à plusieurs reprises.

« Quand vous réussissez un blanchissage, c'est évident que tout a bien fonctionné, a expliqué Wamsley. Le fait de réussir des arrêts importants dès le début de la rencontre m'a aidé. Par la suite tout s'est bien déroulé ».

Le gardien, qui disputait son premier match depuis le 10 décembre, a sûrement connu sa meilleure sortie de la campagne. Wamsley a retrouvé sa confiance et sa concentration et c'est un bon signe pour le Canadien.

« Durant la première moitié de saison, j'avais de la difficulté à me concentrer. La grosseur de ma femme me préoccupait. Mais maintenant que je suis père et

que le bébé est en santé, je peux me concentrer pleinement sur mon jeu et les deux derniers matches que je viens de livrer sont de nature à me redonner confiance ».

« Je suis persuadé que le public montréalais s'attendait à une meilleure contribution de ma part depuis mon arrivée, a par ailleurs révélé Turnbull dans le vestiaire. Mais je suis content que ni le public, ni les médias n'aient exercé trop de pression sur moi ».

Lorsque Turnbull a touché les cordages à 1:30 de la troisième période, le public lui a accordé une longue ovation.

« C'est toujours plaisant de recevoir cette marque d'estime, a-t-il confessé. Je suis surtout heureux d'avoir contribué à ce triomphe. Si la direction du Canadien est venue me chercher, c'est qu'elle savait que je pouvais compter des buts ».

Un autre joueur du Canadien qui s'est signalé est le jeune centre Alfie Turcotte, qui en était seulement à son deuxième match dans la LNH. Il a brillamment préparé le deuxième but de Shutt, marqué en avantage numérique, en lui servant une passe parfaite et Naslund a réussi le cinquième but des vainqueurs en prenant le retour d'un tir de Turcotte.

Turcotte a lui-même eu quelques bonnes chances de marquer et il est de plus en plus évident que son séjour à Montréal sera plus long que prévu.

Contre un gardien (Michel Larocque) qui en était à son premier match en près d'un an dans la LNH, la tactique offensive du Canadien était fort simple: tirer de loin et le plus souvent possible.

La stratégie a porté fruit sur le premier but de Shutt, qui a surpris Larocque avec un tir frappé d'une trentaine de pieds.

Et à plusieurs reprises, Larocque a jonglé avec le disque après avoir arrêté des rondelles lancées de loin ou qui avaient ricoché sur la bande derrière lui.

En deuxième période, Larocque a échappé un tir d'une soixantaine de pieds de Mondou et le disque a ensuite touché le poteau. Il a échappé une rondelle lancée par Jean Hamel mais l'a récupérée derrière lui, puis a fait un arrêt sur la ligne de but aux dépens de Bobby Smith.

Mais dans l'ensemble, Larocque s'est bien tiré d'affaires et il a réussi son meilleur arrêt contre Bobby Smith, lors d'une descente à deux contre un en compagnie de Perry Turnbull. Smith, au lieu de passer le disque, a tiré à bout portant et Larocque a fait l'arrêt avec la jambe en étirant la jambe.

Samedi

Canadien 5, Blues 0

Première période

1—MONTREAL, Shutt 9
(Mondou, Wamsley)..... 9:42

Pénalités — Bothwell STL 7:08,
Root MIL 10:10, Hamel MIL 19:24.

Deuxième période

2—MONTREAL, Shutt 10
(Turcotte, Nattress)..... 6:56

Pénalités — Larocque STL (servi
par Peterson) 5:16, Gaiety MIL
14:36, Ramage STL, Ludwig MIL ma-
jeures 20:00.

Troisième période

3—MONTREAL, Turnbull 15
(Walter, Robinson)..... 1:30

4—MONTREAL, Mondou 11
(Shutt, Hamel)..... 10:29

5—MONTREAL, Naslund 15
(Turcotte, Carlson)..... 18:28

Pénalités — Gaiety MIL 12:04,
Mullen STL 12:36.

Tirs aux buts

St. Louis..... 10 13 14—37
Montréal..... 8 15 13—36

Gardiens — Larocque, St. Louis;
Wamsley, Montréal.
A — 16:679.

Sabres 4, Canadien 3

Première période

1—BUFFALO, Peterson 7
(Ramsay, Housley)..... 4:48

2—BUFFALO, Foligno 15
(Shutt, Hamel)..... 4:48

3—BUFFALO, Housley 17..... 6:27

4—MONTREAL, Carbonneau 14
Shutt..... 8:31

Pénalités — Walter, Mon, 16:14;
Foligno, Buf, 18:02.

Deuxième période

5—MONTREAL, Tremblay 10..... 8:49

6—MONTREAL, Carbonneau 15
Shutt..... 19:06

Pénalités — Carbonneau, Mon,
5:31; Peterson, Buf, 6:53; Wamsley,

Hier

Mon, (purgeé par Mondou), 6:53;
Ludwig, Mon, 9:18; Root, Mon,
18:30; Korab, Buf, mineure double,
majeure, inconduite de match, 18:30;
Turnbull, Mon, mineure double, ma-
jeure, inconduite de match, 18:30.

Troisième période

7—BUFFALO, Perreault 21
Housley, Cloutier..... 5:30

Pénalités — Root, Mon,
2:23; Buf banc (purgeé par
Moller), 7:15.

Tirs aux buts

Montréal..... 15 8 6—29
Buffalo..... 13 4 3—20

Gardiens — Montréal, Wamsley,
Buffalo, Sauvé.
Assistance — 14.990.

SOMMAIRES

Hier

Blues 5, Leafs 2

Première période

1—ST. LOUIS, Peterson 14
Wickenheiser, Brownshilde..... 10:49

Pénalités — Peterson STL 2:49,
Sutter STL 8:39, Innacac Tor, Ra-
mage STL 9:05, Leeman Tor 9:30,
Babych STL 12:08, Korn Tor mineure,
majeure, Schofield STL mineure, Fe-
derko STL 18:29, Johnson STL 18:47.

Deuxième période

2—ST. LOUIS, Federko 25
Sutter, Mullen..... 5:31

3—ST. LOUIS, Peterson 15
Babych..... 7:12

4—TORONTO, Innacac 7
Nyland, Martin..... 9:42

5—ST. LOUIS, Carlson 5
Wickenheiser..... 12:57

6—ST. LOUIS, Sutter 17
Federko, Ramage..... 16:40

Pénalités — Johnson STL 9:37,
Carlson STL, Graham Tor mineure,
majeure, Schofield STL mineure, Fe-
derko STL, Korn Tor inconduites 19:06.

Troisième période

7—TORONTO, Benning 8..... 17:16

Pénalités — Peterson

STL 6:57, Schofield STL double
mineure, Graham Tor 14:18, Daoust Tor 14:50, Ny-
lund Tor 18:39.

Tirs aux buts

Toronto..... 6 12 5—23
St. Louis..... 13 15 11—39

Gardiens — Liut, St. Louis; St.
Croix, Bester, Toronto.
Assistance — 16.382.

Capitals 7, Flyers 1

1—PHILADELPHIE, Poulin 11..... 5:20

2—WASHINGTON, Gustafsson 18
Blomqvist, Gartner..... 6:19

3—WASHINGTON, Gustafsson 19
Gartner, Christian..... 11:15

4—WASHINGTON, Christian 14
Stevens, Murphy..... 13:56

Pénalités — Phi, banc (purgeé
par Rich Sutter), 1:00; Propp, Phi,
3:35; Murphy, Was, 3:33; Ron Sutter,
Phi, mineure 3:52; Shand, Was, ma-
jeure-mineure, 3:52; Barber, Phi,
4:02; Eriksson, Phi, 6:58; Cochran,
Phi, 13:02; Holt, Phi, 13:47; Murphy,
Was, 13:36; Holmgren, Phi, 17:25.

Deuxième période

5—WASHINGTON, Gustafsson 20
Haworth, Murphy..... 11:41

Pénalités — Barber, Phi, 2:34;

Cochran, Phi, 7:23; Langway, Was,
7:23; Crossman, Phi, 10:44; Gould,
Was, 12:40.

Troisième période

6—WASHINGTON, Jarvis 8..... 3:42

7—WASHINGTON, Gustafsson 21
Gartner, Langway..... 5:12

8—WASHINGTON, Gustafsson 22
Carpenter, Langway..... 10:11

Pénalités — Haworth, Was, 2:04;
Cochran, Phi, mineure, 7:04; Lou-
ghlin, Was, major, 7:04; Poulin, Phi,
9:37; Propp, Phi, 12:43; Gartner, Was,
13:51.

Tirs aux buts

Washington..... 18 8 10—34
Philadelphia..... 8 10 9—27

Gardiens — Washington, Jensen,
Philadelphia, Lindbergh
Assistance — 17.191.

Rangers 5, Islanders 4

1—NY RANGERS, Osborne 12
Pavelich, Greschner..... 12:28

2—NY ISLANDERS, Brent Sutter 21
Nystrom, Polvin..... 18:07

Pénalités — Dineen NYI 11:00,
Nystrom NYI 13:17, Beck NYR 18:00.

Deuxième période

3—NY RANGERS, Hedberg 17
Pavelich, Osborne..... 5:03

4—NY RANGERS, Rustalskian 11
Andersson, Don Maloney..... 6:59

5—NY ISLANDERS, Duane Sutter 10
Kallur, Goring..... 19:12

Pénalités — Langevin NYI, Blais-
del NYR mineures 2:27, Dave Ma-

loney NYR inconduite de match,
Nystrom NYI, Hanlon NYR (purgeé
par McCannahan) mineures doubles
9:15, Pavelich NYR 16:40.

Troisième période

6—NY ISLANDERS, Gilbert 14
Bossy, Trotter..... 10:23

7—NY RANGERS, Hedberg 18
Rustalskian, Osborne..... 11:44

8—NY ISLANDERS, Jonsson 6 12:09

9—NY RANGERS, Don Maloney
Greschner, Pavelich..... 18:29

Pénalité — Pavelich NYR 15:58

Tirs aux buts

NY Islanders..... 14 7 13—34
NY Rangers..... 9 12 9—30

Gardiens — Smith, Melanson, NY
Islanders; Hanlon, NY Rangers
Assistance — 17.435.

Jets 4, Whalers 3

1—WINNIPEG, Young 8
(Watters)..... 18:41

Pénalités — Neufeld, Har, 5:41.

Deuxième période

2—HARTFORD, Quenneville 3
(Malone, Turgeon)..... 6:47

3—HARTFORD, Malone 9
(Crawford, Howe)..... 7:02

Pénalités — Steen, Win, 4:22;

Neufeld, Har, mineure 9:00; Camp-
bell, Win, mineure double, 6:21;
14:30; Quenneville, Har, 15:25;
Howe, Har, 16:57; Hawerchuk, Win,
16:57.

Troisième période

4—HARTFORD, Sullivan 2..... 7:23

5—WINNIPEG, Young 9
(Hawerchuk, Arniel)..... 11:20

6—WINNIPEG, Hawerchuk 19
(Watters)..... 16:29

7—WINNIPEG, Babych 13
(Steen, Marth)..... 17:13

Pénalités — Turgeon, Har, 1:41;
Kotsopoulos, Har, 10:55; Quenne-
ville, Har, 16:27; MacLean, Win,
16:27.

Tirs aux buts

Hartford..... 8 5 17—30
Winnipeg..... 11 12 12—35

Gardiens — Hartford, Stanowski,
Winnipeg, Soetaert. A — 11.037.

Hawks 2, Canucks 0

1—CHICAGO, Cyr 8
(B. Murray, Larmer)..... 8:28

Pénalités — Brown, Chi, 1:13;
Lupul, Van, 6:59; Higgins, Chi, 8:51;
Williams, Van, 13:27; Senepts Van,
13:27; Brown, Chi, 13:27; McCarthy,
Chi, 13:27; McCarthy, Van, 15:29.

Deuxième période

Pénalités — Lemay, Van, 8:06; Nil,
Van, 9:45; Gardner, Chi, 9:45; Hig-
gins, Chi, 10:52.

Troisième période

2—CHICAGO, Ludzik 7
(Preston, D. Wilson)..... 19:32

Pénalités — Williams, Van, 6:21;
Brown, Chi, mineure double, 6:21;
Sundstrom, Van, 10:10; Williams,
Van, inconduite, 19:32; Paterson,
Chi, inconduite, 19:32.

Tirs aux buts

Chicago..... 13 7 14—34
Canucks..... 6 16 6—28

Gardiens — Vancouver, Brodeur,
Chicago, Bannerman
Assistance — 17.140.

Samedi

Oilers 5, Whalers 3

Première période

1—EDMONTON, Hunter 14
(Hughes, McClelland)..... 6:54

2—EDMONTON, Pouzar 9
(Coffey)..... 9:40

3—HARTFORD, Turgeon 20
(Francis, Neufeld)..... 11:08

4—EDMONTON, Gretzky 48
(Messier, Coffey)..... 13:33

Pénalités — Hespeler Hart 3:17,
Coffey Edm 9:57, Fogelin Edm 15:27.

Deuxième période

Une lueur dans l'impasse

La confusion règne toujours et s'accroît au sein de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), où les « loyalistes » fidèles à Yasser Arafat sont réduits à leur plus simple expression et les factions « dissidentes » sont plus loin que jamais d'une réconciliation. En Syrie, d'où tonnent les radicaux, à Tunis, d'où leur répliquent les exilés, cette guerre intestine se joue loin, à tous égards, du véritable intérêt, le peuple palestinien. Ce n'est pas un hasard, dans ces conditions, que le roi Hussein de Jordanie choisisse pareil moment pour rappeler le Parlement jordanien et faire revivre chez lui les institutions démocratiques. Il y a là, pour les Palestiniens, un élément même incomplet de réponse à leur problème de représentation. Et toutes les parties qui désirent une solution au Moyen-Orient devraient s'intéresser vivement à cet événement.

Certes, il était inévitable que la Jordanie revienne tôt ou tard au plein fonctionnement de ses institutions parlementaires. Les deux chambres du Parlement avaient été dissoutes en 1974 par le roi dans une sorte d'entendement stratégique tacite: les pays arabes avaient décrété que seule l'OLP représentait le peuple palestinien et l'Assemblée jordanienne, dont 30 des 60 membres étaient des élus palestiniens de la rive gauche du Jourdain, occupée par Israël, se trouvait dans une situation pour le moins ambiguë.

Mais la dissolution temporaire tournant à la permanence, Hussein a dû faire droit aux pressions internes pour un retour à la normalité. La Jordanie est l'un des rares états stables d'une région où les coups de force tiennent souvent lieu de régime constitutionnel. Sa population est l'une des plus instruites du monde arabe, des plus familières des régimes démocratiques. Sa presse est l'une des plus libres de la région et même son voisinage avec Israël, malgré l'inimitié qui les oppose, incite culturellement à plus de liberté politique.

Mais comme on l'a souligné un peu partout depuis l'annonce de la convocation du Parlement jordanien en session spéciale — qui a lieu aujourd'hui même à Amman — les réalités politiques de l'heure y sont aussi pour quelque chose. On s'attend à ce que cette session permette le déclenchement d'élections à l'est du Jourdain — des élections à l'ouest étant impossibles en zone occupée — mais les députés de la Cisjordanie occupée seront tout de même appelés à siéger à Amman, comme ils pouvaient le faire avant 1974. Or le rôle de cette députation palestinienne dûment élue, même il y a longtemps, et participant à nouveau aux débats d'un Parlement légitime pourrait devenir crucial dans des pourparlers sur le sort de la Cisjordanie.

Certes, la population palestinienne des territoires occupés par Israël demeure fort attachée à Yasser Arafat. 90 % des répondants à un sondage mené par deux hebdomadaires arabes de Jérusalem-est, à la mi-décembre, le reconnaissent tou-

jours comme seul vrai leader de l'OLP. Mais cela ne saurait signifier que le peuple palestinien de cette région refuserait l'action de leaders venant de ses propres rangs, moins engagés à l'objectif en cul-de-sac de la reconquête d'Israël qu'à l'exploration d'une formule concrète de règlement acceptable aux deux parties.

Telle est clairement, l'hypothèse que fait le gouvernement jordanien d'aujourd'hui, à la faveur d'une nouvelle indépendance vis à vis de l'OLP, si affaiblie. Pendant longtemps, et on le lui a assez reproché, le roi Hussein a été l'otage de l'Organisation de libération de la Palestine qui le menaçait directement ou indirectement (via la Syrie) dès qu'on le soupçonnait de vouloir conclure une paix séparée, de vouloir devenir « un autre Sadate ». Il y a moins d'un an, quand Hussein a cherché à obtenir un mandat de l'OLP pour entreprendre des négociations sur l'avenir des territoires occupés, sur la base du plan de paix du président Reagan, l'aile radicale le lui a refusé. Aujourd'hui, ni l'une ni l'autre faction de l'OLP n'est en mesure de prétendre moralement mieux représenter les Palestiniens que des élus de Cisjordanie. Et Hussein, au surplus, respecte un principe primordial, qui l'a mené à délaisser le plan Reagan, celui de ne pas s'instituer lui-même représentant des Palestiniens.

Le nouveau momentum dont jouit la monarchie jordanienne se décèle aussi à l'attention plus grande que lui consent le leadership « modéré » de l'OLP, c'est-à-dire le groupe loyal à Yasser Arafat qui vient de constituer deux commissions *ad hoc* pour décider des conditions d'un dialogue avec l'Égypte d'une part, et la Jordanie d'autre part. On se trouve à reconnaître tacitement que l'action politique a pour une fois le pas sur l'action militaire.

Il est trop tôt, évidemment, pour miser tous les espoirs sur le simple retour aux institutions parlementaires en Jordanie. Mais dans une situation aussi bloquée, la moindre avenue exige d'être explorée.

En cherchant à ressusciter une forme de leadership palestinien local, plutôt que d'attendre l'illusoire grand soir de « l'unité arabe », Hussein émet un signal. L'opinion éclairée, en Israël, souhaite depuis longtemps l'émergence de forces politiques mieux enracinées dans la région des territoires occupés, d'interlocuteurs plus proches, qui cherchent une solution pour maintenant, et non pour redresser tous les torts depuis 1948. Si le retour d'institutions démocratiques en Jordanie devait donner une légitimité à ces interlocuteurs, il faut espérer que le voisin saura saisir audacieusement la perche, et abaisser suffisamment le seuil de sa méfiance, compréhensible, mais exacerbée. Cette lueur d'espoir mérite, au milieu de l'impasse, un accueil exceptionnel.

— LISE BISSONNETTE

Ne rien laisser au hasard

ALBERT BRIE



VOUS LISEZ un livre qui n'est pas clair. Ne vous forcez pas les ménages. Jetez-le au feu; il vous éclairera.

Le passé devient plus ancien plus tôt, l'avenir, lui, plus rapproché plus vite. Au rythme où cela va, dans peu, hier et demain se fusionneront dans aujourd'hui.

Ce qu'il y a de meilleur dans l'homme, c'est la femme.

L'homme et la femme sont ennemis, et, pour cette raison, ont besoin de l'autre.

Le flambeau de la civilisation éclaire moins le monde qu'il ne l'incendie.

Aucun de nos cinq sens n'a de vie autonome. Quand l'activité de l'un est requise, les quatre autres interviennent pour en accroître ou en réduire l'adresse.

La grande commodité du mutisme, c'est qu'on n'a pas besoin de parler pour s'entendre.

L'argent ne fait pas le bonheur, il nous dispense d'en avoir le goût.

Il y a trois sortes de romans: ceux qui finissent bien, ceux qui finissent mal, et ceux qui finissent sur les tablettes. Ce sont ces derniers qui se vendent le mieux.

Si les saints étaient canonisés de leur vivant, il y aurait moins d'élus et infiniment plus de candidats.

Dis-moi ce que tu penses et je te dirai ce qui t'obsède.

Certains se suicident non pas tant parce qu'ils ne sont pas aimés, mais parce qu'ils ne sont pas assez admirés.

La plupart des adultes sont des enfants sans grâces et sans génie.

La culpabilité est la tache indélébile de nos craintes enfouies du passé.

Nous sommes libres comme des épaves battues par les flots en pleine mer démontée.

Les États-Unis sont l'incarnation du provincialisme à l'échelle planétaire.

Le soleil ne luiirait pas pour tout le monde s'il était sous la responsabilité de quelques individus qui en distribueraient « équitablement » lumière et chaleur.

Un Québécois qui va s'établir dans une province anglophone peut aussi se considérer comme un Néo-Canadien.

On se donne moins de mal pour aimer les bêtes que nos semblables.

L'habitude est la résignation paresseuse des petits esprits sans élan.

Aimer n'est pas perdre la raison, c'est quand l'imagination la boutte dehors.

Ce n'est pas en faisant le bilan de ce qu'un individu a fait qu'on arrive à le comprendre; c'est en inventant ce qu'il a voulu faire.

Ce qui fait le véritable voyageur, ce n'est pas sa hâte d'arriver à sa destination; c'est qu'il goûte à chaque instant le mouvement qui le transporte.

Les gens heureux ne se vantent pas de l'être, alors que les personnes malheureuses sont fières de s'en prévaloir. Ça s'équilibre.

Il était si avarié qu'il ne prêtait jamais une oreille sans exiger intérêt.

Les abonnés de Bell

CLAUDE BEAUREGARD

L'auteur est Vice-président adjoint, Affaires publiques, à la société Bell Canada. Il commente l'éditorial signé par Jean-Claude Leclerc le 22 décembre dernier.

RÉPONSE

Votre commentaire éditorial du 22 décembre, sur un sondage réalisé pour Bell Canada qui comportait quelques questions sur les préférences des abonnés en matière de tarification, mentionne spécifiquement trois autres questions au sujet desquelles vous souhaitez que nous communiquions l'opinion des répondants. Comme dans nombre de nos sondages antérieurs, l'évaluation faite par les abonnés des dimensions qui vous intéressent est à ce point favorable pour Bell Canada que nous aurions hésité à la communiquer sans y être invités.

Ainsi, 90 % estiment la qualité du service *excellente* ou *bonne*; 91 % trouvent le comportement des employés *très satisfaisant* ou *plutôt satisfaisant*; 79 % jugent l'image projetée par Bell Canada dans les localités desservies, *excellente* ou *bonne*.

Quant au coût du service téléphonique, en comparaison des autres biens et services, 75 % des abonnés estiment que le prix du service local représente une *excellente* ou une *bonne* valeur; les 25 % qui restent pensent que le prix du service représente une *valeur passable*, même si le sondage offre aussi le choix d'afficher une opinion négative (*mauvaise* valeur).

Pour ce qui est de la crédibilité des déclarations faites au sujet des télécommunications, nous avons posé la question suivante: « Pour chacun des groupes suivants, pourriez-vous nous indiquer si vous croyez *toujours*, *habituellement*, *rarement* ou *jamais* les déclarations qu'ils font au sujet du service téléphonique et des télécommunications? »

Le ratio des opinions favorables par rapport aux opinions défavorables donne le classement suivant: Association canadienne des consommateurs: 10,0/1; Bell Canada: 4,6/1; CRT: 4,2/1; État fédéral: 2,3/1; Les médias: 1,9/1; État provincial: 1,7/1; Syndicats: 0,4/1.

Voilà donc pour le sondage. Au demeurant, Bell Canada est pro-

bablement la société la plus « transparente » au pays: nous déposons périodiquement une foule de documents et de données auprès du CRT, la plupart de ces pièces pouvant y être consultées par le public, y compris les résultats de sondages.

Dans un autre ordre d'idée, vos propos, sur un sujet d'intérêt public qui mériterait un traitement exhaustif qu'il est impossible de lui accorder ici, appellent déjà quelques précisions. Ainsi, s'il est exact que Bell *pourrait* éventuellement vouloir changer son mode de tarification pour les appels locaux, ce ne serait pas comme vous le donnez à entendre pour augmenter ses revenus, purement et simplement, mais bien pour mieux répartir entre faibles et forts usagers la nécessaire augmentation des revenus en provenance du service local actuellement déficitaire à l'extrême.

Il est anormal que le service local doive être subventionné (interfinancé) à raison de plus d'un milliard de dollars par année par les revenus certes considérables de l'interurbain, dont les tarifs autorisés par le CRT sont artificiellement élevés en raison même d'une intention d'interfinancement. Cette situation est vraisemblablement préjudiciable à l'intérêt public en ce qu'elle pénalise nombre d'entreprises par rapport à leurs concurrents américains et nuit de ce fait à l'économie du pays.

L'introduction progressive de la concurrence dans les télécommunications est également un facteur qui amène Bell à s'inquiéter du niveau de ses revenus et notamment de leur provenance. Bell n'est pas opposée au principe de la concurrence, mais il faut reconnaître que l'ouverture du marché des télécommunications remet nécessairement en question les pratiques actuelles d'interfinancement et tout le système tarifaire. Il est déjà manifeste que nos concurrents éventuels ne s'intéressent pas du tout au service téléphonique local, mais qu'ils aimeraient bien prendre cette part la plus rentable du marché interurbain que représentent les tronçons reliant les grands centres, comme les lignes Montréal/Toronto.

L'enjeu est de taille car, dans les règles actuelles, la concurrence portera atteinte à la capacité d'interfinancement et exercera une forte pression sur le prix du service local, quel que soit le mode de tarification retenu. C'est ce qui s'est passé aux États-Unis,

où le tarif du service local est presque partout beaucoup plus élevé que le nôtre, souvent le double et même davantage. Chez nous aussi il faudra, tôt ou tard, rétablir un équilibre dans les grilles tarifaires en tenant compte davantage de la vérité des coûts.

Il est intéressant d'observer que dans ce contexte, une quarantaine d'États américains ont adopté ou se préparent à adopter diverses formules de service tarifé à l'utilisation. Bell Canada agit d'une façon responsable en étudiant les situations qui prévalent, ici et ailleurs, et en cherchant à savoir ce qu'en pensent ses abonnés pour qui, il est vrai, l'état de la question demeure pour l'instant plutôt sommaire.

Enfin, vos propos du 22 décembre me paraissent donner à entendre que seraient tombés dans le panneau les 46 % d'abonnés résidentiels qui se disent prêts à opter pour une formule de tarification à l'utilisation lorsqu'on leur donne une indication chiffrée de ce que pourrait être le tarif de base, par rapport au tarif fixe.

Il est vrai qu'ils n'étaient que 23 % à opter pour cette formule lorsque, dans une question précédente du même sondage, on ne leur donnait qu'une description générale, non chiffrée, des deux grandes formules en cause. Nous aurions pu nous en tenir à poser la seule question portant une indication des tarifs comparés et obtenir vraisemblablement un résultat du même ordre (46 %); mais nous croyons utile de voir dans quelle mesure une information plus poussée amène les répondants à modifier leur opinion.

L'expérience américaine a d'ailleurs démontré qu'après sa mise en vigueur, la tarification à l'utilisation gagne en popularité; comme quoi la connaissance de la formule, soit par expérience directe soit comme on l'a vue ici par la gradation du sondage, augmente le nombre des abonnés en faveur de la tarification à l'utilisation.

Le tarif évoqué dans le sondage, à titre d'illustration bien entendu, représente néanmoins une hypothèse valable; c'est un fait que pour une quantité donnée de revenus à tirer du service local, les tarifs en vigueur sous un régime type de tarification à l'utilisation s'avèrent plus économiques que le tarif fixe pour environ 60 % des abonnés, et que seuls les très forts usagers paient appréciablement plus que sous un régime de tarif fixe.

Nos hommes à l'étranger

L'ANALYSE coûts/bénéfices que vient de publier le ministère des Affaires intergouvernementales n'impressionne personne. Plusieurs remettront en question les conclusions de cette recherche-maison qui démontrerait que les \$15 millions investis dans les délégations du Québec rapportent davantage aux contribuables. Rappelons que cet exercice d'auto-congratulation survient moins de six mois après qu'un sous-ministre ait affirmé que son ministère serait en faillite s'il était dans le secteur privé.

Malgré tout, il faut applaudir à la publication de ce document qui montre le début d'un intérêt pour une analyse du rendement de la présence officielle du Québec à l'étranger. Après 20 ans d'activités internationales, le gouvernement du Québec doit se doter d'échelons de mesure qui permettront aux contribuables d'évaluer la performance de leurs représentants à l'extérieur des frontières.

Si l'on regarde les derniers gestes d'éclats du Québec en Europe, on peut se demander, à la suite des affaires Pertini et Matra, s'il faut vraiment 400 personnes pour planifier les initiatives québécoises en matière de politique internationale et de commerce extérieur.

Malgré tout, le Québec doit être présent auprès de ses principaux partenaires économiques et culturels; la plupart des provinces ca-

nadiennes éprouvent elles-aussi le besoin de ne pas s'en remettre uniquement aux ambassades très onéreuses du Canada.

Mais il faut reconnaître cependant qu'Ottawa montre beaucoup plus de continuité que Québec dans ses actions à l'étranger. Les hauts fonctionnaires québécois déplorent fréquemment l'improvisation et l'absence de politiques établies par l'intelligentsia de la Grande-Allée.

A chaque fois qu'un titulaire arrive à un poste, il a souvent l'impression de tout recommencer. Si Ottawa s'empêtre dans les traditions, ces dernières font cruellement défaut de ce côté-ci. Aussi, il faut compter souvent plusieurs mois avant qu'une vacance ne soit comblée. De retour au pays, les serveurs de l'Etat se retrouvent parfois devant rien en l'absence de politique réelle de main d'oeuvre.

Il n'est pas facile d'évaluer la performance des délégations québécoises à l'étranger. Il faut surtout éviter de mesurer les succès par le chiffre des exportations chargées au Québec. Tout le monde sait que l'Alcan, Noranda et Pratt & Whitney ne fréquentent pas de façon régulière les délégations du Québec. Il faut donc s'en remettre aux « cas » et aux témoignages de gens d'affaires utilisant les services du Québec. Avec la participation des milieux intéressés, Québec doit inventer des instruments de mesure de la perfor-

mance de ses délégations pour montrer aux contribuables l'importance de ces services.

Il faudrait aussi s'interroger sur l'opportunité de certaines délégations. Pourquoi Rome et Milan? Avant de s'élancer en Amérique centrale et en Asie du Sud-Est, ne serait-il pas plus convenable d'être présent à Ottawa où se donnent des contrats plus importants qu'à Singapour ou Stockholm?

Le prochain « Sommet du Québec dans le monde » devra laisser une large place à l'évaluation concrète de la performance québécoise à l'extérieur de ses frontières. Cette manifestation doit prendre une perspective résolument économique au risque de sombrer dans la prose diplomatique. Il sera intéressant d'entendre nos « chefs de bureaux » d'Amérique, d'Europe, d'Asie et d'ailleurs nous parler de leurs réalisations concrètes. Après avoir lu les derniers articles de la presse américaine sur le Québec, il faudra les écouter nous parler des résultats des efforts de promotion de l'image québécoise.

On pourra peut-être enfin départager les fonctions des deux ministères oeuvrant directement à l'échelle internationale. Les contribuables pourront vérifier si les bras du Québec à l'étranger servent surtout à hisser des drapeaux.

MICHEL NADEAU

ASSAD Superstar

Tiré de l'édition du 5 janvier du journal « Le Monde ».

LE PRÉSIDENT Hafez el Assad n'est certainement pas un grand démocrate. Mais il s'est montré une nouvelle fois grand politique en remettant au pasteur Jesse Jackson — premier candidat noir à la présidence des États-Unis — le pilote — noir aussi — abattu par la défense aérienne syrienne lors du raid malheureux effectué par l'aéronavale américaine le 4 décembre dernier. Non seulement en effet il embarrasse ainsi gravement le président Reagan, mais encore il se présente en chef d'État animé de préoccupations humanitaires. Réussir une telle opération quelques semaines seulement après l'attentat de Beyrouth qui a coûté la vie à plus de deux cent cinquante militaires américains — et qui n'a pu avoir lieu qu'avec, pour le moins, l'approbation de Damas — constitue un remarquable exploit.

En bon stratège, le président Assad a compris que le moment était venu pour lui de porter sinon le combat du moins la confusion à l'intérieur même des États-Unis. Il conforte par son geste le pasteur Jackson, qui devra maintenant être pris au sérieux par les autres aspi-

rants démocrates à la candidature, et au-delà les Américains qui sont de plus en plus nombreux à s'interroger sur l'utilité de la présence militaire américaine au Liban. Ces derniers se demandaient déjà pour quoi il leur fallait laisser mourir leurs fils en des non-combats douteux. Ils peuvent maintenant ajouter qu'il existe apparemment au Proche-Orient un chef d'État conscient de ses responsabilités et capable, il vient de le prouver, de préférer la négociation à la guerre.

M. Reagan, dont la cause venait d'être affaiblie par le rapport dévastateur du Pentagone sur les tenants et aboutissants de l'attentat de Beyrouth, a tout de suite compris le danger. Quoi qu'il puisse lui en coûter, il a décidé de réserver le meilleur accueil officiel à M. Jackson et à son nouveau « protégé ». La victoire remportée à Damas par le pasteur va sans doute, en effet, déclencher toute une surenchère contre l'engagement au Liban et mettre la Syrie en position de jouer les interlocuteurs valables. D'où le renvoi au Proche-Orient de l'envoyé spécial du président, M. Donald Rumsfeld. D'où aussi les nouvelles pressions exercées sur M. Gemayel pour qu'il accepte rapidement l'élargissement de son gouvernement et les principes d'une « réconciliation » nationale impliquant pour commencer un droit de regard absolu de Damas sur les af-

fares libanaises.

En se servant du pasteur Jackson, le président Assad l'a aussi magnifiquement servi, contribuant ainsi à esquiver une modification inattendue du paysage politique américain. A la radicalisation à droite qu'incarne M. Reagan répond désormais l'apparition d'un « radical » de gauche. Ce phénomène dépasse le cadre de la communauté noire et rappelle par certains aspects la candidature de M. McGovern contre M. Nixon en 1972.

À la différence des autres candidats démocrates, le pasteur Jackson exprime toujours, en effet, des opinions tranchées, et pas seulement sur le Proche-Orient. Il a critiqué l'invasion de la Grenade de manière beaucoup plus catégorique que ses concurrents. Les combats du tiers-monde, de l'Amérique centrale à la Palestine, ont toute sa sympathie. Il est partisan de développer avec l'URSS de bonnes relations et de réduire sévèrement le budget militaire. Il veut aussi faire largement contribuer les Européens à leur défense et diminuer graduellement la présence militaire américaine sur le Vieux Continent. Cela ne veut évidemment pas dire qu'il parviendra à distancer un Walter Mondale, mais on peut être assuré que sa présence marquera profondément le débat préélectoral.

LETTRES AU DEVOIR

Le drame des hôpitaux

SOUS LE titre « Le drame des hôpitaux », Mme Aline Létourneau, dans LE DEVOIR du 29 décembre, posait la question: Quand donc les autorités décideront-elles de régler les problèmes du milieu hospitalier?

En fait, il n'y aura jamais de solution car plus une société devient prospère, plus nombreux sont les médecins et leurs « remèdes », (les affaires sociales absorbent déjà le tiers du budget du Québec) et plus les gens se rendent malades: les hommes ne meurent pas, ils se tuent.

C'est que la vie devient vite insipide lorsque les humains ne trouvent plus à occuper leurs mains et leurs cerveaux. Or la mécanisation vide les fermes de leurs habitants, qui

Les « Lettres au DEVOIR » doivent être signées. L'adresse de même que le numéro de téléphone, ne sont requis que pour fins d'identification dans nos dossiers. LE DEVOIR demande à ses correspondants de bien vouloir s'en tenir à moins de deux feuillets dactylographiés à double interligne et de faire parvenir leurs textes à Mme Suzanne Marchand. LE DEVOIR se réserve le droit d'abréger les textes trop longs.

vont gonfler le nombre des oisifs dans les villes monstres, de là découle l'ennui, les maladies, les guerres.

Votre correspondante, en l'occurrence, pourrait peut-être puiser une certaine consolation dans cette pensée de Saint-Exupéry qui n'était pourtant pas religieuse: « Il n'existe qu'un problème de par le monde et c'est de redonner aux hommes des inquiétudes spirituelles. »

— ROGER BOURGAULT

Saint-Norbert, 31 décembre

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.

Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

LE DEVOIR est distribué par Messagerie Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0880.

LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR: Édition quotidienne, 2,25\$ par semaine. Le samedi seulement: 50¢. Pour information: Montréal: 332-3891; à Québec: 687-2022. ABONNEMENT: Édition quotidienne \$110, par année; 6 mois \$56; 3 mois: \$30. À l'étranger: \$120, par année; 6 mois \$62; 3 mois: \$32; édition du samedi \$26, par année. Postez votre chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361.

Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

FINI D'AVOIR HONTE DE PARLER INTERNATIONAL

PAUL PAINCHAUD

QU'IL S'AGISSE de la scène fédérale ou de la scène provinciale, les politiciens du Québec, tous partis confondus, n'ont que très rarement contribué au débat public sur les problèmes internationaux. À Ottawa, à l'exception de quelques rares individus, et si on exclut les ministres que leurs fonctions obligent parfois à s'affirmer dans ce domaine, les députés québécois sont demeurés à la traîne de la pensée qui s'élaborait ailleurs au Canada. À Québec, les interventions des députés provinciaux sur la politique internationale ne dépassent jamais le niveau d'une discussion de marchands de tapis ou de la partisanerie la plus courte. À l'intérieur comme à l'extérieur de la Chambre des Communes ou de l'Assemblée nationale, la classe politique du Québec, c'est-à-dire ceux qui nous représentent dans les instances souveraines de l'État, n'ont pratiquement rien à dire sur les questions les plus fondamentales qui concernent notre avenir. En matière internationale, aux deux niveaux de gouvernement, le Québec est muet.

Ce silence collectif est tragique pour un petit peuple et révèle bien notre niveau de développement politique. Ce silence s'explique de nom-

breuses façons sur le plan historique, mais les députés du Québec ne peuvent échapper à la responsabilité qui leur incombe de sensibiliser et d'informer l'opinion publique sur ces questions du fait qu'ils ont, par leurs fonctions, un accès privilégié au pouvoir, à ses instruments d'analyse, à ses sources de renseignements. L'argument classique selon lequel les questions internationales n'intéressent pas les électeurs est un faux-fuyant. Les électeurs s'intéressent toujours à ce qui est important si on sait en faire la démonstration d'une manière pertinente. Les problèmes de l'environnement en sont un exemple. Les députés, parce qu'ils bénéficient d'une situation particulière à l'intérieur du système politique, ne peuvent donc se contenter de refléter les préoccupations à court terme de leur électorat. Ils ont aussi pour tâche d'alerter cet électorat et de lui proposer des choix dans le cadre d'un débat large et démocratique. Ce qui est vrai des problèmes de santé ou d'emploi, l'est aussi pour les problèmes de défense, de nos rapports avec les États-Unis et la France, ou de la conquête de l'espace.

Le cas des députés fédéraux mériterait d'être traité séparément. On rappellerait ici seulement leur responsabilité dans l'identification et l'expression des intérêts et des points de vue spécifiques du Québec lorsqu'il s'agit des grands choix de la politique étrangère canadienne. Ces in-

térêts et ces points de vue existent, — ou devraient exister si les députés fédéraux jouaient correctement leur rôle en ces matières. Rien ne dit que sur les relations avec l'Union Soviétique, le Tiers-Monde, le Moyen-Orient, ou sur les problèmes de la coopération scientifique internationale, il n'y ait pas des sensibilités québécoises particulières, et rien ne dit que l'affirmation de ces sensibilités ne serait pas bénéfique à l'ensemble de la politique étrangère canadienne, qui fut pendant si longtemps, et qui est encore, dominée par les « foreign policy elites » du Canada anglais. Il ne s'agit pas ici de chercher la différence pour les seuls fins de la différence, mais de trouver dans le fait même de l'existence du Québec les raisons d'une diplomatie qui reflète la réalité et l'originalité du pays. Dans une certaine mesure, le problème de l'identité canadienne face aux États-Unis trouverait là une partie de sa réponse. En d'autres termes, le rôle des députés du Québec à Ottawa n'est pas de faciliter le processus diplomatique canadien par leur silence, mais au contraire de le rendre plus difficile et plus complexe en élargissant la gamme des options qui sont offertes au Canada. Ce rôle ne peut être le fait de quelques individus, mais de l'ensemble de la députation par une articulation profonde aux réalités du Québec.

Au niveau provincial, le problème

se pose en des termes différents, mais non moins cruciaux, parce que le problème de la politique internationale d'un État fédéré, qui incarne par surcroît un destin national, est relativement neuf. À bien des égards, la situation du Québec est unique sur la scène internationale, et ce devrait être là une raison supplémentaire pour que les partis politiques y accordent une attention plus sophistiquée que ce n'est le cas en ce moment. L'ambiguïté, inévitable et difficile, de définir une politique internationale pour le Québec tant que celui-ci demeure dans la Confédération, exige en effet une hauteur de vue et un réalisme qui ne s'imposeraient pas de la même façon dans un contexte d'indépendance. Mais dans ce cas comme dans celui des députés fédéraux, nos représentants à l'Assemblée nationale doivent trouver dans une pensée articulée les moyens d'expliquer à la population le sens et la portée de l'action du Québec sur la scène internationale, qui ne se ramène pas à ouvrir des délégations, à des querelles de protocoles lors des visites de chefs d'État en territoire canadien, ou à des dépenses futiles des fonds publics.

Malheureusement, ni le gouvernement ni l'opposition n'ont jusqu'ici fait l'effort nécessaire pour placer le débat à ce niveau et pour convaincre l'opinion publique que les relations internationales du Québec ne constituaient pas une dimension anecdo-

tique des politiques publiques. Le Parti québécois a trop souvent donné l'impression que son action internationale s'identifiait à son projet d'indépendance, et le Parti libéral n'a jamais proposé de vues constructives et à long terme sur le sujet, si ce n'est dans une perspective strictement juridique à l'intérieur du Livre beige. Sur le contenu des politiques, sur les objectifs stratégiques, on constate la même stérilité de part et d'autre.

Après sept ans de pouvoir par exemple, le Parti québécois n'a pas encore réussi à définir une politique globale de relations culturelles internationales, et le Parti libéral ne s'est jamais soucié de l'interroger en profondeur sur le sujet. La machine et les programmes tournent sans que le Parlement ne s'engage dans un débat critique sur la question. Il en va de même des actions économiques internationales, — à l'exception de questions particulières comme l'exportation de l'électricité, — ou de la place du Québec dans la science internationale.

Pour que ce débat s'engage dans de bonnes conditions, il faudra revenir d'abord à un consensus entre les partis sur l'importance de la politique internationale pour le Québec, celui, précisément, qui inspira les premières actions du gouvernement du temps de la révolution tranquille, à savoir que le Québec, tout en faisant partie de la Confédération, doit

avoir accès aux ressources internationales pour assurer son développement. Mais surtout, tous les partis doivent reconnaître que le Québec, tout en faisant partie constitutionnellement du Canada, est soumis aux pressions directes du système international et que ce facteur doit être géré d'une manière spécifique.

En d'autres termes, les deux partis doivent reconnaître que l'action internationale du Québec n'est ni incompatible avec le fédéralisme, — en réalité, elle le prolonge naturellement — ni synonyme d'instrument déguisé d'accès à l'indépendance. La « dépendance externe » du Québec peut se gérer au même titre et dans les mêmes conditions que les problèmes de l'emploi ou de l'éducation.

C'est ce consensus que les politiciens du Québec doivent traduire en des termes compréhensibles pour l'opinion publique. C'est leur rôle, et par définition ils ont le talent et les ressources pour le faire. À partir de là, le développement pourra s'engager sur les moyens à prendre, sur les priorités, sur les ressources. Mais parce qu'ils disposeront d'un cadre de référence, les citoyens comprendront et pourront arbitrer le débat. Ils ne trouveront pas ridicule, ni superflu, qu'une part du budget du Québec, même minime, soit affectée à cette activité. Ils excuseront plus facilement les mauvaises manières de leur premier ministre sur la scène internationale.

L'affaire du Boeing KAL 007

FRANÇOIS BROUSSEAU

LA TRAGÉDIE de l'avion civil sud-coréen, vol KAL 007 pour Séoul, qui eut le malheur de survoler, dans la nuit du 31 août au 1er septembre 83, le territoire soviétique après s'être écarté de plus de 500 km au nord-ouest de son chemin prévu, figure sans conteste au nombre des principaux événements internationaux de l'année écoulée.

On connaît les principales versions avancées pour expliquer la déviation en apparence incroyable de cet appareil d'une grande flotte internationale, dont toutes les allées et venues sont contrôlées par des systèmes informatisés d'un haut degré de sophistication. L'Union soviétique s'est déclarée en état de « légitime défense » devant une « opération d'espionnage » planifiée et coordonnée par les services secrets américains, tandis que les États-Unis ont repoussé cette thèse comme « propagandiste » en blâmant entièrement l'URSS pour cet « acte bestial et inhumain ».

Le rapport de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), dont les conclusions ont été publiées à la mi-décembre à Montréal, a rejeté pour sa part la thèse soviétique en concluant à une « erreur de programmation » doublée d'un « manque considérable de vigilance » de la part de tout l'équipage du Boeing 747.

Il est un point de vue moins connu, qui rejette avec autant de force la thèse de l'erreur retenue par l'OACI, que celle de l'espionnage soutenue par l'URSS: celui du principal intéressé dans cette affaire, la Corée du Sud.

Cette double dénegation du pays victime le place dans une position inconfortable, consistant à repousser des hypothèses mutuellement exclusives, et qui apparaissent de plus comme les seules envisageables. Et ce, sans proposer en contrepartie d'hypothèse positive.

Comme l'illustre une entrevue menée ces derniers jours par le DEVOIR avec M. C.H. Kim, Consul général de Corée du Sud à Montréal, ce pays ne propose en effet aucune version des faits: « Dieu seul sait ce qui s'est passé, et peut-être ne le saurons-nous jamais », lance-t-il avant d'ajouter « ...à moins que les Soviétiques ne veuillent collaborer et révéler des faits cachés jusqu'à maintenant ».

Le rapport de l'OACI, insiste M. Kim, « n'a pas déterminé la vraie cause de la déviation et de l'accident, et se contente de suppositions sujettes à des doutes faute de preuves ».

Cette réaction montre bien les aspects éminemment politiques des diverses interprétations fournies en l'absence de faits solidement établis sur la tragédie. Cette absence de preuves n'a d'ailleurs pu qu'être relevée, dans une très forte mesure, par le rapport dont les grandes lignes ont été rendues publiques à la dernière session de l'Organisation.

Ce rapport très technique d'une centaine de pages, dont LE DEVOIR a obtenu le texte intégral, ne contient en effet aucune révélation factuelle, mais procède par élimination pour finalement renfermer les deux thèses « les moins improbables », basées sur le scénario d'une mauvaise programmation au départ d'Anchorage.

Le sort fait par l'OACI à la thèse de l'espionnage semble sans appel, car la commission d'enquête a déclaré n'avoir trouvé aucun indice pouvant l'inciter à suivre cette piste.

Tout au plus l'enquête souligne-t-elle que les compte rendus américains et soviétiques concordent pour établir qu'un avion de reconnaissance US de type RC-135 était passé dans la région peu avant le drame. L'URSS avait prétendu que ladite présence était « coordonnée » à la déviation du Boeing à des fins d'espionnage.

Mais un tel vol aux confins du territoire soviétique, de l'avis des spé-

cialistes, tient plutôt de la routine, comme d'ailleurs toute mission de reconnaissance près des frontières de nombreux pays par différentes flottes rivales.

Pourtant, le rapport de l'OACI, s'il écarte cette thèse, n'interdit pas pour autant les spéculations sur ce thème. L'espionnage est une réalité, et les avions civils sont quelquefois mis à contribution. L'exemple d'Aéroflot en Allemagne fédérale, tel que

montré par un documentaire britannique diffusé récemment à Radio-Canada, en est une illustration. Cependant, dans le cas du Boeing sud-coréen, de telles spéculations sont réduites à demeurer des spéculations, jusqu'à plus ample informé. L'ampleur incroyable de la déviation interdit en tout cas tout rapprochement avec le « petit » espionnage habituel. Et pour rarissime que puisse

caine se concevoir assez bien elle aussi: les USA veulent dépeindre l'autre superpuissance sous ses pires traits, c'est-à-dire « paranoïaque, brutale et menteuse ».

Souignons cependant que la version initiale américaine a été démentie sur au moins un point par le rapport de l'OACI: celui-ci montre avec une quasi-certitude que la chasse soviétique a intercepté et descendu ce

accusations d'espionnage de l'URSS, mais la met dans l'embarras en adoptant « l'autre » explication.

En effet, en avouant que ses pilotes ont commis de très graves inattention, non seulement entamerait-elle sa propre réputation, mais elle risquerait de s'exposer à des poursuites énormes de la part des victimes. Ces dernières, devant l'inutilité des réclamations à l'URSS — on l'a vu par le mépris avec lequel l'ambassade soviétique à Ottawa vient de repousser celle du Canada, qui se chiffre à \$ 2.1 millions — pourraient dans ce cas se rabattre sur la Corée du Sud. La victime initiale, ironie ultime, se retrouverait alors sur la sellette.

La controverse sur les responsabilités dans la tragédie a encore une autre dimension politico-idéologique. D'une part, les anti-soviétiques résolus préfèrent la version de l'erreur tragique, qui repousse entièrement la responsabilité sur la « brutalité » de l'URSS. D'autre part, les critiques inlassables de l'impérialisme américain ont une sensibilité particulière à ce qui peut apparaître comme « action occulte » de la CIA, la Central Intelligence Agency, et penchent vers la thèse de l'espionnage, toute dénuée de preuve factuelle qu'elle puisse être.

Ce débat, aux aspects pourtant très techniques, semble donc condamné, à moins de révélations spectaculaires et improbables — on a abandonné tout espoir de retrouver la « boîte noire » de l'avion — à demeurer, en bonne partie, dans le champ des sensibilités politiques. On pourra sans doute le constater à nouveau le 23 janvier, à la prochaine session générale de l'OACI, qui devra ratifier le rapport. Chassez la politique, elle revient au galop.



Le rendement scolaire

JEAN-CLAUDE RONDEAU

RÉPUBLIQUE

L'auteur est directeur général de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CÉCM).

À LA FIN du mois de décembre, M. Jean-Pierre Proulx faisait état dans LE DEVOIR du rendement scolaire des élèves du niveau secondaire de la CÉCM. Il s'appuyait sur un rapport produit par le Service des études et la Direction générale et concluait que « les élèves de la CÉCM réussissent mal aux examens ». En tant qu'institution d'enseignement responsable de la qualité des apprentissages des élèves qui lui sont confiés, la CÉCM estime nécessaire de rendre compte à la population de l'ensemble des faits entourant le dossier du rendement scolaire de ses élèves.

Dans les paragraphes qui suivent, nous aborderons donc ce dossier du rendement scolaire des élèves de la CÉCM au niveau secondaire sous trois angles: le sens qu'il convenait d'accorder aux comparaisons entre la CÉCM et les autres commissions scolaires du Québec; les échecs scolaires et la certification; les mesures correctives mises en place pour pallier les faiblesses de rendement scolaire à la CÉCM.

Avant d'aller plus avant, il serait indiqué de dire ici que le rapport qui a fait l'objet des deux articles de M. Proulx ne visait pas à expliquer les écarts observables entre le taux de réussite des élèves de la CÉCM et ceux d'ailleurs, mais bien à les décrire. En raison même du caractère relativement technique de ce document, leurs auteurs ont réservé à d'autres la mise en contexte de ces statistiques.

Parmi les facteurs d'explication qui devraient permettre de mieux éclairer le public, mentionnons: • l'existence de disparités socio-économiques très grandes à l'intérieur du territoire de la CÉCM;

• l'afflux d'une population scolaire de souche autre que francophone (20 % des élèves du secteur français de la CÉCM sont d'origine non-francophone);

• le taux de migration des populations scolaires à l'intérieur du territoire de la CÉCM.

Il est indéniable que tous ces facteurs se conjuguent pour faire de l'enseignement en milieu urbain une tâche hautement complexe. Influencent-ils le rendement scolaire? La réponse est affirmative, dans le cas des disparités socio-économiques et des migrations à l'intérieur du territoire. Par contre, personne peut prouver que les allophones réussissent moins bien que les francophones de souche.

Sans se dérober aux critiques dont elle peut faire l'objet, la CÉCM estime néanmoins qu'il faut présenter tous les faits si on veut faire justice aux milliers d'enseignants et de cadres pédagogiques qui assument l'enseignement à nos 100,000 élèves.

Le sens des chiffres

L'analyse des résultats scolaires de juin 1983 permet de constater l'importance des échecs des élèves de la CÉCM aux examens dans certaines matières. Toutefois les échecs aux examens ne signifient pas nécessairement un échec au cours. Par exemple en Sciences biologiques (4e secondaire), on constate un taux d'échec de 21 % à l'examen, mais de 8 % à la note finale de l'année. Cela ne s'explique pas par un jeu de gonflement des notes, mais tout simplement par le fait que les notes cumulées au cours de l'année, additionnées aux notes obtenues à l'examen, font que la note finale dépasse le minimum pour avoir réussi le cours. Ce

que nous venons de dire du cours Sciences biologiques vaut pour la Géographie, l'Histoire, l'Informatique et les Sciences physiques. Pour toutes ces matières, le taux d'échec au cours ne dépasse pas 13 %. En 1982-1983, les notes accumulées au cours de l'année, additionnées à celles des examens font en sorte que 90 % des élèves de la CÉCM ont obtenu leur diplôme d'études secondaires. Un tel niveau de réussite n'empêche pas la CÉCM d'être vigilante et d'identifier les disciplines qui posent problème. C'est le cas des Mathématiques et de la Biologie.

La comparaison avec la Province

Si nous faisons des comparaisons avec la province, c'est d'abord et avant tout pour nous aider à interpréter les résultats et non pour découvrir « qui est le meilleur ». C'est également pour identifier les situations qui font problème. Donnons un exemple. La comparaison avec la province nous révèle qu'à la CÉCM, il y a eu 7 % plus d'échecs en Chimie (4e secondaire) que dans l'ensemble des autres commissions scolaires. Pour le cours de Géographie (4e secondaire), une comparaison établit que 61 % seulement de nos élèves ont réussi en Géographie, contre 76 % des élèves de la province. Dans un tel cas, nous ne retenons pas que 24 % des élèves québécois ont échoué en Géographie, nous retenons que la Géographie doit faire l'objet d'une attention spéciale pour deux raisons: à cause du taux d'échec et à cause de l'écart des résultats entre la CÉCM et le reste de la province. C'est en procédant de cette façon qu'il nous est possible de dire qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer pour le Français, l'Anglais et la Chimie, mais qu'il faut expliquer et solutionner les problèmes de rendement scolaire en Géographie et en Mathématiques.

Affirmer que dans 47 % des examens, les élèves de la CÉCM ont des résultats inférieurs aux autres élèves québécois ne veut donc rien dire tant et aussi longtemps qu'on ne regarde pas le taux de succès et des élèves de la CÉCM et des élèves d'ailleurs.

Si comparer nos résultats avec ceux de la province nous permet de déceler des situations-problèmes, la comparaison est absolument inutile pour expliquer ces mêmes situations-problèmes. Il faut alors procéder à l'analyse des résultats obtenus dans chaque école pour tenter de les expliquer en fonction de différents paramètres. Le diagnostic posé au niveau de la CÉCM ne peut être que global. Il faut aller dans chacune des écoles pour découvrir les aspects spécifiques du problème du rendement scolaire.

Cette façon de faire nous amène à constater, par exemple, que le haut taux d'échecs dans une discipline donnée pour telle ou telle école peut être dû à la succession de suppléments dans les classes alors que pour une autre il sera relié à plusieurs causes comme la constitution des groupes, l'inexpérience de l'enseignant dans la discipline, l'absence d'évaluation continue, etc.

Il serait également abusif et dangereux d'affirmer globalement qu'à la CÉCM les rendements scolaires faibles s'expliquent uniquement par la présence d'allophones, par le milieu défavorisé ou par la mobilité des enseignants, même si ces facteurs peuvent jouer négativement.

Les échecs et la certification

Nous avons signalé plus haut que, de tous les élèves qui ont terminé leur cours secondaire en juin 1983, 90 % ont obtenu leur diplôme d'études. Plusieurs s'étonneront d'un tel taux de réussite alors que les médias, à même une étude de la CÉCM, font le relevé détaillé des matières où les échecs révèlent des situations-problèmes. Cet étonnement n'a plus sa raison d'être quand on connaît les règles de certification du ministère

de l'Éducation du Québec.

Ces règles de certification n'exigent pas qu'un élève réussisse dans toutes les matières pour obtenir son diplôme: il lui suffit de cumuler 18 unités sur les 32 unités possibles. C'est donc dire qu'un élève de la fin du secondaire peut en quelque sorte « se permettre » d'échouer certains cours, pourvu qu'il ait suffisamment accumulé d'unités dans les autres cours. Il s'ensuit, par exemple, que le haut taux d'échec en Géographie nationale ne correspond pas à une situation catastrophique au plan de la certification des études secondaires. Ce haut taux d'échec nous apprend qu'il faut expliquer et solutionner les problèmes d'enseignement qu'il révèle.

Théoriquement, la CÉCM pourrait se contenter de constater que 90 % de ses élèves ont obtenu leur diplôme d'études et même s'en trouver assez heureuse. Si la CÉCM, par le biais de son Service des études, procède minutieusement au relevé des matières où les taux d'échec sont élevés, c'est d'abord parce qu'elle a le souci de la qualité de l'enseignement, même pour les cours qui ne compromettent pas l'obtention d'un diplôme d'études secondaires.

Les solutions mises en place

La production du rapport sur le rendement scolaire dont les médias ont fait mention dernièrement correspond à un mécanisme qui permet à la CÉCM d'être vigilante. Il ne se limite pas à identifier ce sur quoi il faut intervenir: il permet également d'identifier et de mettre en place les mesures correctives.

À la suite des résultats scolaires de juin 1981 où nous constatons une importante chute de rendement scolaire de nos élèves par rapport à l'année 1979, ce mécanisme de vigilance a provoqué à divers niveaux de la CÉCM la mise en place d'un éventail de solutions. Parmi ces mesures, citons les activités de récupération, les

prolongements de cours, la concertation entre enseignants pour la planification et l'évaluation des cours, le tutorat, le guide des activités scolaires, la communication avec les parents pour réduire l'absentéisme, etc.

Parallèlement à ces mesures prises au niveau des écoles, la CÉCM offrait aux directions d'école des ateliers de travail susceptibles de les soutenir dans leur tâche de supervision pédagogique. Dès l'an dernier, chaque région administrative mettait au service des écoles des conseillers en évaluation. Dans plusieurs écoles, un enseignant « en disponibilité » a été mis à la disposition de l'école.

Il y a tout lieu de croire que ce mécanisme de vigilance de la CÉCM est efficace. En juin 1982 et en juin 1983, le nombre des examens où nos élèves ont des résultats équivalents ou supérieurs à ceux de la province augmente suffisamment pour que nous puissions affirmer un changement positif. Si, en juin 1981, 86 % des élèves obtenaient leur certificat d'études secondaires, en 1983, c'est 90 % des élèves qui l'obtiennent. Quant à l'efficacité des mesures prises pour les deux premières années du cours secondaire, ce n'est qu'en juin prochain qu'il sera possible d'en évaluer l'efficacité.

Limites de ces mesures

Si la CÉCM s'est donné une structure qui lui permet de dépister les causes des situations-problèmes et de trouver des solutions, cela ne signifie pas qu'elle a un pouvoir complet sur toute chose. En effet, la qualité des apprentissages dépend d'un grand nombre de facteurs. Plusieurs de ces facteurs échapperont toujours plus ou moins au pouvoir d'intervention de l'école, particulièrement dans un milieu urbain.

Il est une chose actuellement incontestable: dans toutes les grandes

Suite à la page 14

Les colonies sont devenues des territoires assiégés

suite de la première page

Il y a environ 800,000 Palestiniens en zone occupée, et 30,000 Israéliens, bien loin des 200,000 dont on rêvait au moment de la construction des premiers villages. La disproportion a fait des colonies de peuplement des territoires assiégés, méfiants. Au moment du passage du DEVOIR en Israël, les incidents se multipliaient, parfois anodins, comme ces pierres qu'on tire au tournant des routes sur les voitures des « occupants », parfois plus graves, comme l'assassinat d'un enfant arabe par un colon israélien exaspéré, en réplique, semble-t-il, à l'attentat palestinien contre un autobus civil, qui venait de faire plusieurs morts à Jérusalem.

De plus en plus aigu, ce problème de coexistence n'apparaît pourtant pas dans l'analyse que font les groupes les plus favorables au peuplement, dont l'un des porte-parole les plus zélés est le ministre des Sciences et du Développement, le professeur Yuval Ne'eman, vice-président du comité chargé du plan de colonisation du gouvernement israélien pour les territoires occupés. Fondateur du parti nationaliste Tehiya, qui détient trois sièges à la Knesset, il menaçait il y a deux semaines de rompre sa coalition avec le Likud si le ministre des Finances gelait les fonds consacrés au peuplement par mesure d'austérité. M. Ne'eman voit dans une colonisation toujours plus poussée le salut même de la terre d'Israël.

Rencontré brièvement à Jérusalem, il nous a remis un document inédit sur les raisons de cette position farouchement défendue. D'abord et avant tout, il s'agit de sécurité. Il ne faut accepter aucune forme d'État palestinien, fédéré ou indépendant, en Cisjordanie, parce que les pays arabes pourraient profiter de la dis-

parition de cette mince zone-tampon pour envahir brusquement Israël, sans qu'on aie le temps de mobiliser les réservistes. Et toujours pour la sécurité, les colonies israéliennes de Judée et Samarie peuvent servir d'avant-poste pour détecter tout mouvement suspect aux frontières, et contrer par leur vigilance la circulation de terroristes.

Pourquoi coloniser, au surplus, plutôt que se contenter d'occuper militairement? Parce que le meilleur rempart contre une déclaration d'indépendance palestinienne serait la présence de 200,000 Israéliens dans la région, que la communauté internationale ne pourrait ignorer advenant une déclaration unilatérale d'indépendance palestinienne. « Moralement et éthiquement, écrit-il, une fois admis que nos fils doivent absolument tenir les voies de passage de la Samarie, quel arrangement vaut mieux? Qu'ils soient là en tant qu'occupant étrangers, ou qu'ils sentent que c'est là leur droit, et que c'est leur foyer véritable qu'ils défendent? »

De là à prôner l'annexion pure et simple des territoires, il n'y a qu'un pas, qu'il franchit. Mais sa seule référence à la présence arabe massive est rapide; la Cisjordanie a toujours été un pays de migration, dit-il, et celle-ci pourrait s'accroître avec l'annexion, pousser les Palestiniens vers les riches pays du Golfe, générateur d'emplois. De toute façon il ne craint pas le déséquilibre démographique; en 1967, dit-il, le pays comptait déjà 34 % d'Arabes et 64 % de Juifs et la déclaration Balfour garantissait les « droits communautaires et personnels » de la population arabe.

C'est parce qu'elle voit plus loin, et qu'elle est largement issue de régimes démocratiques, que l'opinion israélienne est en grande partie en désaccord avec le peuplement con-

tinu des territoires (un sondage récent a révélé plus de 50 % d'opposants). Devant cette division majeure, le gouvernement poursuit sa politique de peuplement, mais ne dévoile pas ses intentions — annexion ou non — pour le futur.

« Nous ne pouvons absolument pas annexer la Cisjordanie », dit le général Arie Shalev, vice-directeur de l'Institut d'études stratégiques de l'Université de Tel-Aviv, autrefois chef de l'état-major militaire et administrateur de la Cisjordanie, où il garde de nombreux contacts avec la population palestinienne. « Le problème démographique va aller croissant, à cause des difficultés de l'immigration juive, et du taux de natalité arabe. » Absorber les territoires occupés signifierait accorder la pleine citoyenneté israélienne aux Palestiniens qui s'y trouvent et qui décideraient de rester, comme l'ont fait plusieurs en 1948, et les deux nations pourraient de retrouver à poids égal sur le territoire. Selon lui, et c'est une explication que confirment tous les interlocuteurs, c'est surtout parce qu'ils ne veulent pas d'un tel état bi-national, bien plus que pour des questions économiques, que les Israéliens s'opposent à l'annexion.

Alors quelle solution? « On peut contrôler encore un temps sans annexer, dit-il, mais il faut absolument trouver une solution intermédiaire. » Pour lui, elle serait dans l'émergence d'un nouveau leadership palestinien sur place, en Cisjordanie, et le moment est bon, avec l'affaiblissement de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) après le siège d'Arafat à Tripoli. « Mais je crois que le gouvernement actuel cherche l'annexion », laisse-t-il tomber, très pessimiste.

De nombreux autres sont d'avis que M. Shamir n'ira pas jusque là. Mais s'il exclut quelque forme de retrait, comme c'est le cas actuelle-



ment, ses choix politiques pour l'avenir sont aussi limités qu'explosifs. Il peut 1) aller par annexion vers un état bi-national en donnant pleine citoyenneté à la population arabe presque que nombreuse que la population juive, ce qui mettrait en danger la nature même de l'État hébreu, 2) contredire et peut-être miner le régime démocratique d'Israël en niant à la population arabe la plénitude de

ses droits civils, tout en continuant à l'administrer, 3) tenter de pousser les Palestiniens de l'autre côté du Jourdain, vers la Jordanie surtout, et cette entreprise ne manquerait pas d'indigner l'opinion internationale.

Comme l'opinion s'oppose à l'annexion, le problème de coexistence s'aggrave de jour en jour. 70 % de la population arabe des territoires a

moins de 30 ans, et plusieurs ne craignent pas les actions radicales. Les universités sont régulièrement le théâtre de manifestations et d'incidents violents; on les ferme temporairement, et on expulse les leaders.

On démolit aussi les maisons de certains suspects de « terrorisme », par mesure de représaille. Mais l'opinion israélienne s'émue de cette sévérité, et le gouvernement a de plus en plus de difficulté à justifier son action. « Nous avons vraiment un problème pour trouver des sanctions qui aient un effet dissuasif, et qui respectent en même temps nos normes morales », d'avouer le ministre de la Défense à la Knesset, le 14 décembre dernier.

Plus encore, des groupes de jeunes Israéliens, à droite, ont décidé de répliquer à l'agitation arabe en se mettant eux-mêmes au-dessus des lois. L'indignation de l'opinion ne les empêche pas, notamment, de vouloir occuper de plus en plus le quartier musulman de la vieille ville de Jérusalem, et d'y réussir en partie, contre la politique officielle.

À l'intérieur de ses frontières d'avant 1967, Israël connaît déjà des problèmes typiques des États où la majorité et la minorité, que l'histoire a dressés l'un contre l'autre, vivent en tension constante, comme en témoignait un magistral reportage-témo du New York Times, durant la dernière semaine de décembre. (A Land Divided, Jews and Arabs under Israel's Rule, 27-30 décembre).

Mais au moins, dans l'Israël d'avant 1967, les Arabes sont citoyens israéliens et l'objectif final, malgré les inévitables frictions, reste celui d'une intégration harmonieuse. En Cisjordanie et à Gaza, parce que nul ne sait ce que sera la fin d'une occupation maintenant vieille de onze ans, les moyens s'enfoncent chaque jour un peu plus dans l'incertitude, et la tourmente.

leurs étaient en contact avec le réservoir à ciel ouvert.

Henry Caplan, un physicien nucléaire de l'Université de Saskatchewan abonde dans le même sens: « Vous pouvez nager dans cette eau mais vous ne pouvez la boire, explique-t-il. Les dangers seraient plus grands à l'occasion d'une fuite d'acide sulfurique par exemple. »

M. Clark a précisé que la fuite — arrivée jeudi mais rendue publique vendredi seulement — s'est produite à la suite d'une panne du système qui régularise le réservoir, permettant au réservoir de se remplir plus que la normale. La compagnie minière et le ministère de l'Environnement enquêtent pour déterminer la cause de la panne.

Au total, 100,000 mètres-cubes d'eau se sont répandus dans la nature. M. Clark a déclaré que les tests effectués vendredi dernier démontraient que l'eau affichait des niveaux 50 fois plus élevés que les normes de sécurité. Cependant, ce chiffre constituait une amélioration sur les taux découverts au début de la fuite, qui atteignaient 400 fois les normes.

L'excès d'eau radioactive est contenu dans un marécage, 640 kilomètres au nord de Saskatoon. M. Clark pense cependant que le réservoir ne pourra pas être réparé avant le début du printemps, à cause de la fragilité du terrain.

Pendant que, dans l'Ouest, on se remettaient des émotions du week-end, au Nouveau-Brunswick, 150 tentaient d'évaluer les dommages qu'ils ont pu subir à la suite de l'exposition à la dioxine durant les années 50, alors qu'ils travaillaient à étendre des défoliants.

Robyn Gregory et Jerry White, l'as de l'indifférence gouvernementale, songent à poursuivre le gouvernement du Nouveau-Brunswick afin d'obtenir des compensations pour ceux qui, comme eux, ont répandu un défoliant appelé Burskill.

Burskill était la marque de commerce d'un mélange d'herbicides 2,4D et 2,4,5-T. Dans les premières années de leur mise au point, les herbicides contenaient de hauts niveaux de dioxine, un produit que l'on soupçonne maintenant de causer une myriade de problèmes de santé.

Gregory, 48 ans et White, 45 ans, originaires de Fredericton, ont travaillé de 1956 à 1959 à étendre Burskill pour contrôler les broussailles qui poussent le long des lignes électriques, des routes et des voies de chemins de fer. Ils ont voyagé par la voie terrestre et sur des tracteurs, mélangeant et répandant les produits chimiques à la main. « On nous disait que c'était assez sécuritaire pour le bœuf », rappelle M. White.

Ces cas pourraient introduire un précédent canadien d'importance. En effet, ces produits ont été utilisés par plusieurs provinces pour éliminer la végétation le long des autoroutes, des lignes électriques et des voies ferrées.

Aux États-Unis, une action collective menée par les vétérans de la guerre du Vietnam doit commencer à la Cour de New York en mai. Les vétérans, qui croient que leur santé a été altérée à cause de l'usage du défoliant appelé Agent Orange, composé également de 2,4D et de 2,4,5-T, poursuivent plusieurs compagnies chimiques qui ont manufacturé le produit.

MM. Gregory et White ont déclaré que les hommes qui ont travaillé au programme de vaporisation, présentent des désordres d'ordre mental et physique, causés selon eux, par un empoisonnement à la dioxine.

Jusqu'à maintenant, nous avons identifié 142 hommes qui ont travaillé avec la dioxine et de ce nombre, 48 sont morts. Cela signifie une pourcentage de décès de 33,8 %, ce qui est plus élevé que tout ce qui a été établi jusqu'à maintenant », de dire M. Gregory.

Les problèmes découverts chez ces hommes comprennent de l'ar-

thrite, des troubles nerveux et mentaux, des problèmes cardiaques, de la foie, et des tumeurs. La plupart d'entre eux souffrent d'une combinaison de problèmes et non d'un seul problème à la fois.

CTSRM

rencontre de négociation qui a pris fin à neuf heures dimanche matin. De son côté, la CTRSM a aussitôt fait savoir par voie de communiqué que le service de transport en commun devrait être assuré normalement aujourd'hui. « Tous les circuits, y compris ceux du pont Champlain, seront donc en opération », a indiqué la porte-parole de la commission.

Quant au contenu de l'entente de principe intervenue hier matin, les parties ont convenu de ne pas le rendre public avant que l'assemblée générale des chauffeurs n'ait eu l'occasion d'en prendre connaissance.

Liban

la présence syrienne au Liban ne constituait pas une menace militaire contre Israël, laissant entendre que l'armée souhaitait ne plus lier un désengagement des forces israéliennes à un hypothétique retrait syrien.

Dans cette optique, entièrement partagée par le ministre de la Défense, M. Moshe Arens, selon de bonnes sources, l'objectif prioritaire est de minimiser la présence israélienne au Sud-Liban en agrandissant le champ d'action de l'armée régulière libanaise ou, à défaut, de milices pro-israéliennes.

La pression politique ou militaire exercée par Israël viserait alors plus à infléchir la position de Damas qu'à obtenir le retrait des forces syriennes de tout le Liban. En premier lieu, elle aurait pour objectif d'obliger les autorités syriennes à interdire toute action anti-israélienne à partir de leur territoire, comme elles le font déjà sur plateau du Golan.

À la suite d'un débat tranché entre le ministre de la Défense et plusieurs autres ministres, selon les milieux proches de la présidence, le gouvernement n'a pas voulu endosser — jusqu'au bout, ou du moins dans l'immédiat — pareille stratégie.

« Quel avantage Israël aurait-il à se retirer du Liban en annonçant aujourd'hui qu'il est prêt à accepter le maintien de la présence syrienne, alors que la Syrie se refuse même d'en discuter avec nous? », s'interrogeait un haut-fonctionnaire à l'issue du conseil des ministres.

Par ailleurs, M. Elie Salem, ministre libanais des Affaires étrangères, et Abdel-Halim Khaddam, son homologue syrien, dès leur arrivée hier à Riyad, ont commencé leurs entretiens avec le prince Saoud el-Fayçal, chef de la diplomatie saoudienne.

L'un des obstacles majeurs est l'accord libano-israélien du 17 mai, qui n'a pas encore été ratifié, et qui est fermement défendu par les États-Unis et Israël, alors que la Syrie et l'opposition libanaise demandent son abrogation.

M. Khaddam a rappelé à son arrivée à Riyad que son pays refusait « cet accord en bloc et en détail », mais il a ajouté qu'il s'efforcerait « de faire en sorte que la réunion de Riyad aboutisse à des résultats ».

La réunion dans la capitale saoudienne devait essentiellement s'occuper des questions politiques, mais l'impasse dans laquelle se trouve le plan de pacification pour Beyrouth, et les régions montagneuses du Chouf et de l'Iklim el-Kharroub, le long du littoral, au sud de la capitale, amènera les trois ministres à discuter également de cette question, a-t-on appris de bonne source.

M. Donald Rumsfeld, émissaire du président Ronald Reagan au Proche-Orient, s'est également entretenu samedi à Riyad avec le roi Fahd, après s'être rendu au Liban, et en Israël.

Le plan de sécurité, qui vise à rétablir une vie normale pour plusieurs

centaines de milliers de Libanais soumis à des bombardements continus et à des privations multiples, est, selon un processus bien établi dans la guerre du Liban, bloqué par des divergences de « détail ».

Le manque de confiance entre les uns et les autres, et l'apparition de nouvelles conditions de dernière minute, paraissent expliquer l'impasse actuelle.

L'opposition reproche notamment à l'armée libanaise et aux Forces libanaises (milices chrétiennes unifiées) de n'avoir pas envoyé des représentants, comme prévu, aux réunions de samedi à Damas ce qui, indique-t-elle, n'a pas permis de mettre définitivement au point le plan de sécurité.

Tandis que se poursuivent ces marchandages, la population de la région de Beyrouth continue à vivre au rythme des bombardements et des incidents divers.

Pour la troisième journée consécutive, les positions de l'armée libanaise, à Khaldé, entrée sud de Beyrouth à proximité de l'aéroport international, ont été bombardées hier. Quelques obus sont également tombés dans les quartiers résidentiels chrétiens de la banlieue sud-est de Beyrouth.

Rendement

Suite de la page 13

villes, la qualité des apprentissages pose de sérieux problèmes. Il suffit de rappeler les efforts continus faits à New York et à Chicago pour améliorer le rendement scolaire. Montréal n'est sûrement pas à l'abri des phénomènes urbains. On se tromperait en croyant qu'il est plus facile ici de solutionner des problèmes que d'autres grandes villes n'ont pas encore réglés.

L'existence du rapport, dont LE DEVOIR a fait état dans ses pages, témoigne de notre connaissance de la situation. Quant aux solutions mises de l'avant, elles ont pour objectif unique de chercher à corriger rapidement tout ce qui nuit à la qualité des apprentissages de nos élèves.

9 janvier

par la PC et l'AP

- 1983: en voyage surprise aux Malouines, Mme Margaret Thatcher, premier ministre britannique, reçoit un accueil chaleureux de la part de la population de l'archipel repris aux Argentins sept mois plus tôt;
- 1877: Abou Daoud, un Palestinien suspecté d'avoir organisé l'attentat contre les athlètes israéliens aux Jeux olympiques de Munich, en 1977, est arrêté à Paris;
- 1872: le paquebot Queen Elizabeth est détruit par un incendie dans le port de Hong Kong alors qu'il était en cours de transformation en université flottante;
- 1870: Paris annonce la conclusion d'un accord avec la Libye sur la vente de Mirage;
- 1968: la sonde américaine Surveyor 7 se pose sur la lune;
- 1944: les forces américaines qui ont débarqué en Italie s'emparent de San Vittore;
- 1942: les Britanniques reprennent Bardia. Des renforts japonais arrivent aux Philippines;
- 1919: la grande duchesse Charlotte monte sur le trône luxembourgeois;
- 1878: le roi Humbert Ier monte sur le trône d'Italie à la mort de son père Victor-Emmanuel II;
- 1874: Alphonse XII d'Espagne débarque à Barcelone, mais la guerre carliste continue;
- 1558: Genève devient un canton suisse indépendant;
- 1522: le Hollandais Adriaan Floriszoon, originaire d'Utrecht, est élu pape sous le nom d'Adrien VI. Ce sera le dernier pape non-italien avant Jean-Paul II.



Cible

13,983,815? Théoriquement trois personnes auraient dû gagner. Mais les lois de la statistique ne garantissent pas que le hasard pousse les joueurs à choisir chacune des 13,983,815 combinaisons possibles.

D'abord, le chiffre 1 a surpris. Les amateurs préfèrent souvent sauter cette première case. Puis, il faut mentionner que trois des six chiffres sortis du boulier apparaissent sur une même ligne 1-31-41. Encore une fois, le joueur moyen répartira son risque sur plusieurs lignes et plusieurs colonnes. Aussi, il ne fallait pas cocher de case dans l'allée centrale (de 20 à 30). Enfin, deux numéros presque consécutifs (41 et 43) ne sont pas chose courante.

En supposant que chaque joueur a rempli les six grilles d'une feuille — ce qui n'est qu'une hypothèse — on peut affirmer que 6,3 millions de personnes ont tenté leur chance, soit le quart de la population totale canadienne.

Les Québécois ont malgré tout été un peu plus chanceux que les résidents des autres régions du Canada. Ils ont acheté pour \$16,008,489 de billets soit 42,3 % du total contre \$12,271,847 pour les Ontariens (32,4 %), \$8,143,355 pour les gens de l'Ouest (21,5 %) et \$1,439,290 pour les citoyens des Maritimes (3,8 %).

Les joueurs du Québec ont gagné 300,073 lots (42,7 % du total de 703,712) qui cependant renfermaient 46,5 % des prix. Six des neuf gagnants de la catégorie 5/6 plus ont enregistré leur mise dans un point de vente de Loto-Québec.

Normalement, c'est 45 % de toutes les mises qui sont automatiquement retournées aux gagnants soit \$17,040,183. Le gouvernement de chaque province où sont vendus les billets touche entre 30 % et 33 % des sommes totales. (Cette année, Québec encaissera au moins \$180 millions au chapitre des revenus de loteries contre \$162 millions l'an dernier et \$150 millions en 1981.) Le reste — un peu plus de 20 % — sert à défrayer les frais d'administration, de distribution et de publicité. Ainsi, les marchands ont touché samedi 5 % soit \$1,893,353,70. De plus, lors de la vente d'un billet gagnant, le marchand reçoit une commission supplémentaire de 1 % du prix.

Du montant de \$17,040,183, il faut soustraire les \$10 versés à 668,997 joueurs qui récupèrent ainsi l'argent parié dans la plupart des cas. Reste donc un montant de \$10,350,213 que les autres gagnants se partagent selon un pourcentage établi. Le grand gagnant touche 32,9 % de ce montant (\$3,405,220) mais comme ce prix n'avait pas été attribué au cours des dernières semaines, c'est \$7,072,577 qui étaient dans la cagnotte. Donc, la semaine prochaine, on ajoutera 32,9 % de l'argent disponible aux gagnants soit 45 % des mises moins tous les prix de \$10. Si plusieurs personnes misent juste, le lot est alors réparti entre les vainqueurs.

Les 300,000 gagnants du Québec devront se présenter aux 3,000 points de vente de Loto-Québec, ce qui causera des files d'attente de joueurs heureux ou pleins d'espoir. Aussi, la direction de la loterie d'État suggère à la population de se présenter aux terminaux en début de matinée ou en fin de soirée.

Loto-Québec a entrepris la modification de son programme informa-



Mme Fanny Lemesurier tient les numéros gagnants du tirage qui s'est déroulé à Toronto samedi et dans lequel les Canadiens ont investi tant d'argent depuis une semaine. Défilant les lois de la statistique, l'ordinateur a trouvé le moyen de n'accorder à personne la fabuleuse gros lot de \$7 millions, qui se gonflera de trois autres millions d'ici samedi prochain. (Photolaser CP)

tique afin d'éliminer les engorgements de la semaine dernière.

Cet engorgement pour la Loto 6/49 arrive à point pour Loto-Québec dont les ventes du dernier trimestre n'étaient en hausse que de 7 %. La direction vise à accroître de 10 % le volume de ses ventes de \$516 millions réalisées l'an dernier. Cet objectif de \$568 millions sera atteint sans aucun doute.

Projet 40

testations auquel il s'était heurté. Par la suite, M. Laurin devait apporter deux amendements importants.

Le premier précisait que le statut confessionnel d'une école serait laissé à la discrétion des parents qui en décideraient à intervalles réguliers par voie démocratique. Cette modification devait satisfaire l'Assemblée des évêques.

Le deuxième reconnaissait le droit des anglophones à leurs commissions scolaires et non uniquement à des écoles comme le prévoyait la version initiale du projet.

Ces changements n'ont cependant pas aplani toutes les divergences bien que M. Laurin se plaise à parler de « convergences plutôt que de divergences ».

On reproche notamment au projet de loi de ne pas laisser suffisamment de pouvoirs aux écoles et aux commissions scolaires. Pourtant, dans ses notes explicatives on reconnaît « une autonomie à l'école pour qu'elle puisse vivre un projet éducatif qui comporte des orientations et un plan d'action accordés à son milieu et élaborés en collaboration permanente avec les parents, les élèves et le personnel de l'école ». Même si le projet 40 semble don-

ner des pouvoirs aux parents et aux directeurs d'école, argue-t-on, il permet en fait une centralisation administrative sous de nouvelles formes.

On fait valoir qu'il s'agit bien plus d'un réaménagement des structures que d'une réforme majeure.

Dès l'ouverture des travaux de la commission, les positions seront bien démarquées entre tenants et adversaires du projet de loi. Le ministre Laurin et le critique de l'opposition Claude Ryan s'étant alloué une période de trois heures pour expliquer leur position respective.

Si ces deux hommes politiques n'ont pas la réputation de faire vibrer les foules par leur charisme, il faut s'attendre à ce que leur argumentation soit solidement développée et étayée.

Seront ensuite entendues les Commissions scolaires Jacques-Cartier, Morilac, catholique de Sherbrooke et Beauport.

Accidents

tient en partie au gouvernement provincial.

Les autorités gouvernementales demeurent toutefois confiantes qu'aucun lac des environs n'est contaminé. David Clark, un porte-parole du ministère de l'Environnement de la Saskatchewan, a déclaré que les digues mises en place pour protéger les lacs Wolf et Gerald retiennent très bien l'eau radioactive.

Les autorités gouvernementales et universitaires pensent que la fuite ne pose aucun danger pour la santé. « D'un point de vue technique, la seule chose qui se soit produite est l'élargissement de la surface occupée par le réservoir, explique M. Clark. De toute façon, les travail-